



Euro : le miracle ou la mort

par Frédéric Lordon, 21 avril 2020



« Après la near death experience, la full death experience ? Rattrapé de justesse par le « whatever it takes » de Mario Draghi en 2012), l'euro, passé à un cheveu, n'avait en réalité que gagné un peu de temps pour se reconstruire entièrement et se rendre capable d'encaisser le choc d'après. Dont il était certain qu'il allait venir. On le voyait plutôt arriver sous la forme d'une nouvelle crise financière géante puisque la déréglementation financière les ré-engendre comme le cycle des saisons les saisons, à plus forte raison quand aucun des problèmes fondamentaux de la sphère des marchés de capitaux n'avait été réglé — à la vérité il n'y a pas trente-six solutions pour supprimer les problèmes de la finance de marché, il n'y en a même qu'une : supprimer la finance de marché. Mais des intérêts si puissants y sont accrochés si fort qu'il fallait toute la naïveté du monde pour imaginer que, dans le cadre maintenu des institutions politiques du néolibéralisme, quoi que ce soit de sérieux pourrait être entrepris de ce côté-là. Obama, l'espace d'un instant, s'était cru doté d'un début de pouvoir de négociation et avait, dit-on, mis en demeure les moghuls de la finance en ces termes : « Entre les fourches et vous, il n'y a que moi ». Les réalités du financement des campagnes et la promiscuité amoureuse des Démocrates et de Wall Street avaient eu vite fait de le ramener à la raison. L'affaire s'était soldée par le Dodd-Frank Act, pas tout à fait rien mais pas grand-chose non plus, comme les événements à venir se chargeront de le vérifier.... » **Lire la suite en cliquant sur le lien suivant :** <https://blog.mondediplo.net/euro-le-miracle-ou-la-mort>

Pourquoi les travailleurs sociaux sont-ils oubliés de cette crise ?

Libération.fr – 21 avril 2020



« Pendant que les hôpitaux débordent de situations dramatiques, les services sociaux, les foyers de l'enfance, les prisons, contiennent la détresse de personnes encore plus isolées depuis la crise sanitaire. Pourtant, les travailleurs sociaux continuent de les accompagner dans l'ombre sans protections ni moyens supplémentaires. A cette date, chacun semble avoir pris conscience qu'il

pouvait être porteur du Covid-19, acteur de cette grande chaîne sociale de contamination à l'issue parfois mortelle. Nombreux sont ceux qui aujourd'hui applaudissent à leur fenêtre à travers le monde, instaurant par là un rituel de reconnaissance des professionnels de santé. On peut bien entendu être touché de cet élan, on peut aussi y voir le besoin de solder une dette vis-à-vis de ceux qui sauvent nos vies avec si peu de moyens. » **Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur :** https://www.liberation.fr/debats/2020/04/21/pourquoi-les-travailleurs-sociaux-sont-ils-oublies-de-cette-crise_1785839?fbclid=IwAR15xeYCOEZY0iNZ9zgPt9DxMNzIm5MccsY8g2b1-WwY4EZKNOQojcmRQAO

Valérie Rey-Robert : « Le problème, c'est la manière dont les hommes deviennent des hommes »

Ballast.fr – 24 avril 2020

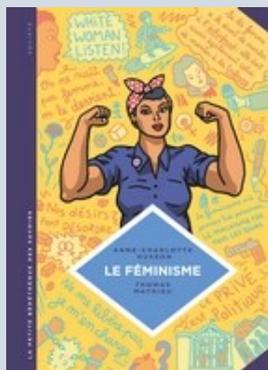


« Ainsi, le féminisme serait à la mode, au point d'être devenu « cool » ? Ce serait là le signe, nous dit Valérie Rey-Robert, mili-tante et essayiste à qui l'on doit deux ouvrages parus aux éditions Libertalia, qu'il aurait perdu sa radi-ca-li-té. Et c'est pré-ci-sé-ment de radi-ca-li-té dont il est ques-tion dans sa der-nière publi-ca-tion, Le Sexisme, une affaire d'hommes, puisque Rey-Robert entend remon-ter à la source : com-ment se per-pé-tue cette « guerre » menée contre les femmes au nom d'un sys-tème idéo-lo-gique struc-tu-ré, arti-cu-lé, connu sous le nom de « patriar-cat » ? Tandis que le confi-ne-ment se double d'une aug-men-ta-tion des vio-lences domes-tiques, nous reve-nons avec elle sur la réflexion qu'elle porte, comme blo-gueuse ini-tia-le-ment, depuis près de 15 ans. La situa-tion actuelle est par-ti-cu-lière. Violences intra-conju-gales favo-ri-sées par le confi-ne-ment, déclas-se-ment des avor-te-ments au rang d'in-ter-ven-tions « non-urgentes » dans cer-tains hôpi-taux ou États, aug-men-ta-tion du tra-vail domes-tique... Est-ce à dire que les situa-tions de crise exa-cer-bent la vio-lence patriar-cale ? Un article au titre évo-ca-teur, « Le Coronavirus est un désastre pour le fémi-nisme », a paru récem-ment. Les femmes, à cause des struc-tures patriar-cales qui font entre autres qu'elles sont moins payées et plus sou-vent à temps par-tiel, sont en temps d'épidémie encore davan-tage en charge des malades, des per-sonnes âgées et des enfants qui ne vont plus à l'école — et ce sans être rému-né-rées... » **Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur** <https://www.revue-ballast.fr/valerie-rey-robert-le-probleme-cest-la-maniere-dont-les-hommes-deviennent-des-hommes/>

Le Féminisme - en 7 slogans et citations

La Bédéthèque des savoirs – Avril 2020

« Malgré des avancées significatives durant le 20e siècle, le combat féministe reste toujours d'actualité. D'Olympe de Gouges à Virginie Despentes en passant par Simone de Beauvoir ou Angela Davis, cette bande dessinée retrace, à travers des événements et des slogans marquants, les grandes étapes de ce mouvement et en explicite les concepts-clés, comme le genre, la domination masculine, le « slut-shaming » ou encore l'intersectionnalité.... » La Bédéthèque des savoirs met en accès libre des numéros de sa collection. **Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur :** <https://www.lelombard.com/actualite/actualites/nourris-ton-esprit-avec-la-bedetheque-des-savoirs>





Précarité étudiante : « Même en situation d'urgence, on n'est pas entendu »

Bastamag .fr – 23 avril 2020

Privés de petits boulots ou de stages, donc de revenus complémentaires, sans accès aux restaurants universitaires, fermés, sans cadre d'études correct avec la fermeture des universités, nombre d'étudiants cumulent les difficultés et basculent dans une très grande précarité, alimentaire notamment. Les syndicats étudiants lancent l'alerte et tentent de pallier l'absence d'aide d'urgence. Le 13 avril, Emmanuel Macron annonçait des aides financières exceptionnelles pour les étudiants les plus démunis. Une lueur d'espoir pour ces derniers, pour qui la précarité s'accroît de semaine en semaine, à mesure que s'accumulent les charges, et que pèse l'urgence alimentaire. Depuis la déclaration du président, les étudiants attendent, dans le silence.

Lire la suite en cliquant sur le lien suivant : <https://www.bastamag.net/etudiants-precarite-alimentaire-bourses-crous-resto-U-universite-covid19>



Allô Pénicaud ? des travailleur-euses meurent du covid-19

Entretien avec Matthieu Lépine, recenseur des accidents du travail

Par Mickaël Correia – Jef Klak

« Depuis janvier 2019, le compte Twitter « Accident du travail : silence des ouvriers meurent » recense quotidiennement les accidents graves ou mortels du travail. Derrière cette tâche de longue haleine se cache Matthieu Lépine, professeur d'histoire-géographie dans un collège de Montreuil (93). Depuis le début du confinement, il répertorie et cartographie les salarié-es qui meurent du coronavirus après l'avoir contracté assurément ou très probablement au travail. L'objectif ? Mettre en lumière les victimes derrière l'anonymat de ces chiffres et dénoncer l'impact des politiques gouvernementales sur les travailleur-euses les plus précaires. Entretien. »

Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : <https://www.jefklak.org/allo-penicaud-des-travailleur-c2%b7euses-meurent-du-covid-19/?fbclid=IwAR3e1CYapKC2k3P9SzdAFn-xQ3Ho5BFnjWRVsxqW0fTIBKcs1jw6TJ1hls>

La justice fiscale plutôt qu'un appel aux dons !

AntiCor – 10 avril 2020

« Après un appel aux dons lancé par Gérard Darmanin pour soutenir les entreprises, forme de financement instable reposant sur le bon vouloir et la charité de quelques-un-e-s, un collectif de responsables de syndicats et ONG, dont Anticor, rappelle que la redistribution des richesses doit passer par la fiscalité. Les multinationales doivent payer leur « juste part d'impôt » et la justice fiscale

« est l'un des enjeux majeurs de la réponse à la crise et au monde de demain. ». Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a lancé un appel aux dons pour soutenir les entreprises en difficulté dans un contexte de crise qui s'annonce profonde et durable. Cet appel est étonnant et révélateur. Étonnant car il privilégie une forme de financement par nature instable et temporaire, qui plonge ses racines dans la charité et repose sur le bon vouloir de quelques-un-e-s. Révélateur en ce qu'il montre le manque de volonté politique de faire payer à chacun sa juste part d'impôt... » Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : <https://www.anticor.org/2020/04/10/la-justice-fiscale-plutot-quun-appel-aux-dons/?fbclid=IwAR12wGkC8waJDX0zbJqi4O3-xdtPEov3i4BL-b6LpYzkFBATLGUFQ5OhZwc>



Contre la corruption
Pour l'éthique en politique

Les mauvaises manières du patron de la Caisse des dépôts

Laurent Mauduit - Blog : Le Réveil - 21 avril 2020

« A la suite de la révélation par Mediapart d'une note sur l'hôpital recommandant une marchandisation de la santé, Eric Lombard condamne « l'exploitation » qui en a été faite et veut sanctionner deux syndicalistes, mettant ainsi en cause la liberté de la presse et la liberté syndicale.

C'est un climat lourd qui règne, au sein de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), sans précédent au cours de ces dernières années. A la suite de la révélation par Mediapart, le 1er avril dernier, d'une note explosive écrite par deux hauts fonctionnaires de l'établissement, recommandant une marchandisation généralisée de la santé et une

accélération de la privatisation rampante de l'hôpital public, le directeur général, Eric Lombard, a organisé une chasse aux sorcières et voudrait sanctionner deux syndicalistes.

Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : <https://blogs.mediapart.fr/laurent-mauduit/blog/210420/les-mauvaises-manieres-du-patron-de-la-caisse-des-depots>



MEDIAPART

Auxiliaires de vie

«On est la basse classe, celle dont on ne parle pas»

Malgré le coronavirus, les aides à domicile continuent d'aller chez les personnes âgées dépendantes pour un maigre salaire. Comme Sophie de Saint-Andrieu, en Seine-Maritime.

Par **LAURENCE DEFRANOUX**
Envoyée spéciale à Goupillières
Photos **FLORENCE BROCHOIRE**

«**N**e buvez pas votre café debout, c'est signe de dispute. J'ai appris ça au contact des personnes âgées», s'amuse Sophie de Saint-Andrieu. Il est 8h30 et l'auxiliaire de vie se prépare. Tennis sans lacets, leggings, masque chirurgical, gants, gel hydroalcoolique, attestation de déplacement. «Au début du confinement, on a travaillé sans masque, puis on nous en a donné des artisanaux en tissu dans lesquels il faut glisser un mouchoir. Je parlais la peur au ventre. On n'a toujours pas de blouse et je sais que le virus s'approche. Mais je ne peux pas laisser tomber les gens.»

M^{me} J., 81 ans, sa première visite de la journée, habite à quelques kilomètres de Goupillières, un village de Seine-Maritime où vit Sophie de Saint-Andrieu. La petite route serpente entre les bois et les champs. La vieille dame commençait à s'impatienter. Elle peine à déplacer son corps lourd, épuisé par dix grossesses, dans les quelques mètres carrés de son salon-salle à manger-chambre à coucher. Il y a bien un étage, mais elle n'y monte plus depuis longtemps. Elle n'a plus le courage non plus d'aller jusqu'aux WC, bien que ses médicaments lui donnent la diarrhée.

«Travail d'esclave»

Comme chaque matin, Sophie de Saint-Andrieu craint de trouver la couche qui a débordé, le lit et le sol souillés. Mais pas aujourd'hui. Elle a une heure pour la changer, la laver, l'habiller, recharger le vieux poêle à mazout qui trône dans la pièce, faire revenir les pommes de terre qu'elle a fait cuire la veille. Elle avait acheté de la raclette à faire fondre

dessus, mais M^{me} J. a tout mangé durant la nuit. Elle épluche des légumes pour faire du potage qu'elle mixera le soir et mettra en bocaux le lendemain matin. La toilette se fait avec une cuvette, dans la cuisine, à l'ancienne, corps contre corps, souffle contre souffle. M^{me} J. la tutoie, l'appelle «ma belle», car elle ne se souvient pas toujours de son prénom. A cause du Covid-19, les enfants et les petits-enfants de M^{me} J. ne passent presque plus la voir. «Je n'ai pas trop le moral. Alors, j'ai accroché des photos.» Le kiné ne vient plus non plus. C'est la femme de son fils aîné qui lui fait faire «ses exercices». «Elle a besoin d'une toilette intime, alors on a pris une aide une heure le matin et une demi-heure le soir.

C'est difficile pour ses filles mais notre niveau financier est restreint», se désole la belle-fille. Le mari de M^{me} J. était ouvrier, sa veuve touche 920 euros de pension de réversion. Le loyer est de 224,97 euros. Le reste part dans les courses, l'assurance, la mutuelle, le fuel, l'aide à domicile. «Le week-end, c'est moi qui fais les courses, Sophie me fait la liste.» Une fois les aides sociales déduites, l'auxiliaire de vie leur revient à 90 euros par mois. «On ne peut pas payer plus.» M^{me} J. a les jambes abîmées, des dermatoses sur le corps et une crème intime prescrite. Sophie de Saint-Andrieu lui donne un bain de pieds, remet des pansements. Elle travaille pliée en deux, malgré ses 51 ans. «Ce n'est pas la position réglementaire, mais j'ai trop mal aux genoux.» M^{me} J. la houspille. «Ne soyez pas si pressée, je fais ce que je peux», répond-elle, patiemment. Depuis le début de l'épidémie, le pédicure, remboursé par la Sécurité sociale pour les diabétiques, ne vient plus. Couper les ongles est un geste médical, mais il faudra bien le faire si le confinement est prolongé.



C'est le jour de la visite mensuelle de la médecin. Anne Vigreux pose des questions à Sophie, lui donne des conseils pour les soins. «Une crème intime a été prescrite, mais les infirmières sont minutées elles aussi, elles ne peuvent pas toujours venir juste pour mettre une crème, explique la généraliste. Les aides à domicile sont vraiment au contact, ce sont elles qui nous transmettent les informations. Avec le Covid, certaines ont fait jouer leur droit de retrait. On s'est retrouvé avec des patients sans toilette, dont une personne de 94 ans totalement seule.»

Après un CAP d'employée technique de collectivité, Sophie de Saint-Andrieu a travaillé dans une usine d'escargots. Elle a commencé à s'occuper de personnes dépendantes en 1998. «Je travaillais pour la Croix-Rouge. Mon premier bénéficiaire était un cas très lourd, un couvreur devenu tétraplégique. Il fallait utiliser un peniflow [un étui pénien pour l'incontinence, ndlr]. J'ai tout appris sur le terrain.» Un apprentissage difficile, au domicile de personnes dans des conditions parfois rudes. Pour la docteur Anne Vigreux, «c'est un travail d'esclave. Les aides à domicile travaillent seules chez des gens parfois aigris par la solitude. Leurs horaires sont extensibles, de 7 heures à 20 heures, pour un salaire de misère, qu'il pleuve, vente ou neige. Certaines n'ont pas le temps de manger. Elles ne savent jamais ce qu'elles vont trouver en arrivant, parfois il y a eu une chute, un AVC. Il faut savoir réagir, s'adapter. On parle de maintien à domicile sans imaginer ce que cela recouvre. C'est un métier très difficile, très humain, et il n'y a aucune reconnaissance, notamment de la part du corps médical.»

Une fois, Sophie a trouvé l'un de ses bénéficiaires, hémophile, la peau du bras arrachée par un de ses lapins. Elle a appliqué une serviette pour arrêter l'hémorragie en attendant les secours, qui l'ont enguirlandée. «Il y a souvent confusion, mais je ne suis ni aide-soignante ni infirmière. Je n'ai pas les diplômes.» Elle ne digère pas qu'un infirmier l'ait rembarquée alors qu'elle lui demandait un conseil. «Même pour le gouvernement, on est la basse classe, celle dont on ne parle pas aux actualités. Pourtant, nous aussi on est en première ligne.»

Tâches informelles

Des liens forts se nouent avec les bénéficiaires ou leur famille. Parfois trop. «Je m'occupais d'une dame. Quand elle est morte, son mari était complètement perdu. Il m'appelait à 2 heures du matin. C'est moi qui ai dû choisir le cercueil.» Car si le travail contractuel est chronométré, les tâches informelles non rémunérées sont nombreuses. Les familles l'appellent le soir, et les passages au bureau de l'association pour prendre les informations ou le matériel, le temps d'habillage et de transport ne sont pas comptés. Seule une indemnité kilométrique est versée, de 0,35 euro. «Moi, je refuse de faire 15 kilomètres le dimanche pour aller travailler une demi-heure. Mais certaines le font.» Avec l'épidémie, le sentiment de précarité s'est encore accentué. Les prestations de ménage ont été supprimées. Toutes ses heures ont été payées, ou presque, pour le mois de mars, mais elle s'inquiète pour ses revenus d'avril. Même avec le dispositif de chômage partiel, «ne toucher que 80% est compliqué quand on gagne 700 euros». D'autant plus que son mari, ouvrier confiné, ne touche en ce moment que 84% de son salaire. «Mon père est mort fin mars. Il n'avait qu'une petite retraite. C'est à moi de régler les frais d'obsèques.»

Le repas est prêt, la vaisselle faite, le linge étendu, le lit retapé, la poubelle sortie. «Mon contrat prévoit la toilette, la préparation des repas et les courses. Mais ça va au-delà, tout le temps. Si on ne le fait pas, qui va le faire?» Sophie de Saint-Andrieu note dans le cahier de liaison les informations destinées à la famille et à l'infirmière, prévient son employeur qu'elle part. Avec le bain de pieds, la visite du médecin et les échanges avec la belle-fille, l'heure contractuelle, 11,21 euros brut, est bien dépassée. «Je n'ai pas chômé, mais c'est pour ma pomme, soupire Sophie de Saint-Andrieu. Mon patron dit que j'en fais trop. Mais mon métier, c'est aide à domicile. Je suis là pour aider les gens.»





Sophie de Saint-Andrieu doit s'occuper de la toilette, des repas et des courses de M^{me} J., mais fait souvent plus.

Des tournées réduites faute de moyens

Manque de masques, manque de blouses... Les aides à domicile doivent parfois cantonner leurs interventions au vital, au détriment du bien-être des patients.

La même gymnastique, depuis des semaines : s'adapter, sans cesse. Face à la crise du Covid-19, les professionnels du secteur de l'aide à domicile doivent rivaliser d'inventivité et pratiquer l'anticipation à haute dose, pour continuer d'assurer en toute sécurité leurs interventions auprès de quelque 750 000 personnes âgées dépendantes. Premier défi de taille : gérer la pénurie de masques. Car nonobstant des améliorations, les dotations de l'Etat demeurent chiches : neuf masques par semaine et par employé, quand ils interviennent pour le compte d'une structure, et trois par semaine s'ils sont salariés directement par un particulier.

Dons. «Ce n'est pas suffisant.

Il nous en faudrait au total 300 000 par jour. On en reçoit la moitié», tranche Thierry d'Aboville, secrétaire général de l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR), réseau associatif qui intervient auprès de 500 000 bénéficiaires à travers la France – personnes âgées, fragiles, isolées, sans proche aidant à proximité... «On se débrouille, mais c'est difficile, presque usant, de s'inquiéter sans cesse des moyens de protection. Il n'y a pas que les masques, il faut aussi penser aux surblouses, charlottes et lunettes pour les patients qui sortent d'une hospitalisation en raison du Covid-19», détaille-t-il. Toutes les bonnes volontés sont mises à contribution : du «garagiste du coin qui avait des masques à disposition» aux PME, en passant par des masques périmés vestiges de la grippe H1N1. Mais le compte n'y est pas. Alors pour la première fois de son histoire, l'ADMR, 75 ans, s'est résolue à lancer un appel aux dons privés.

«Les personnes âgées et les intervenants à domicile sont restés trop longtemps sous les radars», fustige Pascal

Champvert, président de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA). Pour lui, quand les conditions de sécurité ne sont pas réunies, il faut «suspendre les interventions». A l'en croire, c'est ce qui se produit déjà dans certains territoires, parfois à cause d'un manque de moyens ou de personnel : «La plupart des structures ont tout fait pour maintenir leur activité, mais certaines ne pouvaient pas faire autrement, notamment dans des zones rurales très isolées. Certaines personnes âgées ont aussi d'elles-mêmes demandé la suspension des services pour limiter les risques de contamination.»

«Dépressions». En cas de difficulté à maintenir l'activité, le gouvernement préconise de donner la priorité aux «activités essentielles auprès des publics fragiles et isolés». A l'ADMR, les activités «de confort» (ménage, petit bricolage ou repassage) ont ainsi été suspendues pour garantir le maintien de l'aide «vitale» (toilette, coucher, livraison de repas...). Mais pour les bénéficiaires, la visite de l'aide à domicile, même pour du ménage, constitue souvent une occasion rare, si ce n'est unique, de nouer un contact humain essentiel en cette période anxiogène de confinement. «Ily a la santé physique, certes, mais il ne faut pas négliger le psychique», alerte Pascal Champvert, qui craint que l'isolement n'entraîne «des dépressions, voire des tentatives de suicide», et appelle à une assistance psychologique pour les seniors isolés.

«Le coronavirus est un révélateur de la manière intolérable dont la France s'occupe de ses aînés», s'insurge-t-il. Désormais, les professionnels de l'aide à domicile bataillent pour que leurs troupes fassent bel et bien partie des «publics prioritaires» qui devraient prochainement bénéficier de tests à grande échelle. Et commencent aussi à penser à l'après, quand la loi grand âge, promise par Emmanuel Macron depuis 2018 et sans cesse repoussée, verra enfin le jour. L'occasion, espèrent-ils, d'enfin revaloriser leurs métiers.

VIRGINIE BALLET

« Le confinement est devenu un instrument supplémentaire pour exercer des violences »

Alors que les violences conjugales représentent l'essentiel des gardes à vue depuis le début du confinement, police, justice et acteurs associatifs doivent s'adapter pour protéger au mieux les victimes

Mercredi 1^{er} avril, tribunal judiciaire de Nanterre. Dans l'enceinte, fermée au public, résonnent les pas des policiers. Une seule salle d'audience est ouverte, où sont tranchées les demandes de mise en liberté de certains détenus, entendus depuis leur prison par visioconférence. Sont jugés, aussi, de rares prévenus en comparution immédiate, surtout pour non-respect du confinement. Quand soudain, profitant d'une suspension d'audience, la procureure de Nanterre, Catherine Denis, s'invite dans la salle et interpelle le magistrat qui préside les débats du jour.

M^{me} Denis souhaite qu'un certain Saïd, poursuivi pour avoir frappé à plusieurs reprises son ex-compagne, soit jugé, comme cela avait été initialement prévu un mois plus tôt. Or la procureure vient d'apprendre que l'affaire risque fort d'être renvoyée. « Là, il est là. Qu'est-ce qui s'oppose à ce qu'on le juge », s'étonne Catherine Denis auprès du président. Avouez que c'est quand même ubuesque. » Avant de s'en aller, elle conclut : « Je vous aurai fait part de mon incompréhension. »

Les faits : Saïd, un grand gaillard maigre d'une trentaine d'années, est poursuivi pour avoir frappé sa femme. Coups de poing, de pied, tirage de cheveux, voilà plus de sept ans que ça dure. Plusieurs plaintes ont été déposées, son casier judiciaire s'est rempli. Sa compagne a dénoncé des violences sur leurs deux enfants, de 9 et 8 ans. Le 4 mars, il a été placé en détention en attendant son procès, fixé au 1^{er} avril. Fin mars, en pleine épidémie, sa demande de mise en liberté a été acceptée. Alors

Saïd est sorti de prison, avec interdiction d'entrer en contact avec son ex-compagne. Mais il n'a pas respecté cette condition, a multiplié les menaces, et la jeune femme, inquiète, a dû quitter l'hébergement d'urgence qu'elle occupait. Nouvelle interpellation donc, le 31 mars. Le débat procédural tient en une question : Saïd, qui devait comparaître libre le 1^{er} avril, doit-il être jugé alors qu'il est sous main de justice, et que le juge des libertés et de la détention ne s'est pas encore prononcé sur son cas ?

NOMBREUX REPORTS D'AUDIENCES

Tandis que Saïd, veste de jogging et masque sur le visage, vient de s'installer dans le box vitré, la représentante du parquet, en écho à Catherine Denis, se dit favorable à une incarcération : « Je ne sais pas ce qu'il faut pour que monsieur comprenne. La seule solution c'est que monsieur soit derrière les barreaux. » Le tribunal reporte l'affaire au 13 mai. Quelques heures plus tard, ce 1^{er} avril, le juge des libertés et de la détention a décidé de ne pas réincarcérer Saïd. « Il a maintenu le contrôle judiciaire. Fin de l'histoire, et pour l'instant sa femme est toujours en vie », raconte au Monde Catherine Denis, mi-avril. Mais la magistrate, devant les nombreux reports d'audiences, s'inquiète pour « la sécurité des victimes ».

Cette affaire illustre les difficultés de la justice face au délicat sujet des violences conjugales, l'un des « contentieux essentiels » en temps de coronavirus. Au niveau national, les ordonnances de protection pour les victimes qui se terminaient pendant le confinement ont été prolongées. La distribution de

téléphones « grave danger » s'est accélérée. De 897 attribués au 5 mars, leur nombre est passé à 956 le 27 mars, puis a franchi la barre du millier courant avril, indique le ministère de la Justice. Fin mars, la garde des sceaux, Nicole Belloubet, a averti que les remises de peines spéciales pour les détenus ayant eu « un comportement exemplaire pendant la période d'état d'urgence sanitaire » ne concerneraient « ni les terroristes, ni les criminels, ni les personnes condamnées pour des violences intrafamiliales ».

Mais la justice tournant au ralenti, l'éventail des réponses pénales s'est réduit. Les obligations de soins sont renvoyées à la fin du confinement. Tout comme celles de pointer au commissariat. Les stages de responsabilisation, pour les auteurs, ne sont plus organisés par les services pénitentiaires d'insertion et de probation. « Tout ne mérite pas des peines d'emprisonnement ferme », souligne la procureure Catherine Denis. D'ailleurs, on nuance nos réponses, on ne renvoie pas tout devant le tribunal. Mais en ce moment, on n'a pas beaucoup d'autres réponses alternatives. »

Si les situations varient localement, les différents procureurs interrogés par Le Monde, à Amiens, Grenoble, Nanterre, Alès dans le Gard, ou Rennes, observent tous que les violences conjugales représentent la plus grande partie des gardes à vue. « Les bagarres de rue, les conduites alcooliques en récidive, les délits de fuite, sont devenus très résiduels », relève François Schneider, le procureur d'Alès. Il y a du coup un effet de loupe qui fait que les violences conjugales apparaissent beaucoup plus représentées dans les faits les



DEPUIS LE DÉBUT DU CONFINEMENT, LE 3919 A SOLlicitÉ « 8 À 10 FOIS PAR SEMAINE » LES SERVICES DE POLICE ET DE GENDARMERIE, CONTRE DEUX À TROIS PAR MOIS EN PÉRIODE ORDINAIRE

plus graves. » Même s'il craint une « vague » qu'il sent déjà arriver, M. Schneider assure que la politique pénale en la matière, dans le ressort de son parquet, n'a pas changé.

HAUSSE DES INTERVENTIONS À DOMICILE

A Rennes, comme dans d'autres juridictions en France, le dispositif des « porteurs de paroles » a été lancé fin mars. Un bordereau à remplir en ligne permet à des « primo-confidents », de donner l'alerte, en accord avec la victime. « J'ai fait le choix, eu égard au contexte à risques, de conserver un haut niveau de réponse pénale », explique Philippe Astruc, procureur de Rennes. Alors que les violences conjugales ont occasionné 137 déferrements en 2019, nous en avons déjà ordonné 108 cette année, au 8 avril. »

Du 16 mars au 12 avril, le ministère de l'intérieur a noté une hausse de 48 % des interventions à domicile, par rapport à la même période de l'année, en 2019 – un chiffre de + 33 % pour la Préfecture de police de Paris. Des interventions qui ne sont pas toutes liées à des violences conjugales, mais à des « différends familiaux ». Le numéro 114, qui permet à des victimes d'envoyer des SMS pour alerter sur leur situation, représente « plus de

Le délicat suivi à distance des conjoints auteurs de maltraitances

Pendant l'état d'urgence sanitaire, on éloigne les coupables de violences, pour éviter d'imposer aux victimes un changement de domicile

Depuis le début du confinement, Benjamin [le prénom a été modifié] descend parfois en bas de son immeuble pour jouer avec ses deux filles. Sa femme reste dans leur appartement, proche de Lyon, pour veiller sur leur plus jeune enfant, un nourrisson de quelques mois, malade depuis sa naissance. Un quotidien ponctué par les appels du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Rhône : il y a presque deux ans, Benjamin a été condamné pour des violences sur sa femme.

Parmi les 526 auteurs de violences conjugales suivis à distance dans le département, son accompagnement fait partie des « dossiers sensibles ». « Au moment où je l'ai eu au téléphone, tout se passait plutôt bien », ateste Laurence Zobel, sa conseillère d'insertion et de probation. Suivi par un psychologue dans le cadre de son sursis avec mise à l'épreuve, il participait depuis plusieurs mois à un groupe de parole d'hommes violents organisé par le SPIP, interrompu

« NOUS SOMMES TRÈS ATTENTIFS AUX HOMMES QUI ACCEPTENT MAL D'AVOIR ÉTÉ EXCLUS DE LEUR DOMICILE »

LAURENT THEOLEYRE
directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation du Rhône

par le confinement. L'intégralité de son contrôle judiciaire se déroule désormais à distance.

Depuis le 17 mars, quatre signalements de situations de violences ont été effectués en urgence auprès du parquet de Lyon, et suivis d'interpellations. « Nous sommes très attentifs aux hommes qui acceptent mal d'avoir été exclus de leur domicile, à ceux dont nous connaissons le caractère impulsif, parfois lié à leur consommation d'alcool, et aux familles reformées après une condamnation pour violences », décrit Laurent Theoleyre, directeur du SPIP du Rhône.

A Lyon, un centre d'hébergement accueille également quatre hommes dont la peine de prison s'est terminée en plein confinement. Soumis à une interdiction de s'approcher de leur ancien domicile, ils ne peuvent être accueillis par leurs proches et amis face au risque sanitaire. Un autre homme, libéré depuis plusieurs mois, dormait dans sa voiture lorsqu'un logement, temporaire, a pu lui être proposé.

Tensions exacerbées

Les conseillers craignent la tentation des conjoints de se présenter au domicile de leur ex-compagne et les accès de violences liés à d'importants changements dans le quotidien des familles. « Entre sorties contrôlées et contact permanent avec les enfants, certains hommes s'adaptent mal à la découverte d'un confinement connu par de nombreuses femmes depuis des milliers d'années », observe Laurence Zobel. « La situation exacerbe les tensions, et peut transformer des violences verbales et matérielles existantes en violences physiques », constate aussi

Mélanie Chaverot, responsable à Lyon du Service de contrôle judiciaire et d'enquêtes (SCJE).

Depuis le début du confinement, le SCJE est contacté quotidiennement par le parquet pour prendre en charge des conjoints violents dès leur interpellation, lorsque le placement en détention provisoire n'est pas demandé. Suivant les consignes du ministère de la Justice, l'expulsion du conjoint est privilégiée pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire, pour éviter d'imposer aux victimes un changement de lieu de résidence pendant le confinement. Une plateforme nationale d'orientation, reliant procureurs, SPIP et juges aux affaires familiales, permet depuis le 6 avril d'intervenir en urgence avec les associations et de reloger, en centre d'hébergement ou à l'hôtel, l'auteur de violences.

« Si l'éviction du conjoint n'est pas nouvelle, le confinement fait apparaître de façon plus criante la problématique de son relogement immédiat, déjà soulevée pendant le Grenelle contre les violences conjugales : sans solution d'hé-

bergement, ou avec des solutions précaires, la situation ne fait que s'aggraver », considère Laurence Zobel. Le SCJE a procédé à vingt relogements dans le Rhône. Au niveau national, 41 places ont été trouvées grâce à la plateforme d'orientation au 22 avril, selon le cabinet de la garde des sceaux, Nicole Belloubet.

Prise en charge immédiate

En Seine-Saint-Denis, le conseil départemental a aussi financé dix chambres d'hôtel dans ce but, dont cinq sont actuellement occupées. « Les magistrats se saisissent plus souvent de l'opportunité d'éviction et de relogement, ce qui mériterait d'être pérennisé après l'urgence », souligne Ernestine Ronai, responsable de l'observatoire des violences faites aux femmes du département.

Lorsqu'une solution d'accueil est trouvée, un suivi psychologique par téléphone est mis en place et le SCJE multiplie les échanges avec l'homme violent comme avec la victime, pour s'assurer du respect de l'interdiction de contact. « L'obligation de soin

ne peut attendre le déconfinement », insiste Mélanie Chaverot, pour qui la prise en charge immédiate est d'autant plus importante que la tenue des procès pourrait, compte tenu du ralentissement de l'activité des tribunaux, être décalée de plusieurs semaines.

Le 6 avril, un numéro national a été, pour la première fois, mis en place par la Fédération nationale des associations et des centres de prise en charge d'auteurs de violences conjugales et familiales (Fnacav). Une trentaine d'écouter, psychologues et intervenants spécialisés, se relaient pour des discussions, gratuites et anonymes, avec les hommes violents, leur conjointe ou des proches inquiets. Cent cinquante appels ont été recensés en quinze jours.

« Pour les hommes qui ont des difficultés psychologiques, un allongement du confinement risquerait d'être très problématique, alerte Alain Legrand, son responsable. Cela va susciter des angoisses profondes, qui risquent de ne pas pouvoir être levées, sauf à entamer une discussion dès maintenant. » ■

SIMON AUFFRET



SÉVERIN MILLET

GPA: la colère des parents empêchés de voir leur enfant

Plusieurs couples ayant entamé des procédures de gestation pour autrui en Ukraine ne peuvent rejoindre le pays

Il ont reçu une photographie quelques heures après sa naissance. Océane, 3,5 kg et 56 centimètres, est née mardi 21 avril à Kiev, et ses parents, Karine et Thierry, l'ont découverte devant leur écran, à 2400 kilomètres de là, avec un mélange d'émotion et de colère. « Comme nous n'avons pas reçu l'autorisation de nous rendre en Ukraine, nous n'avons pas pu la rencontrer, ni déclarer sa naissance. Notre fille est donc non seulement privée de ses parents, mais aussi apatride. Ses droits fondamentaux sont bafoués et nous craignons les répercussions de la situation sur son développement », dénonce Karine.

Le couple de Parisiens a fait le choix, en 2019, d'avoir un enfant par le biais d'une gestation pour autrui (GPA) en Ukraine. L'aboutissement d'un long parcours, marqué par la leucémie de Karine et une fausse couche. Plus d'un an après cet épisode douloureux, Karine et son époux se rendent donc à Kiev pour entamer une GPA. La pratique, interdite en France, est réservée en Ukraine aux couples hétérosexuels mariés présentant une infertilité constatée médicalement. Il faut déboursier 30 000 euros environ. A l'été 2019, l'embryon formé à partir des gamètes de Thierry et de ceux d'une donneuse est implanté avec succès dans l'utérus d'une « femme porteuse ». C'est le début de la grossesse. Neuf mois plus tard, ils ont prévu de faire le voyage pour assister à la naissance de leur fille.

Mais, dans l'intervalle, l'épidémie de Covid-19 a tout bouleversé. Depuis le 16 mars, l'Ukraine interdit l'entrée de ressortissants étrangers sur son sol, sauf dérogation. A Paris, Karine et Thierry commencent à s'inquiéter. Ils ne sont pas les seuls. Sophie Labaune-Parkinson et son époux vivent en Australie. Atteinte du syndrome de Rokitansky, la Française de 30 ans est née sans utérus. La GPA est le seul moyen pour eux d'avoir un enfant doté de leur patrimoine génétique. Ils ont eux aussi choisi l'Ukraine, « parce que la pratique là-bas est encadrée, légale et protectrice pour tous : parents d'intention, enfant, et mère porteuse ». La naissance de leur fils est prévue le 27 avril.

A l'annonce des premières mesures de fermeture, la jeune femme décide par précaution de rentrer dans sa famille en Normandie. Dès son arrivée, elle prend contact avec le ministère des affaires étrangères ainsi qu'avec l'ambassadeur français en Ukraine.

« Le pire, c'est l'incertitude »

Pour espérer se rendre dans le pays, tous les ressortissants étrangers doivent en effet demander à leurs représentants d'intercéder par l'envoi d'un document diplomatique. Sans cette « note verbale », leur demande n'est pas examinée.

Sophie fait donc la demande, d'abord à titre privé, puis en faisant appel à une avocate. « J'ai pris contact avec une conseillère ukrainienne qui m'a indiqué que plusieurs pays, comme l'Irlande, le Royaume-Uni, Israël, avaient émis cette note verbale. En suivant ses indications, j'ai donc adressé plusieurs courriers avec les motivations de Sophie ainsi que le trajet qu'elle comptait emprunter, dans le respect du cadre fixé par l'Ukraine », explique M^e Catherine Clavin, avocate au barreau de Mar-

« On devrait être joyeux, mais on se demande quand on pourra voir notre fils », témoigne Christophe

seille. Le premier courrier est daté du 1^{er} avril.

En attendant une réponse, Sophie fédère grâce aux réseaux sociaux un petit groupe de couples de Français dont les bébés doivent naître dans les prochaines semaines à Kiev. Ils échangent, se soutiennent, envisagent les solutions possibles. Il y a Karine et Thierry, à Paris, mais aussi, par exemple, Christophe et Sonia, qui vivent dans le Tarn-et-Garonne. Leur fils est né le 23 avril. « On devrait être joyeux parce que pour nous c'est l'aboutissement d'un combat de plus de dix ans, mais on se demande quand on pourra voir notre fils », témoigne Christophe.

Maurine Monstin et Carles Farrarons attendent la naissance de leur fils pour le 17 mai. Citoyenne française mariée avec un Espagnol, résident en Espagne, Maurine a sollicité les deux canaux pour débloquer la situation. « Le pire, c'est l'incertitude, si ça se trouve on ne pourra pas y aller avant juillet ou septembre. » Après avoir un temps envisagé de monter dans un avion sans dérogation officielle, elle a dû renoncer : son vol a été supprimé.

Pouponnière de fortune

Pour alerter sur leur situation, le petit groupe a averti la presse, et lancé une pétition en ligne. Plus de 1200 signatures ont été recueillies en l'espace de quelques jours, à la date du 23 avril. Sur le front officiel, après plusieurs semaines de silence, une réponse leur est finalement parvenue. Dans un mail générique envoyé le 17 avril, le ministère des affaires étrangères français se contente de rappeler que « les frontières extérieures [de l'Ukraine] sont interdites d'accès aux non-résidents permanents et que les entrées et sorties pour les voyages non essentiels des résidents permanents sont elles-mêmes prohibées ».

Tout en se disant « bien conscient des difficultés que soulèvent ces restrictions », le Quai d'Orsay indique qu'« il n'est pas possible d'envisager une dérogation aux dispositions qui ont été prises par l'Etat ukrainien ».

La réponse a « horrifié » Sophie Labaune-Parkinson. « Il n'est pas une seule fois question des enfants, ou de la possibilité d'émettre une note verbale. En fait, aucune réponse ne nous est apportée », se désole-t-elle. Plusieurs de ces parents d'intention envisagent désormais de déposer dans les prochains jours une requête en référé-liberté devant le tribunal administratif de Paris, une procédure d'urgence destinée à « démontrer que l'inaction des autorités contrevient aux droits fondamentaux d'enfants français », explique Sophie.

En attendant qu'une solution soit trouvée, Océane, la fille de Karine et Thierry, va rejoindre une pouponnière de fortune installée par l'agence de GPA dans un hôtel, où se succéderont au chevet des nouveau-nés une équipe de nourrices et des médecins. ■

SOLÈNE CORDIER

« IL EXISTE UNE DIFFICULTÉ SUPPLÉMENTAIRE POUR LES FEMMES À SE SIGNALER QUAND ELLES SONT VICTIMES »

ERNESTINE RONAI
présidente de l'Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis

150 dossiers par jour», ajoute-t-on au ministère. De son côté, la chancellerie n'avance aucun chiffre des plaintes pour l'instant ni des condamnations pour ces faits. « La remontée des chiffres est très compliquée, confirme Véronique Parent, procureure à Saint-Quentin, dans l'Aisne, et secrétaire générale du parquet général de la cour d'appel d'Amiens. Il n'y a pas de hausse significative des gardes à vue ni des plaintes, mais le confinement rend plus difficiles à déposer. »

« Le recueil de la parole de la victime est encore plus complexe que d'habitude », abonde la substitut du procureur à Grenoble, Inès Delay, référente sur les violences conjugales, tout en louant le travail des associations. Alors que les contacts physiques sont rendus plus difficiles, la magistrate observe une hausse élevée des alertes sur un portail spécifique : « La police a eu huit signalements pour la période du 15 mars au 14 avril, alors qu'en temps normal elle en reçoit environ un par mois. Sur ces huit signalements, l'un est un fait de viol de la part d'un copain de la victime, hébergé dans le cadre du confinement, et les sept autres sont des violences conjugales. » Comme d'autres magistrats, elle craint qu'après la grève des avocats le coronavirus fasse exploser les délais d'audience, déjà très importants. « Quand vont être effectivement jugés les auteurs qui avaient commis une infraction en septembre 2019, qui devaient être jugés en mars 2020 et dont l'audience a été reportée sine die ? On traite l'urgence, l'éviction rapide du conjoint violent, mais pour l'instant on n'a pas de solutions pour les situations « non urgentes » qui risquent de le devenir. »

Il s'agit de tout mettre en place pour éviter que certaines violences ne passent sous les radars de la justice. « Il existe une difficulté supplémentaire pour les femmes de se signaler quand elles sont victimes », souligne Ernestine Ronai, présidente de l'observatoire départemental des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis. Parce que, en période de confinement, monsieur est toujours là. Les médecins, les assistantes sociales, les associations, tous ces acteurs qui peuvent repérer les violences sont moins en contact avec les victimes. »

9 000 APPELS DEPUIS LE 21 MARS

La communication autour des canaux de signalement s'est donc intensifiée ces dernières semaines. Certaines enseignes de supermarché impriment ainsi, en bas de leurs tickets de caisse, les contacts utiles en cas de violences conjugales. Les pharmaciens ont été mis à contribution, comme possibles relais d'alerte. Peu habitués à cette situation, certains se sont tournés vers les professionnels du 3919, qui reçoit beaucoup de leurs appels. D'abord perturbée, la ligne destinée aux femmes victimes de violences fonctionne désormais tous les jours et a pris en charge plus de 9 000 appels depuis le 21 mars – et près de 2 500 appels la seule semaine du 12 avril, soit 20 % en plus par rapport à la première semaine de mars. « Des femmes qui

avaient du mal à mettre des mots sur les violences au sein de leur couple conscientisent brutalement cette question », indique Françoise Brié, la présidente de la Fédération nationale Solidarité femmes. Parmi elles, de nombreuses professionnelles de santé, « déjà soumises à une situation éprouvante », dont certaines sont accusées par leurs conjoints de mettre en danger leurs familles en poursuivant leur activité dans les hôpitaux et les Ehpad. « On connaît la stratégie des agresseurs : le confinement est devenu un instrument supplémentaire pour reprendre la main sur leur conjointe et exercer de nouvelles violences », poursuit Françoise Brié.

Les écoutantes, pour la plupart en télétravail depuis leur domicile, évoquent des appels « plus courts que d'habitude » passés à voix basse depuis le local poubelle ou la file d'attente d'un supermarché. Depuis le début du confinement, le 3919 a sollicité « 8 à 10 fois par semaine » les services de police et de gendarmerie contre deux ou trois par mois en période ordinaire. Ces signalements, déclenchés avec l'accord des victimes, suscitent systématiquement l'intervention à domicile et souvent le déferrement au parquet.

Le ministère de l'intérieur fait le même constat au sujet de son portail de signalement des violences sexuelles et sexistes Arretonslesviolences.gouv.fr, dont les effectifs ont été renforcés pour répondre à l'afflux de demandes. « C'est monté en flèche depuis le 16 mars », observe le commissaire de police Samuel Hosotte, responsable de la division de la prévention et des partenariats à la direction centrale de la sécurité publique. Nous constatons surtout une proportion plus importante des signalements pour violences conjugales : 50 % contre 25 % à 30 % habituellement. » En cas de danger imminent, si la personne ne veut pas s'identifier, la police a les moyens de la localiser grâce à son adresse IP. « Ce qui nous a permis d'éviter des situations catastrophiques », explique le commissaire. Mais en cas d'urgence, on préconise toujours l'appel au 17 ou au 112. »

L'homicide n'est pas le seul risque craint par ces professionnels : « On a aussi des personnes suicidaires, qui se sentent coupables d'être victimes et ne supportent plus de vivre dans la violence. Leur passage sur le portail permet de les

repérer : nous mettons tout en place pour éviter qu'elles ne passent à l'acte. »

Plus que jamais, Ernestine Ronai prône l'éviction du conjoint violent du domicile familial. « Dans le cadre du confinement, on applique le principe de précaution : nous sommes confinés pour que tout le monde ne soit pas contaminé. Il faut aussi appliquer ce principe de précaution pour les victimes. » Le ministère de la justice et le secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes ont annoncé la mise en place d'une plate-forme nationale d'hébergement pour les auteurs de violences conjugales, qui a concerné une quarantaine de personnes en moins d'un mois.

SOLUTIONS TEMPORAIRES

La Ville de Paris, en coopération avec le parquet, a débloqué une quinzaine de places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale pour les conjoints violents dont l'éviction a été prononcée et pour ceux dont la sortie de prison est programmée pendant cette période. Mais ce sont encore souvent les victimes qui quittent le domicile familial. Pour elles, la situation est complexe : aucun déménagement n'est organisé actuellement et les commissions d'attribution de logements sociaux sont figées. « Les dispositifs étaient déjà engorgés avant le confinement, mais si la décohabitation n'est pas organisée, on prend le risque d'avoir des féminicides et des infanticides », alerte Hélène Bidard, l'adjointe chargée de l'égalité femmes-hommes à la Mairie de Paris. Au 23 avril, une dizaine de féminicides ont été recensés sur la page Facebook du collectif Féminicides par compagnons ou ex.

Outre les nuitées d'hôtel, les mairies, avec les associations, imaginent et bricolent des solutions temporaires. A Marseille, l'OM a ainsi mis à disposition son centre d'entraînement. A Paris, « une quinzaine de logements sociaux, des T2 et des T3, dans lesquels les bénéficiaires ne se sont pas encore installés, sont occupés par des femmes avec enfants », indique Hélène Bidard. Des logements étudiants vides accueillent 44 femmes, seules ou avec un enfant. Et des propriétaires privés ont fait don d'un immeuble vide dans le 9^e arrondissement pour les accueillir. »

Au-delà de l'urgence, les professionnels des violences conjugales pensent déjà à l'après. « De nombreuses situations sont aggravées par le confinement : des suites juridiques fortement ralenties, l'état psychique et physique de ces femmes après des semaines de violences, la précarisation de celles qui ont perdu leur emploi ou sont au chômage partiel... », explique Françoise Brié. Il faudra envisager des dispositifs importants de soutien. D'autres responsables associatifs, présents dans une taskforce mise en place par le secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, redoutent un effet « sortie de prison » à partir du 11 mai. Leur crainte : que le déconfinement et la fin du huis clos imposé se traduisent par une recrudescence des violences sexuelles et sexistes dans l'espace public. ■

YANN BOUCHEZ ET ZINEB DRYEF

Testez, testez, testez!» Aucun conseil de lutte contre le Covid-19 n'a été moins suivi, en France, que celui énoncé le 16 mars par Tedros Adhanom Ghebreyesus, le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'idée est pourtant simple. Dépister les personnes suspectées d'être porteuses du virus, même faiblement symptomatiques, permet de les isoler et de rompre la chaîne de transmission de la maladie.

Les chiffres sont cruels. Dans un état des lieux des politiques menées par ses États-membres, l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) indique qu'en date du 15 avril, le nombre de personnes dépistées en France était de 5,1 pour 1000 habitants, derrière la Turquie (5,3 pour 1000) et devant le Chili (4,8 pour 1000). C'est près de trois fois moins que la moyenne des pays de l'OCDE, deux fois moins qu'aux États-Unis (9,3 pour 1000), et loin derrière l'Allemagne (17 pour 1000). Selon les autorités sanitaires, les chiffres français sous-estiment la réalité, en tenant compte qu'une part des actes réalisés sur le territoire national.

Signe d'une certaine confusion sur le sujet, le directeur général de la santé Jérôme Salomon assurait jeudi 23 avril, devant la mission parlementaire sur la pandémie de Covid-19, que 165 000 personnes sont désormais dépistées chaque semaine en France, l'Allemagne se situant à un peu moins du double. Le lendemain, sur France inter, le ministre de la santé Olivier Véran affirmait qu'«on va être à environ 300 000 tests réalisés dans la semaine, ce qui veut dire qu'on est montés en puissance». Une montée en puissance qui vient après un important retard pris par la France, par rapport à d'autres pays. Outre les difficultés d'approvisionnement en machines et en kits de détection sur un marché international tendu, les attermoissements du gouvernement sur le sujet, les corporatismes, la complexité de l'échec administratif et une série de blocages réglementaires ont fait perdre de précieuses semaines à la France dans la course au dépistage.

QUINZE JOURS SANS RÉPONSE

L'une des clés du retard tient à la sous-utilisation des laboratoires publics. Comme l'a révélé l'hebdomadaire *Le Point* le 3 avril, les laboratoires vétérinaires départementaux ont proposé, dès le 15 mars, leurs services d'analyse aux préfetures et aux agences régionales de santé (ARS). Leurs capacités sont considérables : l'Association française des directeurs et cadres des laboratoires vétérinaires publics d'analyses (Adilva) les évalue à environ 100 000 tests par semaine. Mais pendant plus de quinze jours, aucune réponse n'est apportée par les autorités sanitaires à cette proposition.

Il faut attendre le 5 avril pour qu'un décret et un arrêté lèvent le verrou réglementaire : dans le contexte de la crise, les laboratoires vétérinaires et les laboratoires publics de recherche pourront être réquisitionnés par la préfeture pour rechercher le SARS-CoV-2, sous la supervision d'un laboratoire de biologie ou d'un centre hospitalier. «Il a encore fallu attendre l'agrément, par l'Institut Pasteur, des kits de détection utilisés dans ce type de laboratoires», explique Jean-Louis Huanault, président du Syndicat de l'industrie du médicament et réactif vétérinaires (SIMV). Trois sociétés ont été agréées. La dernière l'a été le 21 avril.

«La semaine dernière, seuls deux des quarante-neuf laboratoires vétérinaires départementaux avaient signé une convention avec un établissement de santé ou un laboratoire de biologie, pour tester des échantillons humains», dit Aurèle Valognes, présidente de l'Adilva. On sent maintenant que les choses sont en train de bouger et plusieurs conventions sont signées ou en cours de signature. Mais il y a vraiment eu du retard à l'allumage.» Au 20 avril, dix-sept laboratoires vétérinaires avaient signé des conventions.

Les laboratoires publics de l'enseignement supérieur et de la recherche se heurtent, depuis près d'un mois, aux mêmes blocages, à la même inertie. Mi-mars, les patrons des cinq principaux organismes de recherche publics (CNRS, Inserm, INRAE, CEA et Inria) offrent, eux aussi, leurs services à l'effort national. Le 22 mars, dans un courrier adressé à leurs personnels, ils appellent à une évaluation des capacités de tests de toutes les unités de recherche. «Nous avons identifié une cinquantaine de labos capables de conduire ce type d'analyses et nous estimons leur capacité cumulée à environ 100 000 tests par jour», précise-t-on au CNRS. Interrogé par *Le Monde*, le Cirad estime pour sa part sa capa-



Test nasal du SARS-CoV-2, réalisé le 27 mars à Paris, devant la mairie du 17^e arrondissement.
BENOÎT TESSIER/REUTERS

Tests : pourquoi la France a pris autant de retard

Difficultés d'approvisionnement, attermoissements du gouvernement, corporatismes et blocages réglementaires ont fait perdre de précieuses semaines au pays

cité, pour son seul site de Montpellier, entre 1000 et 2000 tests par jour.

Le 21 avril, selon nos informations, sur la cinquantaine de laboratoires de recherche publics identifiés, moins de cinq participaient effectivement à l'effort national de dépistage du Covid-19. «Il y a deux à trois semaines, nous avons reçu une demande de fiche de synthèse de la part de la préfeture, pour que nous estimions notre capacité de tests, explique le responsable de l'un de ces laboratoires, qui a requis l'anonymat. Depuis, nous attendons d'être contacté par l'agence régionale de santé mais il ne se passe rien.»

Certaines unités, toutefois, poursuivent des travaux de recherche sur de nouvelles méthodes de détection du virus. Mais de manière générale, les chercheurs académiques interrogés par *Le Monde* vivent mal la mise à l'arrêt de leurs laboratoires, et aussi l'utilité de leurs machines et de leur savoir-faire, en pleine crise sanitaire. Au Cirad, la colère est stricte plus aiguë encore par les directeurs strictes adressées début avril aux chercheurs : elles leur intimement de ne pas s'exposer dans les médias sur la gestion de la crise par le gouvernement.

«Mon labo est l'un des seuls à avoir réussi à surmonter tous les obstacles administratifs pour se rendre utile dans cette crise», explique le généticien Philippe Froguel (CNRS), directeur de la plateforme de génomique LIGAN, à Lille (Hauts-de-France). De toute sa carrière, je n'ai jamais été confronté à une épreuve bureaucratique aussi complexe et stressante.» Le chercheur lillois s'est manifesté dès le 12 mars, dit-il, auprès du Centre hospitalo-universitaire (CHU) de Lille. «Je me suis fait engueuler comme un gosse», raconte-t-il. On m'a clairement demandé de rester à ma place et de continuer à faire mes petites recherches.»

Piqué au vif, le chercheur adresse à Mâtignon une note expliquant la nécessité de modifier la réglementation, pour permettre aux laboratoires publics, des services vétérinaires ou de l'enseignement supérieur et de la recherche, de participer au dépistage. C'est cette note qui est à l'origine des décrets et arrêtés du 5 avril ouvrant le dépistage du Covid-19 aux laboratoires publics. Au total, il faudra au généticien lillois plus d'un mois de démarches pour que la préfeture réquisitionne son laboratoire et qu'une convention

soit signée avec un laboratoire privé de la région, Synlab. «J'agis un peu comme un sous-traitant pour Synlab, en analysant les échantillons qu'ils m'envoient», explique M. Froguel. Et si j'ai fini par travailler avec le privé, c'est que la convention qu'a fini par me proposer le CHU de Lille était inacceptable : aucune clause pour prendre en charge les frais engagés par mon laboratoire, refus de fournir des masques nécessaires lors de la manipulation des échantillons, etc.» Le CHU de Lille n'était pas en mesure, jeudi 23 avril, de répondre à nos sollicitations.

CONDUIRE UN DÉPISTAGE CITOYEN

Pour M. Froguel, le blocage tient, en partie, au fait que la réquisition des laboratoires publics est une prérogative préfectorale, alors que le pilotage du système de soin est celle des ARS. «Or ce sont deux administrations qui ne se connaissent pas», dit le chercheur. D'autres scientifiques contournent le contrôle de l'administration faute d'avoir pu signer de convention avec des hôpitaux ou des laboratoires. Avec son équipe de l'Institut du cerveau (ICM), Marie-Claude Potier, directrice de recherche au CNRS, a développé sa propre méthodologie d'échantillonnage et d'analyse : avec une capacité d'une centaine de tests par jour, l'objectif est surtout de conduire un dépistage citoyen, à petite échelle, qui commence à être mené sur les personnels de son institution. Ailleurs, ce sont des machines qui ont été transférées, depuis des labos de recherche académiques vers des centres hospitaliers.

Mais le temps perdu n'est pas seulement celui de la jachère prolongée des laboratoires publics. «Le remboursement du test Covid-19 a été mis en place tardivement, le 8 mars», rappelle ainsi François Blanchecotte, président du Syndicat des biologistes. On a démarré avec retard et chez nos fournisseurs, on s'est donc retrouvé dans la file d'attente.» Ce n'est pas tout. Dans certaines régions, les laboratoires de biologie n'ont pu conduire de tests pendant plusieurs semaines.

«En mars, certaines ARS ont interdit à de nombreux laboratoires de biologie médicale privés, en capacité de faire les tests Covid, de les réaliser», confie Lionel Barrand, président du Syndicat des jeunes biologistes médicaux. Finalement, ça s'est réglé grâce à nos avocats mais dans certains territoires, nous

avons parfois perdu un mois avec ces histoires. Or ce temps perdu a été crucial. En arrivant plus tard sur le marché, on a plus de mal à obtenir tous les consommables dont nous avons besoin.» Les «consommables», c'est-à-dire les longs cotons-tiges (ou «écouvillons») destinés aux prélèvements des échantillons dans le nasopharynx, les «kits» de détection nécessaires pour faire tourner les machines, etc.

Pour faire face à ces difficultés d'approvisionnement, le gouvernement a rassemblé, mi-avril, tous les acteurs publics et privés au sein d'une «Cellule tests», dont la dernière réunion s'est tenue le 21 avril. Cette cellule rassemble les besoins des laboratoires médicaux en matériel et, c'est ensuite l'Etat qui passe les commandes ainsi groupées. «Face à des acteurs qui pèsent très lourd sur les marchés, il est important que nous puissions bénéficier d'une telle force de frappe», détaille le responsable d'un laboratoire d'analyses biologiques privé. Le gouvernement se décide enfin à sortir d'une vision hospitalo-centrée et à nous mettre en première ligne.» Tous les professionnels interrogés se félicitent de l'initiative du gouvernement.

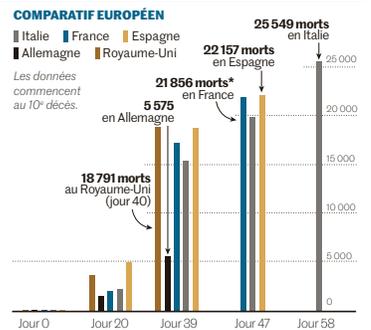
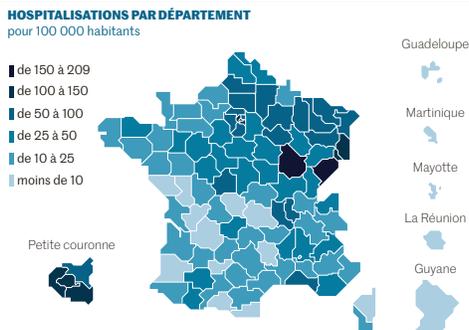
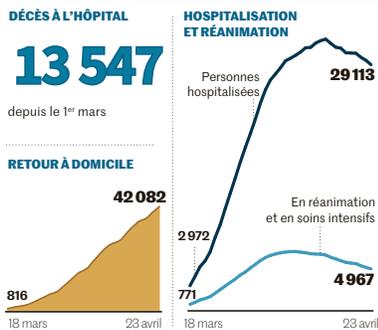
Les hôpitaux ne sont cependant pas en reste : depuis fin mars, une vingtaine de machines d'analyse ont été acquises par la France à la firme chinoise MGI et sont progressivement réparties en région, dans les principaux centres hospitaliers. Elles sont théoriquement capables de réaliser quelque 2400 tests par jour. Cependant, selon nos informations, l'installation de ces robots est souvent délicate et nécessite une main-d'œuvre importante.

Une part des laboratoires d'analyse et du monde hospitalier dispose d'automates fonctionnant en système «fermé» : ils sont captifs des kits de détection commercialisés par les fabricants de machine, principalement Roche et Abbott, à la manière des cartouches d'encre de certaines imprimantes. A l'inverse, les laboratoires vétérinaires conduisent des analyses en masse – souvent pratiquées à l'échelle d'un troupeau ou d'une exploitation – sur des systèmes «ouverts». Les moins vulnérables aux effets de pénuries, les enjeux sanitaires même les plus cruciaux sont aussi soumis à des choix économiques. ■

STÉPHANE FOUART ET STÉPHANE HOREL

AU 15 AVRIL, LE NOMBRE DE FRANÇAIS DÉPISTÉS ÉTAIT DE 5,1 POUR 1 000 HABITANTS, DERRIÈRE LA TURQUIE (5,3) ET DEVANT LE CHILI (4,8). C'EST PRÈS DE TROIS FOIS MOINS QUE LA MOYENNE DES PAYS DE L'OCDE

Epidémie de Covid-19 : situation au 23 avril, 14 heures



Infographie Le Monde • Sources : Santé publique France, Johns Hopkins University

* Dont 13 547 décès à l'hôpital et au moins 8 309 décès en Ehpad

Quatre tests sérologiques mis au point à l'Institut Pasteur

Ces tests permettent de déceler des anticorps témoins d'une infection et de mesurer le degré de protection immunitaire

Quelle fiabilité pour les tests sérologiques ? Ces tests servent à déceler, dans le sérum, des anticorps témoins d'une infection antérieure et à déterminer la protection immunitaire que ceux-ci confèrent. Plusieurs dispositifs commencent à être commercialisés ou sont en cours d'évaluation. Des chercheurs de l'Institut Pasteur, du CNRS et de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ont mis au point quatre tests qui ont été évalués sur quatre groupes différents. Leurs résultats, rendus publics jeudi 23 avril, montrent que l'activité neutralisante des anticorps apparaît dans un délai de sept à quatorze jours à compter du début des symptômes.

Pas de faux positifs
Dans son avis en date du 2 avril, le conseil scientifique sur le Covid-19 formulait des recommandations d'utilisation des tests sérologiques – combinés avec les tests par PCR (destinés à la détection du matériel génétique des agents infectieux) : suspicions d'infection dans les Ehpad ou les établissements médico-sociaux, dans les prisons et autres établissements fermés, et « enquêtes séro-épidémiologiques de terrain pour déterminer par la mesure de la séroprévalence le taux de pénétration du virus SARS-CoV-2 dans différents territoires ». La fiabilité des tests sérologiques est donc essentielle.

Deux des quatre tests mis au point par l'Institut Pasteur utilisent la classique méthode immuno-enzymatique pour doser des anticorps ou détecter un antigène (tests Elisa). Ce type de test a l'avantage d'être fiable, rapide et adapté à du dépistage à grande échelle. Ils sont couramment utilisés, par exemple pour détecter une séropositivité au VIH. Ces deux tests reconnaissent chacun une protéine du virus : la protéine N, qui entoure son génome,

et la protéine S, qui lui sert à pénétrer dans les cellules pour les infecter. Les deux autres tests font appel à des procédés plus lourds : cytométrie de flux et immunoprécipitation.

Dans un premier temps, des échantillons de 491 individus prélevés entre 2017 et 2019, donc avant l'épidémie de Covid-19, ont été étudiés. Les tests ont été constamment négatifs, écartant le risque de faux positifs, et signifiant qu'il n'y avait pas chez ces individus de protection croisée avec l'immunité acquise contre d'autres coronavirus responsables de rhumes banals. Ils pouvaient donc servir de groupe contrôle.

Ensuite, la sensibilité des tests a été examinée sur des prélèvements effectués chez 51 personnes hospitalisées pour un Covid-19 à l'hôpital Bichat (Paris). Entre 66 % à 72 % des tests étaient positifs, ce qui peut s'expliquer par le fait que les patients ont été prélevés à différents moments de leur maladie et qu'il y a un délai pour l'apparition des anticorps.

Le troisième groupe, prélevé les 3 et 4 mars, était constitué de 209 personnes ayant des symptômes discrets évoquant le Covid-19. Il s'agissait de lycéens, d'enseignants et de personnels administratifs du lycée de Crépey-en-Valois (Oise), qui a été un foyer épidémique. Le quatrième groupe était composé des échantillons recueillis à la même époque par l'établissement français du sang auprès de 200 donneurs asymptomatiques – puisque c'est une condition pour le don – de deux communes situées à 60 km de Crépey-en-Valois.

« Dans le troisième groupe, des anticorps ont été identifiés en moyenne dans 32 % des tests, indique Olivier Schwartz, directeur de l'unité de génétique moléculaire des virus à ARN (CNRS) à l'Institut Pasteur et principal co-auteur de l'étude, avec Sylvie van Der Werf, qui fait partie de la même unité. Les deux autres tiers des participants ont soit rencontré le virus sans avoir de séroconversion [apparition d'anticorps], soit ont rencontré d'autres virus qui expliqueraient leurs symptômes légers. » Parmi les donneurs de sang, jusqu'à 3 % des échantillons présentaient un résultat positif. Cela tend à démontrer que le virus n'a pas largement circulé dans un rayon de 60 km autour du foyer épidémique. ■

PAUL BENKIMOUN

L'ACTIVITÉ NEUTRALISANTE DES ANTICORPS APPARAÎT DANS UN DÉLAI DE SEPT À QUATORZE JOURS À COMPTER DU DÉBUT DES SYMPTÔMES

Nouvelle alerte sur les effets indésirables de l'hydroxychloroquine

À l'échelle nationale, une centaine de cas de problèmes cardiaques graves liés à l'utilisation de cette molécule en milieu hospitalier a été déclarée à la pharmacovigilance

L'hydroxychloroquine (Plaquenil), une molécule normalement indiquée dans le traitement de maladies auto-immunes telles que le lupus ou la polyarthrite rhumatoïde, permet-elle de lutter efficacement contre le Covid-19 ? Interrogé à ce sujet au Sénat, mercredi 22 avril, le ministre de la santé, Olivier Véran, a estimé que les dernières publications en date « ne sont hélas clairement pas en faveur de l'utilisation de ce traitement en pratique courante en mono ou en bithérapie associée à l'azithromycine (un antibiotique) ».

Le ministre avait-il également en tête les dernières données de pharmacovigilance concernant cette piste thérapeutique ? Celles-ci posent en effet la question de la balance bénéfice-risque de ce traitement, après une première alerte début avril. Entre le 27 mars et le 21 avril, le centre régional de pharmacovigilance (CRPV) de Nice, chargé de la surveillance nationale des effets indésirables cardiaques des médicaments évalués dans le Covid-19, a recueilli 96 notifications, provenant du réseau des 31 CRPV français.

Le nombre des effets indésirables graves cardiaques a quasiment doublé depuis le 9 avril, où il s'élevait à 54 cas. La plupart des déclarations (83 %) concernent un patient traité par hydroxychloroquine (HCQ) ou chloroquine, ce médicament étant associé dans environ la moitié des cas à l'azithromycine. Un traitement par Kaletra ou ses génériques (association des antirétroviraux lopinavir et ritonavir) est retourné dans 16 % des cas.

Le nombre de morts soudaines ou inexpliquées (4), d'arrêts cardiaques (4) et de troubles du rythme (6) n'a pas évolué depuis le bilan du 9 avril, souligne le professeur Milou-Daniel Drici, responsable du CRPV de Nice. Il constate en revanche davantage de prolongations « préoccupantes » de l'intervalle QT, une anomalie à l'électrocardiogramme qui augmente le risque de syncope et de mort subite. « Nous voyons aussi apparaître des cas de bradycardie [ralentissement du rythme cardiaque] sévère et des troubles de conduction complexes », ajoute le pharmacologue et cardiologue.

La majorité de ces effets indésirables ont été relevés chez des malades traités en milieu hospitalier (comme il est prévu par le décret) et bénéficiant d'une surveillance par électrocardiogramme. Six cas sont survenus dans un contexte d'automédication.

DIDIER RAOULT A CHOISI LA CONTRE-ATTAQUE. SUR LE SITE DE L'IHU, IL A FORMULÉ PLUSIEURS CRITIQUES

Dans l'idéal, cette centaine de cas d'effets indésirables cardiaques serait à rapporter au nombre total de patients atteints du Covid-19 recevant de l'hydroxychloroquine (ou du Kaletra) dans les hôpitaux français, données dont ne disposent pas les CRPV. « Comparativement aux 92 notifications faites depuis cinquante ans dans le domaine de la rhumatologie avec l'hydroxychloroquine, c'est beaucoup plus proportionnellement en l'espace de vingt-cinq jours, souligne le professeur Drici. La situation est préoccupante pour nous pharmaciens médicaux, ce qui peut être une donnée de santé publique, car ces 96 cas graves notifiés dans le cadre du Covid-19 peuvent ne représenter qu'une très petite partie de cette toxicité ».

« Le principal signal d'alerte avec ces médicaments est cardiaque. Les autres effets indésirables retrouvés (hépatiques, digestifs...) avec l'hydroxychloroquine ou le Kaletra sont attendus, et n'ont pas entraîné de décès », indique Aurélie Grandvilllemin, du CRPV de Dijon, chargée de la pharmacovigilance globale dans le cadre du Covid-19.

Surveillance renforcée

Au total, depuis mi-mars, l'hydroxychloroquine a fait l'objet de 115 notifications d'effets indésirables, dont 70 % concernent le cœur. Soulignons que le Kaletra est, lui, mis en cause dans 91 cas, dont 39 sont des atteintes hépatiques.

Dans un communiqué daté du 23 avril, l'Agence européenne du médicament (EMA) souligne aussi la toxicité cardiaque de l'hydroxychloroquine et de la chloroquine, en particulier à haute dose et en combinaison avec l'azithromycine, et l'absence de preuve d'efficacité de ce traitement. « L'EMA et les autorités nationales compétentes suivent la situation de près et ont renforcé leur surveillance de la sécurité des médicaments utilisés dans le traitement du Covid-19 afin de prendre des mesures en temps utile si nécessaire », précise le document. Au Brésil, un essai clinique a été

stoppé après la mort de plusieurs patients ayant reçu de très fortes doses d'hydroxychloroquine.

Ces alertes surviennent alors que l'on n'a toujours pas de preuve de l'intérêt thérapeutique de la combinaison hydroxychloroquine-azithromycine dont Didier Raoult (Institut hospitalo-universitaire [IHU] Méditerranée Infection) s'est fait le champion en France.

« Les études s'accumulent, mais aucune ne présente à ce jour une méthodologie suffisamment solide pour trancher », déplorent les pharmacologues Bernard Bégaud et Mathieu Molimard (université de Bordeaux). Le standard en la matière consistant à comparer l'effet du traitement à un placebo sur deux groupes de patients comparables constitués de façon aléatoire, si possible sans que les médecins et les patients sachent ce que ceux-ci reçoivent (double aveugle).

Données disparates

Le professeur Raoult, qui a déjà publié des études sur de petits effectifs manquant de puissance statistique et ayant suscité de nombreuses critiques méthodologiques, a mis en ligne, mercredi 22 avril, les résultats d'une « étude observationnelle non contrôlée et non comparative dans une cohorte de 1061 patients infectés traités par la combinaison HCQ + AZ pendant au moins trois jours », ainsi qu'elle est décrite.

A nouveau, l'interprétation bute sur l'impossibilité de comparer cette cohorte à un groupe témoin, même si l'équipe Raoult a fait valoir un taux de létalité de 0,75 % à l'IHU (8 patients décédés), alors qu'il s'élevait à 13,5 % chez les malades pris en charge à l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille (AP-HM) ne bénéficiant pas de ce traitement. Il faut cependant noter que les patients ayant suivi le « protocole Raoult » à l'AP-HM sont 5,6 % à y être décédés. Et que d'autres études évaluant à environ 0,5 % la létalité du SARS-CoV-2 s'il suit son « évolution naturelle », c'est-à-dire hors traitement spécifique...

Ces chiffres disparates montrent combien il est compliqué d'apprécier l'effet du traitement si l'on ne dispose pas d'éléments pour comparer l'état initial de gravité des patients – Didier Raoult préconise de tester tous les malades et de leur administrer le traitement systématiquement (sauf contre-indication) et au plus tôt s'ils sont porteurs du SARS-CoV-2.

Face aux critiques que suscite sa volonté de s'affranchir des essais randomisés, le microbiolo-

giste marseillais, qui aime à citer le général Foch, a choisi la contre-attaque. Mercredi, sur Twitter, il a ainsi qualifié de façon très troupesienne de « fake news » des travaux portant sur une cohorte de vétérans de l'armée américaine. Et, sur le site de l'IHU, il a formulé plusieurs critiques.

« La aussi, il ne s'agit pas d'un essai randomisé, mais d'une étude rétrospective « sur documents » ayant retracé le devenir de 368 anciens combattants hospitalisés, ayant bénéficié ou non d'hydroxychloroquine et d'azithromycine. Le risque de décès était deux fois plus élevé chez les malades ayant reçu de l'hydroxychloroquine que chez ceux n'en ayant pas reçu, une différence qui s'estompe avec l'ajout d'azithromycine. Cette combinaison ne changeait cependant rien à la probabilité d'être placé sous respirateur. »

Etudes cliniques encore en cours

« Méthodologiquement, l'étude américaine comporte des faiblesses », constate Mathieu Molimard, qui anime le site de questions et réponses sur médicaments et Covid-19 de la Société française de pharmacologie et de thérapeutique. Mais elle comporte des tentatives d'ajustement pour voir ce qui conduit à la réanimation et à la mort, et devance donc certaines des critiques formulées par Didier Raoult. » Contacté par Le Monde, l'équipe américaine répond qu'elle ne peut commenter les critiques du professeur marseillais, le manuscrit étant soumis à une revue scientifique pour publication.

Même réponse d'une équipe parisienne prise à partie sur Twitter par Didier Raoult à propos d'un preprint portant sur 181 patients souffrant d'une pneumonie induite par le SARS-CoV-2 et hospitalisés dans quatre établissements de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris. Ceux traités à l'hydroxychloroquine n'ont pas bénéficié de façon significative de ce traitement. Là encore, commente Mathieu Molimard, il s'agissait d'une étude non randomisée, rendant difficile toute conclusion définitive.

« Le résultat le plus intéressant, observe-t-il, c'est que, sur 84 patients sous hydroxychloroquine, 8 ont dû cesser le traitement en raison de modifications de leur électrocardiogramme. » Un indice supplémentaire que, même si des études cliniques encore en cours devraient en fin de compte le « protocole Raoult », celui-ci resterait à manier avec précaution. ■

HERVÉ MORIN ET SANDRINE CABUT

LE MALAISE DE LA MALADIE PROFESSIONNELLE
«Quels que soient son secteur d'activité et son métier, le travailleur qui aura été exposé et contaminé et qui subira une atteinte durable à sa santé due au Covid-19, devra bénéficier d'une reconnaissance de cette exposition sans avoir à en apporter la preuve.» La CFDT

LA CGT MET LA PRESSION SUR LA REPRISE
La fédération CGT des services publics a déposé 31 préavis de grève consécutifs couvrant tout le mois de mai. Le syndicat appelle les agents de la fonction publique territoriale à se mobiliser pour pouvoir « envisager une reprise le 11 mai dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes ».

Capital/travail

JUSTICE

« Amazon est en guerre contre les syndicats, pas contre le virus »

À grand renfort de communication, la multinationale mise sur le jugement, vendredi, de la cour d'appel de Versailles pour rouvrir ses entrepôts, sans passer par la concertation avec les représentants du personnel ordonnée par le tribunal de Nanterre.

C'est ce vendredi après-midi que la cour d'appel de Versailles rendra son avis. Amazon avait contesté le jugement du tribunal de Nanterre, d'il y a une semaine, qui l'obligeait, sous peine d'amende, à évaluer avec les représentants du personnel la sécurité sanitaire des conditions de travail dans ses entrepôts et, pendant la période, de se limiter aux activités essentielles, à savoir les livraisons de nourriture et de produits d'hygiène et de santé. Plutôt que de s'y plier, le géant a préféré fermer ses grands sites français, dénonçant sur tous les plateaux la responsabilité des organisations syndicales. Discours amplement repris lors des plaidoiries qui se sont tenues mardi. « Amazon est en guerre contre les syndicats, pas contre le virus, déplore Laurent Degoussé, porte-parole de SUD commerce, majoritaire dans l'entreprise et à l'origine du recours en justice. Le jour où s'est tenu le procès, la grève a éclaté aussi aux États-Unis pour les mêmes raisons de sécurité (lire notre édition du 22 avril). La confédération CFDT, lors de l'audience, a même parlé d'union sacrée des syndicats : c'est bien pour dire qu'on est tous d'accord et qu'il y a un vrai problème. » L'avocat d'Amazon, de son côté, a affirmé que le but des syndicats « est le blocage de cette entreprise. Et ça, c'est extrêmement dangereux. Des conséquences extrêmement graves peuvent en découler ». Pourquoi ? Car « Amazon tient un rôle essentiel pour aider la nation ! » a-t-il lancé, avant de contester la définition fixée pour les produits justement essentiels. « Nous avons besoin de produits pour les enfants en bas âge. De jeux... Beaucoup de parents sont confinés dans de petits espaces. Nous avons besoin de leur livrer des produits. Sinon, ils seront en danger moral, voire physique », a poursuivi le défenseur de la multinationale.

Présence du virus sur des paquets, qui passent de main en main

Un discours grandiloquent et d'autant plus hypocrite que l'activité économique du groupe ne s'est pas arrêtée parce que la direction a décidé de fermer ses grands entrepôts. Seule Amazon Logistics a en effet été condamnée. Pas sa filiale Transport



650 000 colis par jour transitent dans un entrepôt comme celui de Montélimar. Laurent Mayeux/REA

France, qui gère une dizaine de centres de tri et continue à fournir les colis, venus des entrepôts allemands ou de la place de marché, à La Poste ou à son armée de livreurs auto-entrepreneurs payés à la tâche.

Dans les grands entrepôts, la situation est figée. Les commissions santé, sécurité et conditions de travail qui se tiennent n'aboutissent pas. Celle de ce mercredi matin avait pour ordre du jour : prolongement de la fermeture des entrepôts jusqu'au 25 avril et port du masque (non fourni - NDLR) obligatoire pour les salariés. « Ce n'est pas un plan de sécurité sanitaire. Nous voulons de vraies discussions, recourir à une expertise si besoin, ce qu'avait exigé la justice », dénonce Laurent Degoussé. Les facteurs de contagion sont pourtant iden-

tifiés, liés au non-respect des distances de sécurité, lors des transports en bus, du passage des portails d'entrée du site, dans les vestiaires, ou lorsqu'il faut porter un colis lourd à plusieurs. Sans compter que

le virus peut être présent sur des paquets, qui passent de main en main de la préparation à l'expédition. Or, 650 000 par jour transitent dans un entrepôt comme celui de Montélimar. Les syndicats ont recommandé qu'une unique personne s'occupe d'un même colis. Refus de la direction, pour qui la productivité en souffrirait trop.

Et qui répond par l'usage de gel hydroalcoolique. « La CGT avait proposé une stratégie globale clé en main, que la direction a rejeté, en bloc après s'être isolée une heure, regrette le syndicaliste. C'est à croire que

les décisions se prennent depuis le siège de Seattle, que les dirigeants français ne servent qu'à faire de la communication. »

La lutte anti syndicale d'Amazon est effectivement orchestrée du siège. Business Insider a ainsi révélé, cette semaine, que le géant avait cartographié tous les risques de création de syndicats sur ses centaines de sites et magasins outre-Atlantique. Y sont référencés les risques venant de l'intérieur, de l'extérieur, ainsi que ce qui prédispose au syndicalisme, comme la discrimination ou les opinions politiques de certains salariés... Amazon est une entreprise où tout se sait, sauf le nombre de contaminés par le virus. Là encore, les syndicats ont proposé de mettre en place un observatoire. Proposition à nouveau refusée par la direction, qui dit plutôt réfléchir à disposer des caméras thermiques dans les entrepôts. ●

PIERRIC MARISSAL

« LES RÉUNIONS DE PLUS DE 100 PERSONNES SONT INTERDITES. DANS LES ENTREPÔTS, ILS SONT BIEN PLUS NOMBREUX », A POINTÉ L'AVOCAT DE FO.

ÉDITORIAL

Par
LAURENT JOFFRIN

Tactique

L'urgence a parfois bon dos. Dans les conditions baroques imposées par le confinement d'une grande

partie de la population, l'éparpillement des salariés en télétravail et les difficultés de communication compliquent singulièrement le fonctionnement des instances sociales des entreprises. Les unes s'efforcent de maintenir le dialogue au plus près et tâchent de travailler en bonne intelligence avec les comités d'entreprise ou les délégués du personnel. Mais d'autres beaucoup moins. Ou pas du tout. Notre enquête montre qu'une

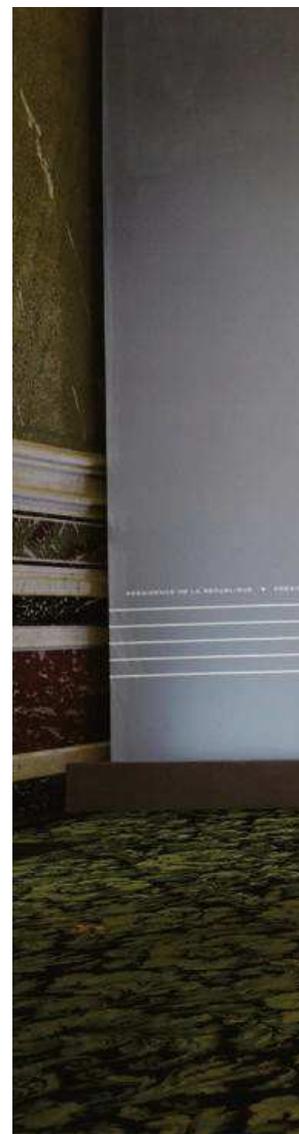
partie des dirigeants d'entreprise ont saisi l'occasion du choc sanitaire pour court-circuiter les représentants des salariés, ou bien pour rogner, discrètement ou non, certains avantages acquis ou encore s'affranchir de certaines règles du code du travail. Tactique peu glorieuse et, selon toutes probabilités, contre-productive. L'épreuve du confinement, on le sait déjà, sera suivie par un redoutable ralentissement de l'économie. Les

salariés pourront enfin sortir de chez eux : ce sera souvent pour affronter une véritable tempête sociale. Dans ces conditions, l'esprit de solidarité et le sens de l'intérêt collectif qui se sont manifestés à l'occasion de la crise sanitaire sont des atouts et non des handicaps. Mais pour les faire vivre, pour maintenir un minimum de cohésion sociale dans la deuxième crise qui s'annonce, le « dialogue social », selon le mantra agité par tous les res-

ponsables publics, est un instrument précieux. Il permet de délimiter les conflits, parfois de les désamorcer, souvent de trouver les compromis nécessaires. Il peut être musclé ou plus accommodant : il est dans tous les cas indispensable. Non pour gommer les contradictions ou jouer d'un consensus artificiel. Mais pour regarder en face, collectivement, l'orage économique et social qui pointe à l'horizon. ◀

«Si un dialogue social de qualité est la condition à la reprise, on va attendre...»

Malgré le discours du patronat et de l'exécutif sur la volonté de concertation pendant la crise, les élus du personnel, souvent mis de côté, assistent déjà à des reculs des droits sociaux. Avec des chefs d'entreprise profitant parfois de l'urgence face à des salariés menacés de perdre leur emploi.



Muriel Pénicaud, la ministre

Par
AMANDINE CAILHOL
et FRANTZ DURUPT

Le mot est sur toutes les lèvres : le dialogue social doit être la clé de voûte de la reprise économique. Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, l'a encore affirmé devant l'Assemblée nationale mercredi : « C'est ce dialogue social de terrain qui fera la différence dans la relance. » Une semaine plus tôt, le patron du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, ne disait pas mieux, vantant une méthode « qui permet cette sérénité indispensable pour bien démarrer ». Et dès le 19 mars, les organisations patronales et syndicales représentatives avaient pris la plume en commun pour « affirmer le rôle essentiel du dialogue social et de la négociation collective ». « Si ça se fait de façon unilatérale, on aura des craintes, des résistances, et je crois beaucoup de conflits », prévenait lundi le numéro 1 de la CFDT, Laurent Berger, sur Public Sénat. Voilà pour le cadre théorique. Mais dans la pratique, les représentants

regrettent de plus en plus d'être mis de côté depuis le début de la crise sanitaire et économique liée au Covid-19. « Si un dialogue social de qualité est la condition à la reprise, on va attendre longtemps », ironise Fabrice Angei, du bureau confédéral de la CGT. Pour le syndicaliste, le risque est grand que les reprises d'activité se fassent « sous la contrainte et les menaces sur l'emploi », et sans vraiment y associer les élus.

«C'EST OPEN BAR»

Même chose dans de nombreuses collectivités, parmi les 40 000 que compte la France : « Pour beaucoup d'employeurs, le dialogue social et la démocratie sociale sont une espèce de cerise sur le gâteau, quand on a le temps », souligne le secrétaire national de la FSU territoriale, Julien Fonté. « Dès lors qu'on n'est pas en capacité d'agir, qu'il n'y a pas la menace de la grève, l'employeur arrête tout. »

Au premier rang des craintes résident les dérogations au code du travail permises par les ordonnances adoptées par le gouvernement fin

mars. Pour certains patrons, il est tentant de s'emparer de ces nouveaux outils, qui leur permettent notamment d'allonger les journées de travail ou d'imposer des jours de congé, parfois sans accord d'entreprise. Exemple avec les RTT chez l'opérateur Orange. Certes, depuis le début de la crise, il y a « deux ou trois fois par semaine des points avec la DRH du groupe et parfois le PDG, Stéphane Richard », raconte à Libé Elisa Mistral, déléguée centrale CFDT. Mais à peine l'exécutif avait-il adopté ses ordonnances que la direction décidait, début avril, d'obliger les salariés à poser des jours de RTT pendant la période du confinement. Et ce malgré l'opposition de quasiment tous les élus. Difficile pour la déléguée de ne pas y voir un effet d'aubaine – d'autant que rien ne semble indiquer qu'Orange va mal ces temps-ci : les objectifs fixés pour 2020 n'ont pas varié.

Selon Julien Fonté, de la FSU, le réflexe concernant les congés a été similaire dans de nombreuses collectivités, y compris dans certaines où la politique de continuité du service

mise en place était correcte par ailleurs : « Plein d'employeurs n'ont même pas attendu d'ordonnance ni consulté le comité technique. Ils se sont dit : "Ils ne vont pas pouvoir faire grève ni s'organiser, donc c'est open bar." » Il cite l'exemple d'aides maternelles à qui des maires ont expliqué qu'elles devraient rattraper, durant l'été, le temps non travaillé pendant le confinement.

«DIRECTIONS DÉBRIDÉES»

Ailleurs, dans un établissement du groupe Total, un élu CFDT s'inqüète de « la dégradation du climat social ». « Aujourd'hui, avec les nouvelles ordonnances, nos directions sont débridées, elles pensent avoir les pleins pouvoirs et ne se préoccupent pas des élus. Nous sommes consultés à minima, nos demandes sont refusées. Le code du travail est enterré et ça me fait très peur », pointe le cédétiste. Il explique que la direction a par exemple refusé de convier les élus suppléants aux réunions du Conseil social et économique (CSE) pendant la crise.

Autre motif de mécontentement :

refusant de négocier un accord sur la question épineuse des congés, la direction s'est tournée directement vers les employés par mail, via une note d'information dans laquelle la prise de quelques jours avant la fin avril était « fermement préconisée ». Une manière de court-circuiter les élus qui passe mal. Un simple « encouragement » qui fait appel à « un esprit de solidarité des salariés », répond Total. Les tensions sont encore montées d'un cran récemment quand un élu a reçu « un mail de menace de sanction de la part du directeur », poursuit le syndicaliste. Le gros des troupes étant en télétravail, les élus avaient voulu utiliser une application de communication collaborative pour continuer à informer les salariés. Ce qui n'a pas plu à la direction, qui leur a rappelé que les adresses professionnelles ne pouvaient être utilisées dans ce but. Total assure que tout est fait pour maintenir le contact avec les salariés.

Même bras de fer dans le secteur de la formation professionnelle. « Certains employeurs ne Suite page 4



du Travail, et Sibeth Ndiaye, la porte-parole du gouvernement, lors d'un point presse après le Conseil des ministres, le 1^{er} avril. PHOTO ROMAIN GAILLARD. RÉA

Muriel Pénicaud se met tout le monde à dos

Accusée de se soucier davantage des intérêts économiques des employeurs que du bien-être des travailleurs, la ministre du Travail est décriée jusque dans les syndicats les plus modérés.

«**M**uriel Pénicaud est la pire ministre du travail depuis la Libération.» Ce tweet impitoyable est signé Manuel Bompard, eurodéputé insoumis. Il reprend en fait les propos d'un inspecteur du travail du syndicat FSU, Pierre Mériaux, qui, dans une vidéo du 10 avril, dresse un portrait au vitriol de l'ex-DRH de Danone. Et le syndicaliste n'y va pas avec le dos de la cuillère: «Elle n'est pas ministre du Travail, elle est ministre du CAC40.» Les principaux syndicats de l'inspection du travail n'ont, certes, pas attendu la crise du Covid-19 pour avoir une dent contre leur ministre de tutelle. Mais ces dernières semaines n'ont rien

arrangé. Et l'image d'une ministre plus soucieuse des intérêts économiques que de ceux des employés s'est enracinée chez ses détracteurs. Exemple avec son récent clash, en mars, avec les principales fédérations d'employeurs du bâtiment, prêtes à stopper les chantiers au nom de la protection des employés. Une décision inconcevable pour Muriel Pénicaud, qui les a invités à poursuivre l'activité. «C'est le patronat du BTP qui défendait le mieux les salariés!» ironise Pierre Mériaux dans sa vidéo.

«BÂTON»

Autre critique, dans les rangs syndicaux: la ministre, qui se fait le chantre du dialogue social, est accusée de ne pas toujours manier cet art avec brio. «Lorsque s'est posée la question des droits de retrait, au début de la crise, le ministère n'a pas montré l'exemple, on a bien vu que le dialogue social n'était pas là», pointe Fabrice Angei, du bureau confédéral de la CGT. Début mars, les propos de Pénicaud, expliquant qu'il y avait «extrêmement peu de cas où le droit de retrait [était] justifié», avaient

fait bondir plus d'un syndicaliste. «Le ministère a fait le choix de ne pas trop contraindre les employeurs, au détriment de la santé des salariés», abonde une autre secrétaire confédérale cégétiste, Céline Verzeletti.

Au sein de la centrale de Philippe Martinez, les critiques pleuvent: «Elle manie toujours le bâton, est en permanence sur l'injonction à repartir au boulot au plus vite», s'agace une responsable de fédération. «Elle devrait se concentrer sur l'intitulé de son ministère, qui est le Travail, et pas l'Economie et les Finances», taclait, fin mars dans Libération, Yves Veyrier, le numéro 1 de FO, très critique à l'égard des dérogations adoptées par le gouvernement pour modifier le code du travail. «A mélanger les genres, on arrive à des contradictions.» Habituée des bafouillages et lapsus sur les plateaux télé et radio, la ministre, issue de la société civile, paye aussi sa communication jugée parfois hasardeuse.

«La critique est aisée mais l'art est difficile. On traverse une crise historique, sans précédent. Ce que le ministère a mis en place depuis le début de la crise me paraît à la fois agile et perti-

nent», tempère Guillaume Trichard, secrétaire adjoint de l'Unsa. «Le ministère est plutôt réactif dans cette crise», souligne aussi un responsable de la CFDT. En revanche, poursuit-il, «la ministre n'a pas forcément toujours la faculté de mettre des rondeurs là où il faut. Et elle est assez perméable aux revendications du Medef».

COLÈRE

Résultat: même avec les syndicats pourtant plus habitués à la négociation qu'aux coups de gueule, les tensions sont parfois palpables. En 2019, la réforme de l'assurance chômage menée par Muriel Pénicaud a ainsi mis en colère Laurent Berger, le numéro 1 de la CFDT. Plus récemment, le cégétiste a aussi haussé la voix pour réclamer la reconnaissance du Covid-19 en maladie professionnelle pour tous les salariés exposés. Sans convaincre la ministre du Travail, qui a confirmé mercredi que cette reconnaissance ne serait pas automatique. De quoi nourrir, encore, quelques griefs contre elle.

Suite de la page 2 permettent pas aux élus d'envoyer des mails aux salariés, empêchant ainsi toute diffusion d'informations syndicales», s'agace Christine Fourage, secrétaire générale de la branche CGT formation et enseignement privé. «Mais on fait comment pour communiquer avec les salariés quand les sites sont fermés?» questionne la cégétiste, qui déplore aussi des sanctions disciplinaires.

«FAIRE PEUR»

«Les relations sociales étaient déjà tendues partout, là on a des directions qui accentuent cela et ne veulent plus souffrir du contre-pouvoir des élus», poursuit-elle, tout en pointant les «pressions» exercées sur les salariés sur les congés ou encore la mise en place du télétravail «sans même consulter vaguement les élus». Le tout sur fond de promesse d'un avenir économique sombre. Or, pour Christine Fourage, ces menaces sur l'emploi sont bien souvent «des grigris qu'on met sous le nez des salariés pour leur faire peur» alors que le secteur de la formation à distance ne souffre pas de la crise.

«Dans tous les secteurs, il y a à la fois une pression morale, financière et individuelle, car les gens veulent sortir du confinement», abonde Fabrice Angei, de la CGT. Et les abus sont facilités par les faiblesses de deux garde-fous: l'inspection du travail, dont nombre de syndicats dénoncent le manque de moyens pendant la crise (lire page 5), et la justice prud'homale, quasiment à l'arrêt depuis plusieurs semaines (lire page 4). La situation est encore plus difficile pour les salariés dans les petites boîtes sans représentation du personnel. «L'employeur a voulu

nous faire reprendre, sans masque, sans rien, il nous a été dit: soit on continue comme ça, soit on peut quitter la boîte», témoigne un salarié d'une TPE de plomberie qui a tout de même fini, au bout de quelques jours, par obtenir une meilleure protection, non sans batailler.

Chez la CFDT de Flunch, on a trouvé mi-avril une bonne punchline: «On a goûté à un "dialogue social Flunch Dry" comme on dégustait jadis du Canada Dry dont la publicité annonçait la couleur, vous vous souvenez: "Ça a le goût de l'alcool, ça ressemble à de l'alcool, mais ce n'est pas de l'alcool."» En cause, selon les élus cégétistes: le refus de la direction de faire valider par les syndicats le protocole sanitaire avant la réouverture des restaurants. Or, pour eux, une simple présentation dudit protocole (prévue par la loi) n'est pas suffisante. «C'est le genre d'entreprise dans laquelle il faut insister pour avoir des choses. Ils feront certainement bien. Mais nous aurions voulu être davantage associés», explique le délégué syndical central Grégory Dubois.

«BASE VOLONTAIRE»

Même si, notamment dans les grandes entreprises, la situation n'est pas partout répréhensible (lire ci-contre), certaines se sont récemment illustrées par des décisions contestables. Ainsi de la Fnac, qui, selon France Info, veut bien s'engager à verser 100% des salaires jusqu'au 11 mai, à condition que le temps de travail hebdomadaire puisse ensuite être allongé jusqu'à 43 heures par semaine. Ou de Technicolor, qui a publié cette semaine une note aux investisseurs expliquant qu'«en plus de s'appliquer lui-même une réduction de salaire de 25%, [le directeur

UN BON DIALOGUE DANS CERTAINES GRANDES ENTREPRISES

Le tableau du dialogue social est-il totalement assombri par les coups de force patronaux ou des organisations syndicales snobées? «Dans les grandes entreprises, le dialogue social est quand même opérant, avec des discussions et des négociations menant à des accords, comme chez Orano ou encore Sade, une filiale de Veolia», tempère Guillaume Trichard, de l'Unsa. Sur le site de la CFE-CGC, on trouve quelques exemples. Chez Thales, détenu à près de 25% par l'Etat, un accord adopté par les quatre syndicats représentatifs, de la CFE-CGC à la CGT, prévoit un maintien à 100% de la rémunération des salariés en chômage partiel touchant moins de 2.300 euros brut par mois, et 92% pour les autres. Autre engagement: des réunions hebdomadaires pour tenir informés les élus «des mesures prises, de leur mise en œuvre, de l'état de la situation épidémiologique». D'autres entreprises garantiront une rémunération à 100% pour tout le monde, comme Renault, où l'accord a été adopté par trois organisations syndicales sur quatre, à l'exception de la CGT, ou PSA avec l'aval par quatre syndicats sur cinq, la CGT s'abstenant également. Mais la mesure se fait au prix d'un dispositif de prélèvement d'un jour de congé ou de RTT. Il n'est pas rare que les accords prévoient le sacrifice de jours de repos, les ordonnances adoptées fin mars permettant aux entreprises d'imposer jusqu'à six jours de CP et dix de RTT. Chez Bouygues, l'accord conclu avec les trois syndicats représentatifs (CGT, CFTC et FO), prévoit la mobilisation d'une quinzaine de jours. **F.Du.**

général] Richard Moat [...] encourage tous ses employés à participer à cet effort sur une base volontaire». Une décision prise sans «information ni consultation des instances représentatives du personnel. C'est fortement dérangeant», constate Guillaume Trichard, secrétaire général adjoint de l'Unsa, ajoutant: «Dans un groupe de haute technologie comme celui-ci, il n'y a pourtant pas de difficultés pour trouver des solutions, de visioconférence par exemple, pour échanger.» Une manière de souligner en creux que dans de nombreuses entre-

prises, surtout les plus petites, la question de «la fracture numérique» est plus prégnante que jamais. Eux-mêmes confinés, coupés de leurs collègues et des lieux de travail, les élus vivent d'autant plus mal leur mise à l'écart que les salariés continuent de les solliciter abondamment. «Je n'arrête pas, de 8 heures du mat jusqu'à 8 heures du soir. Il y a beaucoup d'angoisse chez les collègues», raconte Christine Fourage, de la CGT. Un rôle de passerelle entre direction et salariés assuré par les élus, que certains employeurs ne semblent plus voir. ▶



A Paris le 24 janvier.

PHOTO MATHIAS ZWICK, HANS LUCAS

Les prud'hommes au ralenti malgré la hausse des contentieux

Les juges du droit du travail, qui devraient être en première ligne pendant la crise, manquent de moyens pour fonctionner à distance.

ici, c'est un employé qui n'a pas été payé. Ailleurs, un salarié invité par son entreprise à télétravailler alors qu'il est en chômage partiel. Ou encore des droits de retrait contestés. Bref, autant de contentieux du droit du travail qui s'accumulent avec la crise sanitaire et ne peuvent être traités par les conseils des prud'hommes. Et pour cause: ces tribunaux paritaires, où siègent des juges non professionnels issus des organisations syndicales et patronales, sont fermés depuis miamars. «Oui, il y a une difficulté physique pour qu'ils se réunissent», a reconnu mercredi Muriel Pénicaud, la ministre du Travail. De quoi inquiéter la Ligue des droits de l'homme qui alertait mardi: «Le comportement abusif d'employeurs n'est plus sanctionné et certains salariés sont lésés faute de pouvoir faire respecter le droit du travail.»

Fin mars, le gouvernement a pourtant pris deux ordonnances pour adapter les règles de fonctionnement des conseils prud'homaux

afin de leur permettre de «statue[r] en formation restreinte». «Le droit de recours n'est en rien suspendu», assurait encore Pénicaud mercredi. Malgré un ensemble de dispositions adoptées dans l'urgence (échanges des pièces entre parties facilités, audiences par visioconférence...), l'activité des conseils est au point mort. Avec des variations selon les villes. «Les référés fonctionnent par exemple aux conseils de Nîmes, Alès, ou encore Mende», liste le ministère de la Justice, qui rappelle la possibilité, aussi, de désigner une autre juridiction de même nature en cas d'incapacité du conseil prud'homal. S'il est «beaucoup trop tôt pour donner une date de réouverture de tous les conseils», reconnaît le ministère, ici ou là, la situation semble évoluer timidement. «Les choses commencent à bouger», souligne l'avocate Sophie Challan-Belval, qui regrette toutefois qu'il n'y ait «pas de plan national, chaque cour faisant à sa sauce».

«Explosion». Mais dans bien des endroits, c'est silence radio. La faute à un manque de moyens humains mais aussi matériels. «Dans certains conseils, il n'y a même pas un écran. Alors des audiences en visio...» pointe l'avocate. D'autres insistent sur l'absence d'ins-truction forte de la part du ministère. Il «n'a,

semble-t-il, pas été en mesure de travailler avec les organisations syndicales pour maintenir l'activité des conseils, tout en assurant la sécurité sanitaire des agents, des conseillers et des justiciables», résume Guillaume Trichard, secrétaire général adjoint de l'Unsa. Exprimé par un vice-président de conseil, le sentiment que la justice prud'homale est «un peu la dernière roue du carrosse» judiciaire est plus fort que jamais. Le «parent pauvre», disent d'autres. Avec la réforme de la justice, les greffes ont fusionné «et on se retrouve avec un nombre de greffiers insuffisant», explique Sophie Challan-Belval. Or la juriste s'attend à une «explosion du contentieux» au regard de la crise économique à venir. Même inquiétude de David Métin, du Syndicat des avocats de France (SAF), qui souligne le risque de voir exploser les licenciements, désormais possibles si une entreprise de moins de 11 salariés constate une baisse significative de son chiffre d'affaires sur un seul trimestre. Ce qui sera le cas de nombre d'entre elles.

«Ici, on rendait déjà les jugements dans des délais allant jusqu'à deux ans dans la section commerciale. Alors, après?» s'interroge un conseiller de Montmorency (Val-d'Oise). «On me remonte des situations dans lesquelles les personnes sont licenciées sans présence d'un

conseiller du salarié», poursuit-il. «Un salarié me racontait récemment que son employeur a décidé de baisser les salaires, comme ça, sans rien, sans accord», relate un autre. «Avec cette crise sanitaire, le code du travail a été dénauré et nous pouvons nous attendre à une hausse des saisines dans les prochains mois. Si nous n'avons pas plus de moyens au redémarrage, la situation sera catastrophique pour les justiciables», avertit Jérôme Deplagne, vice-président du conseil de Pontoise (Val-d'Oise).

Non-recours. «Sous couvert de l'état d'urgence, on rase les acquis du siècle dernier», alerte aussi le représentant du SAF, qui donne l'exemple d'une salariée qui s'est vu imposer dix jours de congé à la suite des ordonnances gouvernementales, soit plus que ce qui a été autorisé légalement. «Ce genre d'abus, vous allez l'avoir à outrance», prévient-il. Mais au-delà de l'encombrement des prud'hommes, il craint le non-recours: «Les salariés, dans ce genre de cas, ne vont pas aller aux prud'hommes: c'est trop long, trop onéreux. Ils vont s'asseoir sur leurs six ou dix jours.»

En attendant, les luttes salariales se jouent sur d'autres terrains. Des tribunaux judiciaires ont été saisis en référé pour se prononcer sur les conditions de sécurité au sein d'associations d'aide à domicile ou bien encore chez Amazon. Des recours ont été déposés devant le Conseil d'Etat. Mais seuls les syndicats ou l'inspection du travail peuvent porter ces dossiers devant ces juridictions. Les salariés, eux, restent seuls pour l'instant.

AMANDINE CAILHOL et FRANTZ DURUPT

10,2 MILLIONS DE TRAVAILLEURS EN CHÔMAGE PARTIEL

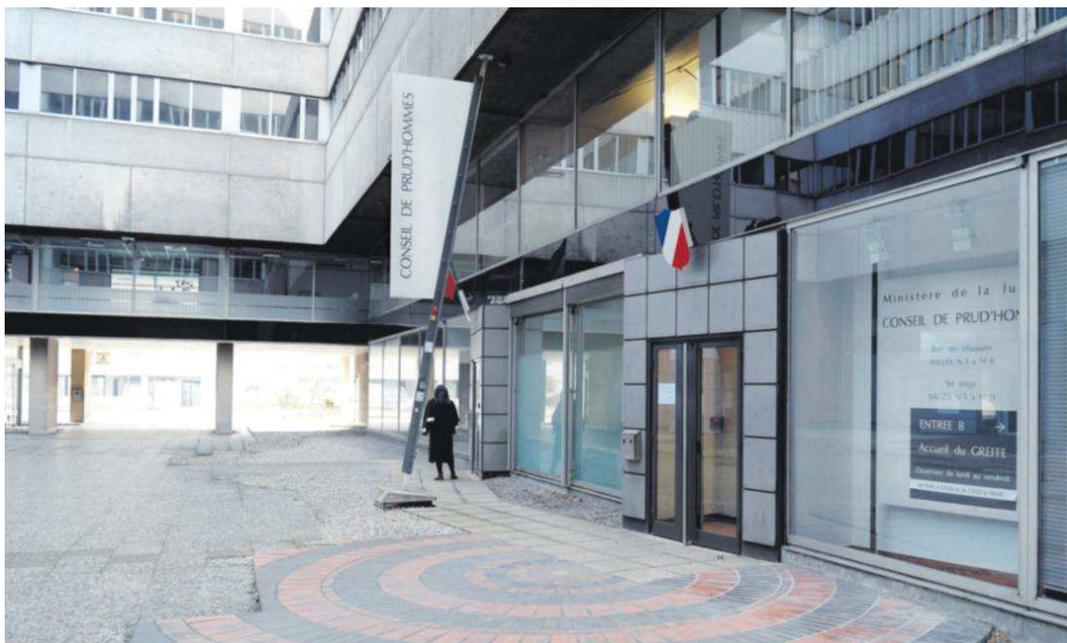
Selon la Dares, 1,05 million de demandes d'activité partielle avaient été déposées au 21 avril, par 821 000 entreprises, en faveur de 10,2 millions de travailleurs, pour un total de 4,3 milliards d'heures chômées demandées.

Capital/travail**COVID-19****DROIT**

L'État impose le bâillon aux conseils de prud'hommes

En ne garantissant pas les moyens matériels à la juridiction de proximité pour maintenir son activité pendant le confinement, le gouvernement prive les salariés d'un accès au service public de la justice.

« **L**a justice du travail vaut moins que les livraisons d'Amazon », s'insurgeait-il y a quelques jours l'avocate au barreau de Paris, et membre du Syndicat des avocats de France, Rachel Saada, à l'occasion d'un colloque virtuel organisé par la faculté de droit de Nancy et l'institut régional du travail de Nancy. Depuis le début du confinement, la quasi-totalité des conseils de prud'hommes de France sont à l'arrêt, y compris pour les référés, ces procédures qui ont un caractère d'urgence, lézant de nombreux salariés qui s'étaient tournés vers la justice pour faire valoir leurs droits. « On a demandé des moyens de protection : des masques, du gel hydroalcoolique, une désinfection des salles d'audience, mais, comme beaucoup d'administration, nous n'avons rien eu », témoignait dans le même colloque Michel Estevez, président (CGT) du conseil de prud'hommes de Metz. « Aucun moyen technique, ni visioconférence, ni télétravail, n'ont été mis en place : la suspension s'est imposée d'elle-même », précisait-il. Pris entre le marteau de la continuité du service public et l'enclume des précautions sanitaires pour éviter les contaminations du Covid-19, les conseillers prud'hommes se sont résolus à arrêter de siéger.



« On a demandé des masques, du gel hydroalcoolique, une désinfection des salles d'audience, mais, comme beaucoup d'administration, nous n'avons rien eu », explique Michel Estevez, président (CGT) du conseil de prud'hommes de Metz. L. Cerino/REA

Des magistrats professionnels à Lyon et à Villefranche-sur-Saône
« On se retrouve avec des salariés qui ont besoin d'attestation d'employeur pour obtenir le paiement de leur arrêt de travail et qui ne sont pas indemnisés par la Sécurité sociale, ou d'autres qui demandaient des compléments de salaire et qui ne peuvent pas avoir d'audience en référé », déplore Claude Lévy, défenseur syndical CGT. « L'État ne remplit pas son rôle », estime le syndicaliste. « J'ai un cas de salarié de la restauration, qui n'a pas touché de salaire depuis l'annonce du confinement, et qui se retrouve dans l'incapacité de saisir les prud'hommes. C'est un déni de justice », dénonce pour sa part Alexandre Derksen, avocat au barreau de Lyon. À Nîmes, l'union locale CGT a saisi le tribunal judiciaire et le tribunal administratif pour exiger que l'État assure la continuité du service public en matière de justice prud'homale. Face aux protestations, la situation semble évoluer

quelque peu ces derniers jours dans certains conseils. Mardi, les prud'hommes de Paris ont tenu une audience de mise en l'état, pour examiner quels dossiers restés sur le carreau qui pourraient faire l'objet d'audiences en urgence ces prochaines semaines. « À partir de lundi prochain, nous tiendrons des audiences de référé. Nous avons retenu environ 200 dossiers sur les 250 à 300 que nous avons à examiner », explique le président du conseil de prud'hommes de Paris Jacques-Frédéric Sauvage (Medef). « L'objectif, c'est de préserver la santé des gens, que personne ne contracte le virus du fait de sa présence aux prud'hommes », insiste-t-il, précisant que sa juridiction a obtenu des masques, des

« Le gouvernement a plutôt été préoccupé par le pénal et le droit des étrangers. »

RACHEL SAADA
AVOCATE SPÉCIALISTE
DU DROIT DU TRAVAIL

a plutôt été le pénal et le droit des étrangers, sans pour autant vider les centres de rétention administratifs ».

À Lyon et à Villefranche-sur-Saône, la cour d'appel a carrément décidé de passer outre les conseillers prud'hommes pour organiser la juridiction du travail, en nommant cinq magistrats professionnels pour se substituer

au conseil ad hoc. « C'est mieux que rien, mais ce n'est pas ce qu'on voulait », estime Alexandre Derksen. « C'est parfois difficile de faire entendre des questions de droit du travail à des magistrats professionnels, ça ne les intéresse pas toujours, alors que le conseil de prud'hommes est une juridiction dédiée, avec des conseillers salariés et des conseillers employeurs qui ont l'habitude de ces questions », résume-t-il. « La question de l'organisation des audiences va également se poser après le confinement, pour respecter la distanciation sociale et rattraper le retard accumulé depuis janvier avec la grève des avocats. Or, le gouvernement n'a pas l'air de réfléchir à cela », s'inquiète Bernard Augier, président du conseil de prud'hommes de Lyon (CGT). À l'heure actuelle, 1532 affaires au fond et 152 affaires en référé attendent déjà d'être audiencées dans sa juridiction. ●

LOAN NGUYEN

TEL QUEL

Le droit du travail ne doit pas être confiné

Tribune commune de l'intersyndicale CGT – CNT – FSU – SUD du ministère du Travail et du Syndicat des avocats de France

« Les circonstances exceptionnelles ont toujours été propices à l'atteinte aux droits et aux libertés fondamentales et sont souvent utilisées pour introduire ensuite dans le droit ordinaire des mesures que l'on disait temporaires (Vigipirate, loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme en 2017...). Nous craignons que le droit du travail ne connaisse le même sort. Par l'intermédiaire du ministère du Travail, l'exécutif a commencé par s'ériger en juge, affirmant que le droit de retrait des salarié-e-s ne serait pas justifié dès lors que les recommandations ministérielles seraient appliquées. Le gouvernement s'est ensuite attelé à réviser l'obligation de sécurité incombant aux employeurs, écrivant, en totale contradiction avec le droit en vigueur, qu'elle se limiterait à une simple "obligation de moyens". Il publie maintenant des "guides de bonnes pratiques", rédigés par les organisations patronales intéressées, auxquels la seule parole de M^{me} Pénicaud confère une valeur "normative". Il décourage ainsi toute saisine de l'inspection du travail ou des prud'hommes. Le rôle du juge s'en trouve complètement effacé.

Déformer ne lui suffit pas : le gouvernement a entrepris de dégrader de larges pans du Code du travail avec les ordonnances publiées le 25 mars. Sous l'apparence d'une solution visant à atténuer l'impact financier du chômage partiel pour les travailleur-euse-s, les congés payés sont détournés de leur objet et deviennent un amortisseur des pertes de l'entreprise. Des secteurs entiers de l'économie seront autorisés à faire travailler jusqu'à 60 heures par semaine, 12 heures par jour ainsi qu'à abaisser la durée du repos quotidien à 9 heures, sans aucun contrôle de l'administration. L'impact est prévisible : recrudescence des accidents du travail, des maladies professionnelles, des burn-out et des licenciements pour inaptitude... Non content de mettre le droit du travail entre parenthèses, le gouvernement a neutralisé les institutions chargées de s'assurer de son respect. Les inspecteur-trice-s du travail ont été confiné-e-s à domicile, privant ainsi les salarié-e-s de tout contrôle du respect de leurs droits. Les agent-e-s qui tentent malgré tout de faire leur travail sont menacé-e-s de sanction, voire mis à pied, comme en a été victime Anthony Smith dans la Marne. Et puisque nous sommes en guerre, les travailleur-euse-s devront se contenter d'une justice prud'homale bas de gamme pour les mois à venir : audiences en formation restreinte, et sans défenseur syndical, référés rejetés sans la moindre audience. Des bouleversements qui affectent une juridiction déjà exsangue.

Au discours de guerre contre le virus succédera un discours de guerre pour le redressement économique, justifiant la perpétuation de mesures "exceptionnelles". Il est d'ores et déjà écrit que les nouvelles règles en matière de durée du travail et de repos resteront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020. C'est pourquoi nos organisations exigent dès à présent que le droit du travail ne soit plus confiné : arrêt immédiat des activités non essentielles à la survie de la population, qui exposent inutilement des millions de salariées ; abrogation de l'ordonnance du 25 mars et de toutes les mesures de restriction des droits des salarié-e-s. Renforcement de l'inspection du travail et des juridictions sociales, dans le respect de leur indépendance ; retrait de toutes les communications trompeuses du ministère du Travail ; retrait des instructions entravant l'action de l'inspection du travail. Des équipements de protection suffisants pour ses agents afin de garantir le respect des droits des salarié-e-s ; respect du contradictoire et des modalités de saisine en référé dans les procédures prud'homales. » ●



Les représentants syndicaux des salarié-e-s non soignants ont été nombreux hier, à dénoncer l'oubli du gouvernement les concernant. Pascal Guyot/AFP

SANTÉ AU TRAVAIL

Gros malaise sur la reconnaissance en maladie professionnelle

L'annonce du ministre de la Santé de l'ouverture d'un dispositif d'indemnisation aux seuls personnels soignants touchés par le Covid provoque la colère des autres professions en contact avec le virus.

Le temps semble révolu des louanges adressées aux professions en première ligne pour assurer la continuité des services essentiels aux Français, ces dernières semaines. À l'heure de prendre en compte les conséquences possibles de l'exposition de tous ces travailleurs à l'épidémie, le ministre de la Santé a choisi d'adopter une sorte de service minimum. Ainsi, contrairement à l'Académie de médecine qui recommandait début avril que « les professionnels de santé et les personnels travaillant pour le fonctionnement indispensable du pays (alimentation, transports en commun, sécurité...), qui ont été exposés et ont subi des conséquences graves du fait du Covid-19, soient pris en charge au titre des maladies professionnelles dues à des virus », Olivier Véran a signifié, mardi, que ce dispositif ne deviendrait bientôt automatique qu'en faveur des personnels soignants.

Un parcours du combattant pour les non soignants

À eux seuls, agents publics ou libéraux, à l'hôpital, en Ehpad comme à la ville, l'accès facilité à une prise en charge à 100 % des frais médicaux, à une indemnité en cas d'incapacité temporaire ou permanente et, en cas de décès, à une rente en faveur de leurs ayants droit. Les autres professionnels seront en revanche soumis aux « procédures classiques ».

Si ces derniers ont tous salué, par la voix de leurs représentants syndicaux, l'ouverture de cette reconnaissance pour leurs collègues de la santé, ils ont été nombreux hier à dénoncer l'oubli du ministre les concernant. Car pour ces policiers, livreurs, facteurs ou travailleurs des commerces de proximité, un parcours du combattant leur est réservé. « Ils doivent suivre les règles de droit commun », explique le docteur

Jean-Michel Sterdyniak, secrétaire général du Syndicat national des professionnels de la santé au travail. Comme ce virus n'est pas inscrit au tableau des maladies professionnelles, il faudra passer par un comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles pour obtenir la reconnaissance du lien entre la maladie et le travail exercé, causant une incapacité d'au moins 25 %.

Pour la Fnath et l'Andeva (associations des accidentés de la vie et des victimes de l'amiante), au « mépris affiché par le gouvernement s'ajoute le tri entre les victimes : le personnel soignant bénéficiera d'une reconnaissance automatique en maladie professionnelle, et les autres devront engager des procédures longues, coûteuses, et vraisemblablement vouées à l'échec ». Car pour « bénéficier d'une indemnisation améliorée, les personnes contaminées devront poursuivre leurs employeurs devant les tribunaux en reconnaissance de faute inexcusable. Une procédure lourde et incertaine qui ne manquera pas d'avoir des conséquences néfastes sur la relation de travail ». ●

ALTERNATIVE POLICE CFDT DÉPLORE QUE, POUR LE GOUVERNEMENT, IL Y AIT « DES FONCTIONNAIRES DE SECONDE ZONE ».

Derrière la crise sanitaire : la faim

PRÉCARITÉ

Depuis le début du confinement, de nombreuses personnes peinent à remplir leurs placards. Une insécurité alimentaire grandissante contre laquelle collectifs et associations se battent.

≡ Marie Toulgoat

Depuis plusieurs semaines, le campus universitaire de Bordeaux a pris des allures de no man's land. Les étudiants et étudiantes qui ont pu rentrer chez leurs parents ne sont plus là. Pourtant, dans les petites chambres du Crous, il reste quelques jeunes. Isolés et souvent précaires, les élèves présents sur le campus sont de plus en plus confrontés à un mal qui grandit : la faim. « Il y a énormément d'étudiants étrangers, qui viennent d'Afrique ou d'Amérique latine, notamment, qui n'ont pas pu rentrer chez eux. Il y a aussi des étudiants des DOM-TOM qui sont restés en résidence, en plus des métropolitains », note Anne*, enseignante-chercheuse en biologie à Bordeaux.

Avec la fermeture des restaurants universitaires, qui proposaient des repas complets à un prix plafonné de 3,30 euros, et celle des épiceries solidaires, ces jeunes ont de plus en plus de mal à s'approvisionner. D'autant plus que beaucoup ont perdu leur emploi depuis

l'annonce du confinement. Or, selon l'Observatoire de la vie étudiante, plus de la moitié des élèves de l'enseignement supérieur qui avaient une activité rémunérée à côté de leurs études en 2016 indiquaient que ce travail était indispensable à leur survie.

À Toulouse, Julien est dans une situation similaire. Réunionnais, cet étudiant en science politique n'a pas pu parcourir les 12 000 kilomètres qui le séparent du domicile de ses

parents et reste confiné dans un appartement de la ville rose. Embauché en contrat étudiant dans une cafétéria du Crous, il a été prévenu quelques jours avant le début du confinement qu'il ne pourrait plus travailler. Quant à son second travail dans la restauration, il a également cessé. « Je perds 280 euros de revenus, il ne

me reste que mes 600 euros de bourse et les APL. Avec mon emploi à la cafétéria du Crous, c'était fréquent que j'y prenne mon repas du soir. Depuis le confinement, je dois donc payer un repas en plus par jour. Alors je me rationne, je ne mange plus que des pâtes et du riz avec de la sauce, je compte chaque euro que je mets

Le nombre de personnes prises en charge par le **Secours populaire** a triplé.



dans l'assiette. Je ne mange plus de fruits et presque pas de légumes, parce qu'ils sont chers et de mauvaise qualité. Ça m'arrive de sauter des repas.»

TROIS KILOS DE FÉCULENTS ET DES PRODUITS D'HYGIÈNE

Si la situation est déjà très problématique, c'est l'après que redoute le plus Julien. « On s'engage dans une crise économique. Le Crous nous a dit, à moi et aux deux autres étudiants qui travaillaient avec moi, qu'il serait difficile de nous embaucher à nouveau. Ça va être difficile de retrouver un emploi. C'est sûr que ma situation va se détériorer dans les prochains mois. »

Si le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) se félicite d'avoir mis en place une aide d'urgence pour les étudiant-es isolés, « de tels dispositifs ont moins apaisé la faim que la mauvaise conscience », estime plus d'un millier d'universitaires dans une tribune publiée dans *Le Monde* le 15 avril. « Pis, loin de prendre la mesure de l'urgence, le Cnous aggrave les conditions de vie des plus vulnérables en exonérant de loyer seulement les étudiants qui ont pu regagner leur foyer familial », dénoncent les signataires, qui interpellent le ministère de l'Enseignement supérieur. Parmi leurs revendications, l'annulation des loyers pour les étudiant-es habitant en résidence et la simplification des procédures d'accès à l'aide alimentaire.

À Bordeaux, l'enseignante-chercheuse Anne, aux côtés d'autres universitaires, a rapidement décidé de prendre les devants face

* Le prénom a été modifié.



NICOLAS TUCA/AFAP

à l'inaction des pouvoirs publics. « On a pris conscience qu'il allait y avoir des problèmes pour les plus précaires lorsque le Crous a demandé aux étudiants qui le pouvaient de partir des résidences », explique-t-elle. Le groupe de profs, déjà mobilisé sur les questions de précarité étudiante et enseignante, a lancé le collectif Solidarité continuité alimentaire, pour venir en aide aux jeunes dans le besoin. Grâce à une cagnotte en ligne, qui a atteint déjà plus de 50 000 euros, et des dons de la part de plusieurs associations, le collectif, qui compte une trentaine de bénévoles, distribue gratuitement des paniers de produits alimentaires et d'hygiène aux étudiants et étudiantes qui se manifestent grâce à un formulaire en ligne. Ces jeunes se voient alors livrer trois kilos de féculents, des produits périssables et, selon leurs besoins, du café, du thé et des produits d'hygiène. « On a vu des cas extrêmement problématiques, des personnes qui n'avaient pas mangé depuis deux, trois jours, d'autres qui étaient contraintes de faire les poubelles. Il y a vraiment des conditions financières dramatiques, en plus, souvent, d'une détresse psychologique », confie Anne.

UN CAMPEMENT ROM AFFAMÉ

Des initiatives similaires sont nées sur d'autres campus, notamment à Lyon et à Paris. Mais les jeunes ne sont pas les seuls à rencontrer des difficultés à se nourrir. Des familles et des personnes isolées, elles aussi confrontées à une situation financière tendue, se retrouvent plongées dans l'insécurité alimentaire. « Avec la décision du confinement, on a vu automatiquement un

impact économique, notamment sur des gens qui vivaient de petits boulots, d'intérim, des personnes qui venaient de lancer une entreprise. On a vu apparaître dans nos antennes ces gens-là, qui ne venaient pas nous voir auparavant », explique Jean Stellittano, secrétaire national du Secours populaire. Il note que l'obligation de rester chez soi a précipité des personnes dans une situation très précaire, non seulement parce que leurs sources de revenu se sont taries, mais aussi parce que des points de distribution alimentaire et des épiceries solidaires ont fermé leurs portes. Certains foyers bénéficiant des tarifs sociaux des cantines scolaires pour leurs enfants ont vu leur budget alimentation s'envoler après la fermeture des écoles. Un « effet de tenaille », estime Jean Stellittano, qui a conduit le nombre de personnes prises en charge par le Secours populaire à tripler au niveau national.

Un espace d'aide alimentaire pour les étudiants sur le campus de Bordeaux, le 1^{er} avril.

À lire aussi sur **Politis.fr**

JEUNES ISOLÉS ÉTRANGERS : ENTRE ERRANCE ET CONFINEMENT INDIGNE
Malgré les promesses du gouvernement, mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers subissent les conséquences du confinement. Sans la

pression des citoyens, avocats et associations solidaires, ils seraient encore plus abandonnés et invisibles. Tour de France non exhaustif. Par Vanina Delmas

REPORTAGE PHOTO AU SQUAT D'AUBERVILLIERS
Par Patrick Piro

« Je me suis rendu dans un campement rom ce matin. Habituellement, il s'auto-suffit : les gens ont des petits boulots, mendient, se débrouillent. Mais, avec le confinement, tout le monde est affamé. On a aussi croisé des gens qui n'avaient rien mangé d'autre qu'une tarte aux pommes depuis une semaine, c'est extrêmement problématique », ajoute Jean Stellittano. Depuis le début de l'épidémie, le Secours populaire a mis un point d'honneur à continuer ses actions pour éviter qu'une crise alimentaire ne se superpose à la crise sanitaire. Outre la réception des familles qui se poursuit dans les antennes des associations, des distributions à domicile et des maraudes sont mises en place grâce à l'afflux de volontaires. « Rien que dans les Alpes-Maritimes, on a accueilli 300 nouveaux bénévoles depuis le début de l'épidémie », souligne le secrétaire national.

D'autres associations, comme les Restos du cœur ou la Croix-Rouge, ont également redoublé d'efforts pendant la crise. Une mobilisation citoyenne et solidaire indispensable, estime Jean Stellittano, qui doit toutefois s'étendre à chacun. « On essaye de promouvoir la détection des personnes en danger. On a des appels de personnes inquiètes qui n'ont pas vu leur voisin sortir ni recevoir la moindre visite depuis plusieurs jours. C'est important de prévenir, parce que le risque de décès est réel. »

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS

Pour que les personnes en difficulté soient mieux prises en charge, le Secours populaire s'est allié à la Caisse d'allocations familiales afin d'aider au signalement des foyers ayant besoin d'une aide. La CAF n'est pas la seule organisation publique à s'être mise en marche face à la crise alimentaire. La Ville de Paris a débloqué une aide d'urgence pour les familles qui bénéficiaient des tarifs sociaux pour la cantine des enfants. Les plus fragiles d'entre elles, qui payaient le repas 13 centimes d'euro, pourront bénéficier d'une aide forfaitaire allant jusqu'à 150 euros, et 50 euros supplémentaires pour le deuxième enfant. Elle sera versée automatiquement, sans démarche.

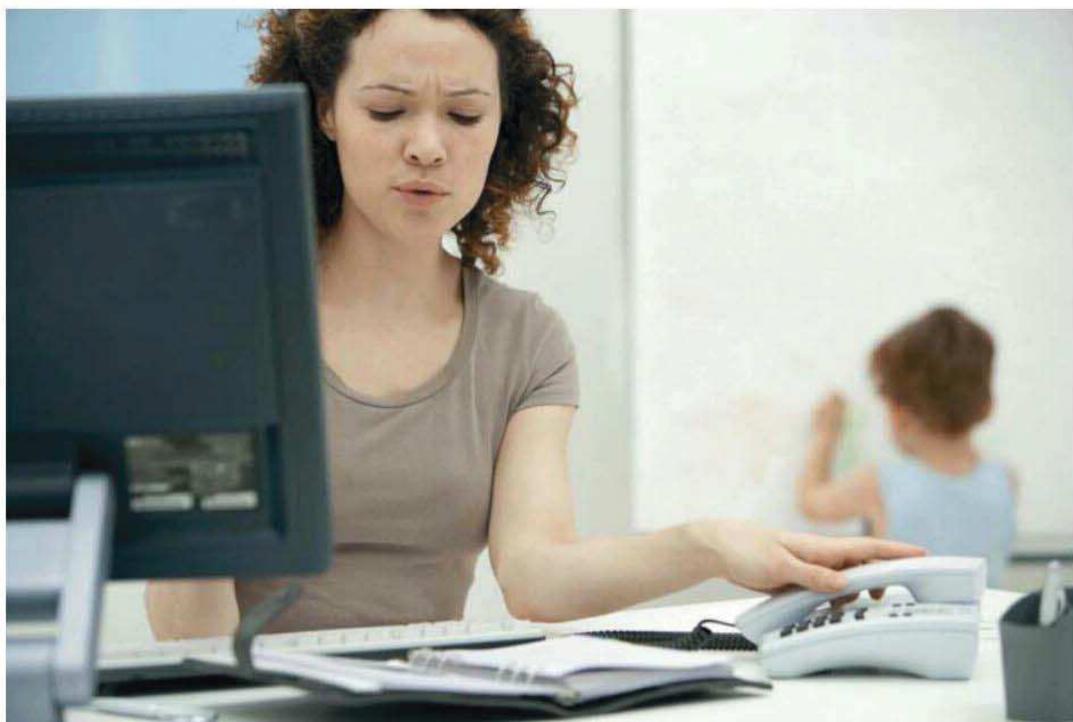
Idem en Haute-Garonne, où le conseil départemental a mis en place des bons alimentaires de 30 et 60 euros par mois pour les familles qui recevaient l'aide départementale pour les repas de leurs enfants en cantine scolaire. La mesure devrait concerner 22 000 familles. Les personnes et foyers isolés pourront également prétendre à l'aide. En Seine-Saint-Denis, le conseil départemental a pris la décision de rouvrir l'une des sept cuisines centrales à Clichy-sous-Bois, qui sert d'ordinaire à approvisionner les cantines des collèges. De quoi préparer 1 600 repas chauds et froids distribués aux associations du département. Cependant, si de nombreuses personnes sollicitent le soutien d'associations ou de collectivités, d'autres « n'osent pas demander de l'aide », regrette Jean Stellittano. « Malgré les efforts, on craint de retrouver des gens morts chez eux à la levée du confinement. » ■

TÉLÉTRAVAIL SURVEILLANCE ET « TÂCHES À LA CON » S'INVITENT À LA MAISON

Après plus de cinq semaines de confinement, 40 % de salariés (*) travaillent de chez eux. Mais, que ce soit dans le privé ou le public, contrôles ou demandes de tâches inutiles se sont accrus. Absurde, violent et déconnecté du réel.

« **D**epuis le début du confinement, tous les vendredis, je dois rendre compte de ce que j'ai fait. Il ne s'agit heureusement pas d'un reporting détaillé mais plus d'un bilan des chantiers de la semaine. Notre N + 1 est lui aussi sceptique sur cette nouvelle obligation pour laquelle on ne lui a pas donné de justification. Cela ressemble à une manière de nous mettre la pression, de s'assurer qu'on travaille », s'exclame Arthur Ranc (*), comptable dans une société d'assurances.

Cette obsession du contrôle peut ailleurs aller jusqu'à obliger le salarié à se loguer – se connecter sur son ordinateur – à heure fixe, lui imposer des visioconférences quotidiennes... « C'est un contrôle sur les vies et sur les corps qui n'a pas lieu d'être, particulièrement en cette période. Certains managers confondent la subordination professionnelle et la domination individuelle ! » s'insurge Sylvaine Perragin, psychologue du travail. Le « flicage » n'atteint heureusement pas souvent de telles extrémités



mais il s'inscrit toutefois dans un discours dominant : naturellement porté à la fraude, le salarié doit être contrôlé pour s'assurer qu'il n'est pas payé à ne rien faire. Il est donc important qu'il prouve son activité, y compris en se livrant à des

tâches qui n'ont aucun sens. « Ce n'est pas propre à cette période, le travail a été émaillé de process qui rallongent le travail : il faut faire du reporting, exceller », ajoute Sylvaine Perragin, en faisant référence aux fameux tableaux Excel, sur

lesquels il faut sans cesse rendre compte de son activité.

OBSÉDÉS DE LA STATISTIQUE

Cette obsession du chiffre se retrouve aussi bien dans le privé que le public. « On nous a demandé de remplir des statistiques (nombre d'élèves boursiers, mangeant à la cantine), nos chefs ont dû penser qu'on n'était pas assez occupées », raconte Fanny Saga, assistante sociale en Seine-Saint-Denis. « Pourtant les

Face à des urgences comme la protection de l'enfance, ou la gestion d'aides financières pour des familles en grande précarité, demander aux assistantes sociales de produire des chiffres apparaît bien dérisoire.

CHRONIQUE

« Beaucoup ont l'impression que 80 % de ce qu'ils font est inutile. Ils sont confrontés de la part de leur hiérarchie à un déni de réalité insupportable et ils sont las de faire semblant. » S. PERRAGIN, psychologue du travail

équipes éducatives, des parents ou des élèves nous écrivent sur notre mail professionnel. Situation de maltraitance nécessitant l'intervention de la protection de l'enfance, demande d'aides financières pour des familles en grande précarité, nous ne manquons pas de travail ! »

Face à ces urgences, fournir des chiffres en vue de statistiques apparaît bien dérisoire. La demande suscite d'autant plus de colère que la hiérarchie de l'éducation nationale semble profiter de l'isolement actuel de ces travailleuses sociales pour contourner une résistance collective. « Cela fait des années que nous refusons de remplir ces tableaux, nous en avons assez de documenter l'urgence sociale sans que jamais aucun poste ne soit créé pour y remédier. »

Le bullshit télétravail (en référence au bullshit job - en français « boulot à la con » - décrit par l'anthropologue américain David Graeber), c'est aussi continuer à se livrer à des occupations qui n'ont pas de justification en plein confinement. Nabil Ben Aoud, cadre dirigeant dans la publicité, assume. « Les managers de mes équipes sont en activité partielle à 80 %, chaque semaine nous faisons un point, je leur demande de répondre à leurs mails ou de réaliser la facturation des opérations qui ont eu lieu juste avant, j'ai même fixé une deadline. C'est loin d'être urgent, mais c'est aussi une manière de garder le lien », explique-t-il. C'est aussi deman-

der à ses équipes de plancher sur des projets à moyen et long terme quand l'avenir est très incertain.

UN PROFOND MALAISE

Saliha Asfi (*) est bibliothécaire dans une collectivité locale d'Île-de-France. « La plus grande partie de notre activité implique du contact avec le public, nous avons dû en toute improvisation nous inventer une activité. En plus du travail de veille sur les publications, nous travaillons sur les actions que nous mènerons à la réouverture. Une grande partie de notre action est à destination des personnes âgées et des enfants. Comment avancer sans savoir à quelle date nous pourrions reprendre et dans quelles conditions », s'interroge-t-elle.

De nombreux salariés que Sylvaine Perragin reçoit en téléconsultation ressentent avec malaise ce décalage entre le travail demandé et une situation pleine d'incertitude. « Beaucoup ont l'impression que 80 % de leur travail est inutile. Ils sont confrontés de la part de leur hiérarchie à un déni de réalité insupportable et ils sont las de faire semblant. Avec le confinement, nous sommes parvenus à un point de rupture et, si tout continue à la sortie comme avant, cela risque de coïncider. » ★

MÉLANIE MERMOSZ

(*) À leur demande, les noms et prénoms des personnes interrogées ont été modifiés.

STOCK DE VIEUX



GÉRARD FILOCHE

Pour Macron, les vieux, c'est trop coûteux. Alors il a voulu casser les retraites parce que le « stock de vieux », comme il dit, est trop grand : 14 millions actuels et demain 17 millions. Ça fout en l'air sa « règle d'or » : pas plus de 14 % du PIB pour les vieux (et si le PIB se contracte, les pensions aussi) ! Augmenter la CSG, désindexer les retraites des prix, inventer un système de « points » sur 43 annuités de cotisations,

Macron a tout fait pour imposer ça contre des milliers de manifestations, grèves, et contre 70 % de l'opinion.

Et puis est arrivé le Covid-19 : le monde de Macron n'y était pas du tout préparé. Il avait un pognon de dingue mais pas de seringues ; des lacrymo mais pas d'hostos ; des boucliers mais pas de masques, ni lits ni respirateurs. Fébrile, il a suspendu sa casse des retraites. Il a dit : « C'est pour apaiser. »

Macron a calculé que ça serait compensé si le « stock » de vieux baissait. La professeure Karine Lacombe l'a dit le 29 mars : « On ne met pas les personnes âgées en réanimation car ce serait inconfortable pour elles. » Ne pas les sauver à tout prix. Avec le Ritrovil, c'est une « mort douce » sans masques et sans lits d'hôpital, sans respirateurs, sans soignants. Ça tombe bien. Pas pour les « vieux » en général, mais pour les vieux pauvres...

Un sénateur américain a résumé : « La vraie question est la suivante : allons-nous couler toute l'économie pour sauver 2,5 % de la population qui coûtent cher à la société et ne sont pas productifs ? » En France un journaliste, Jean Quatremer, a dit à peu près pareil. Sur France 2, Élise Lucet rapporte qu'un médecin dénonce le fait « qu'on veut éliminer les personnes de 70 à 90 ans ». C'est une autre façon de baisser les retraites.

On ne laissera pas faire : nationalisation de tous les Ehpad, 5 milliards tout de suite, un grand service public de la dépendance, financé par une branche spéciale de cotisations salariales et patronales de la Sécurité sociale ! Et tant pis pour le groupe Korian, machine à cash leader du marché des Ehpad : ses actionnaires seront expropriés, ça sera compensé par des applaudissements publics le soir à 20 heures. ★

Éliminer les 70-90 ans, c'est une autre façon de baisser les retraites.

« Le visiomachin, je n'y connais rien »

Aggravée par le confinement, la fracture numérique renforce le sentiment d'exclusion de millions de Français

RÉCIT

Gwenaëlle a dû se débrouiller pour récupérer ses attestations de déplacement dérogatoire dans les pages de *La Nouvelle République* et auprès de sa voisine. Frédéric, lui, s'est rendu au Super U, et Stella à la blanchisserie où elle travaille. D'autres ont pu compter sur les distributions du centre social de leur quartier pour leur en déposer dans la boîte aux lettres. Du village de Villentrois-Faverolles-en-Berry (Indre) aux quartiers populaires de Trélazé (Maine-et-Loire) et Strasbourg (Bas-Rhin), tous racontent cette même « galère » pour savoir comment obtenir et renseigner le précieux sésame, devenu nécessaire pour justifier ses trajets pendant le confinement. Plus compliqué encore quand on n'a ni ordinateur ni imprimante, ou qu'on est peu à l'aise avec l'écrit.

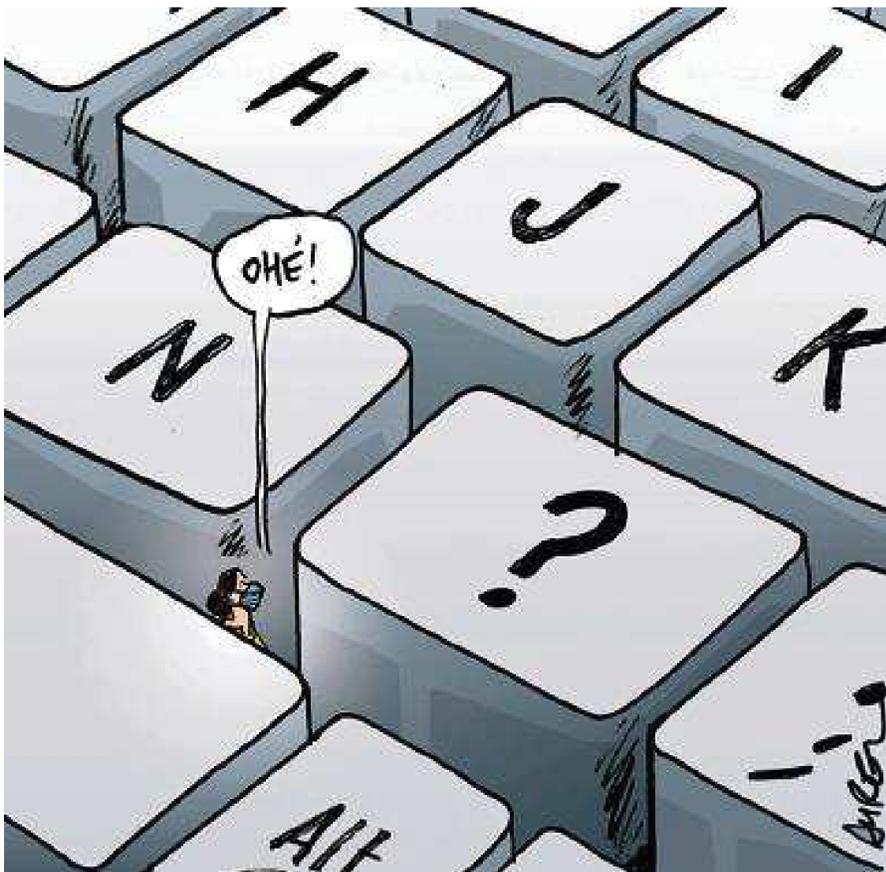
L'obtention de ce « bout de papier » est révélatrice à elle seule de l'exclusion numérique que subissent des millions de Français, soudain aggravée par le confinement. Et la possibilité d'avoir, depuis le 6 avril, l'attestation sur smartphone n'améliore que peu leur situation.

« Ici plein de gens ne savent même pas envoyer un e-mail, alors vous imaginez télécharger et imprimer une, puis deux attestations ? Certains préfèrent sortir sans, au risque de prendre une amende. Mais jamais ils ne vous diront : je suis bloqué, je n'y arrive pas, je n'ai pas d'ordinateur », lâche Amina (dont le prénom a été modifié à sa demande). Cette habitante d'un quartier populaire de Chambéry (Savoie) vit seule avec son fils de 12 ans. A 500 km de là, Gwenaëlle, 59 ans, en invalidité, ne dit pas autre chose : « J'ai besoin d'être accompagnée, c'est compliqué pour moi d'aller sur un site. » Difficile aussi d'envoyer des e-mails seuls.

« Alors que communiquer via Internet paraît quasi incontournable dans le monde professionnel et personnel, un peu plus de 21 % de la population [de plus de 15 ans] ne dispose pas de cette capacité », relevait une enquête de l'Insee en 2019.

17 % des plus de 15 ans se situent même dans une situation d'« illettrisme », c'est-à-dire d'illettrisme numérique : ils n'ont aucune compétence numérique de base ou ne peuvent se servir d'Internet, notamment parce qu'ils ne disposent d'aucun équipement adapté (connexion Internet, ordinateur, smartphone...). Parmi les plus touchés : les retraités et les précaires.

« L'accès au matériel et à la connexion pour accéder à ses droits,



aux soins à distance, ou alerter en cas d'urgence apparaît comme une nécessité vitale, d'autant plus en ce moment », souligne Marie Cohen-Skalli, directrice de l'association Emmaüs Connect, qui aide les plus fragiles à s'équiper et à se former au numérique.

Alors que de nombreux Français ne pourraient envisager le confinement sans écrans ni connexion à haut débit leur permettant de télétravailler, d'étudier et d'être en lien permanent avec leurs proches, les éloignés du numérique doivent composer sans

Un achat inconcevable

« Ça ajoute de l'isolement à l'isolement », résume Stella au bout du combiné, d'un ton las. Depuis que ses enfants sont partis, cette quinquagénaire vit seule dans sa bâtisse en pierre, dans un hameau « loin de tout », aux confins des Combrailles (Puy-de-Dôme). Elle ne dirait pas non à un smartphone qui lui permettrait de faire « comme tout le monde » : recevoir des photos et des vidéos de sa fille et de son petit-fils de 4 ans, qui résident à 400 km. Impossible avec son portable bas de gamme, qui permet tout juste d'appeler et d'envoyer des SMS, « quand ça passe ». Dans certaines zones peu

denses, la 4G et le haut débit se font encore attendre.

« Mais ça coûte combien un smartphone, 500 euros ? » Un achat inconcevable, avec ses 900 euros en contrat d'insertion à la blanchisserie. Stella a récupéré l'ancien ordinateur de sa fille il y a peu, mais ne sait pas très bien s'en servir. « Le visiomachin, j'y connais rien. »

A Boissy-le-Châtel (Eure), c'est la même solitude, couplée à l'impuissance de « ne pas savoir faire », que raconte d'une voix douce Catherine, 65 ans, ancienne cadre de la caisse primaire d'assurance-maladie. Quatre semaines déjà que la retraitée n'a pas vu ses petits-fils de 11 et 6 ans. Le téléphone ne lui suffit plus. « Avant, j'avais la perception inverse : pour moi, l'écran coupait les gens les uns des autres, dit cette littéraire. Aujourd'hui, je réalise que ne pas savoir faire tout ça me handicape. »

Le handicap de Marie (dont le prénom a aussi été changé), étudiante de 23 ans, se joue ailleurs. La jeune femme prépare le concours du Capes. « Pour des raisons financières », elle n'a jamais pu s'équiper correctement. Aujourd'hui confinée chez ses parents à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme), sans ordinateur ni Wi-Fi,

Marie se retrouve contrainte de rendre ses travaux péniblement pianotés dans l'application Word de son téléphone. Comment, alors, se concentrer, faire des recherches complémentaires ? « Dans un premier temps, on pleure... lâche-t-elle, résignée. C'est pas des choses qu'on prévoit. » D'ordinaire, l'étudiante rédige ses devoirs à la main ou utilise les ordinateurs de la bibliothèque universitaire. Celle-ci est fermée jusqu'à nouvel ordre. Le confinement lui a aussi fait perdre son petit boulot.

Ce même « handicap » a également surgi dans la vie d'Aline (qui témoigne sous un prénom d'emprunt). L'ordinateur, cette mère célibataire de deux enfants avait appris à s'en passer : « pas les moyens » avec les fins de mois « dans le rouge ». D'autant qu'au Grand-Belleuve, à Trélazé, tous les habitants savent pouvoir compter sur un « plan B » : le PC que la régie de quartier et d'autres associations mettent à leur disposition. C'était compter sans la fermeture de ces accueils de proximité.

Aline était loin d'imaginer que le petit écran de son smartphone leur deviendrait aussi indispensable. Ils sont désormais trois à se le disputer pour tout : les e-mails

professionnels, la scolarité des enfants, la CAF, Doctolib, les courses alimentaires en ligne, mais aussi les séries, les jeux et les réseaux sociaux qui permettent de passer le temps et de maintenir les liens. Connexion intensive oblige, les 43 euros de forfait de 50 gigas « sont partis en fumée en moins de deux », il a fallu recharger une fois, 25 euros. Et supporter de passer les derniers jours de mars « coupés du monde ».

En seconde professionnelle menuiserie, le fils d'Aline s'accroche comme il peut pour rendre ses cours. « Mon frère nous les a déposés, mon fils les écrit à la main, puis je les prends en photo et les renvoie aux profs avec mon portable », explique Aline. On s'abîme les yeux, on est toujours en retard, ça crée du stress ». Agent d'accueil au sein d'une association du quartier où elle assure d'ordinaire des ateliers de médiation numérique, Aline sait qu'ils sont nombreux dans son cas : « Les trois quarts des familles d'ici n'ont que des smartphones. Leur pratique d'Internet se limite aux réseaux sociaux, ils ne savent pas faire d'autres démarches. » Le confinement risque d'exacerber les inégalités scolaires, craint-elle : « Ça pénalise encore plus les jeunes qui ont déjà des difficultés. » Entre 5 % et 8 % des élèves auraient été perdus par leurs professeurs, qui n'arrivent pas à les joindre, a estimé le ministre de l'éducation.

« Ça crée du stress »

Avec des douleurs « infernales » aux jambes dues à l'arthrose et un mari invalide, Claudine, couturière de 61 ans en recherche d'emploi à Strasbourg, aimerait ne plus avoir à patienter de longues heures debout dans les files des supermarchés ou des administrations. Si elle savait le faire, la sexagénaire commanderait ses courses en ligne. Les guichets du Pôle emploi ayant fermé eux aussi, les milliers de chômeurs qui s'actualisaient d'ordinaire en agence doivent apprendre à le faire à distance, par téléphone ou Internet. Claudine devra demander à sa fille de l'aider. Elle a suivi une formation à l'Emmaüs Connect de Strasbourg. Mais l'apprentissage prend du temps, surtout à son âge.

Il y a deux ans, Amina, elle, savait à peine faire une recherche en ligne. Aujourd'hui, cette auxiliaire de vie est autonome dans ses démarches et peut aider son fils collégien. « Ça m'a sauvée », répète-t-elle, comme pour conjurer le sort, en racontant la formation suivie au centre social, tous les vendredis. En janvier, pendant les soldes, elle venait d'acheter son premier ordinateur, un petit modèle d'entrée de gamme, à 200 euros au lieu de 300, raconte-t-elle. L'auxiliaire

« On se retrouve à prendre pour eux des rendez-vous médicaux ou à commander des courses en ligne »

JAMEL ARFI
directeur de la régie
de quartier de Trélazé
(Maine-et-Loire)

de vie, qui connaît chaque foyer du quartier, s'inquiète toutefois pour ceux qu'elle sait « complètement déconnectés », craignant « l'effet boomerang : déjà qu'ils sont enfermés et entassés les uns sur les autres, en plus ils n'ont pas les moyens d'être connectés avec l'extérieur : ils doivent se sentir encore plus en prison dans leurs têtes ».

Accompagnement à distance

Partout sur le territoire, élus, collectivités, médiateurs de quartier, associations, équipes pédagogiques se mobilisent pour tenter de maintenir un accompagnement à distance. A Saint-Eloi-de-Fourques, village normand d'un peu plus de 500 habitants, le maire Denis Szalkowski a déjà installé quatre ordinateurs qu'il avait préalablement stockés, chez des familles qui n'en étaient pas équipées, permettant aux enfants de poursuivre leur scolarité.

Permanence téléphonique, reseau de matériel pouvant être prêté, tutoriels vidéo, distribution des devoirs dans les boîtes aux lettres, accompagnement scolaire via les réseaux sociaux... De Lannion (Côtes-d'Armor) à Tourcoing (Nord), les centres sociaux multiplient les actions. Des missions qui posent la question des risques sanitaires, malgré toutes les précautions prises. Cette situation contraint aussi à faire « à la place » des habitants plutôt qu'avec eux, regrette le directeur de la régie de quartier de Trélazé, Jamel Arfi. « On se retrouve à prendre des rendez-vous médicaux, à actualiser sur Pôle emploi, ou à commander des courses en ligne. »

De son côté, Aline espère que le confinement sera l'occasion d'une vraie prise de conscience de la fracture numérique. « Il faudrait instaurer un système qui permette aux plus précaires de bénéficier de facilités d'accès à l'équipement, suggère la mère de famille, amère. On nous a imposé la dématérialisation de toutes les démarches, mais en laissant du monde sur le bord de la route. »

CAMILLE BORDENET
ET LÉA SANCHEZ

Le quotidien « Paris-Normandie » se voit accorder un sursis

Le parquet a placé le journal en liquidation judiciaire avec une période d'observation de trois mois. La quête de repreneurs bat son plein

ROUEN - correspondance

Qui veut reprendre *Paris-Normandie*, dont la liquidation judiciaire vient d'être prononcée, mardi 21 avril, par le tribunal de commerce de Rouen ? Ainsi épuré d'une dette traînée comme un boulet, le quotidien normand a désormais trois mois, durée de la prolongation d'activité accordée par les juges, afin de trouver un repreneur crédible. « Le temps nécessaire pour étudier des offres sérieuses, pérennes, et sauver le maximum d'emplois », avance Anne Bouchet, déléguée du Syndicat national des journalistes. Le titre de presse fondé à Rouen en 1944 em-

ploie près de 240 salariés, affectés par deux redressements judiciaires ces dernières années. Déjà fragilisé, « un genou à terre, en train de se redresser », selon la direction, *Paris-Normandie* subirait de plein fouet l'impact économique de la crise sanitaire du coronavirus. Contacté par *Le Monde*, le propriétaire, l'entrepreneur local Jean-Louis Louvel – candidat LRM aux élections municipales à Rouen – n'a pas donné suite, pas plus que la direction.

Dans un communiqué du 16 avril, ces dirigeants évoquaient « un acte de gestion » pour justifier leur demande de placement en liquidation. Et arguaient que « cette situation est la conséquence directe

de l'impact du Covid-19 sur le chiffre d'affaires de notre entreprise. En résumé, la perte de 90 % de nos recettes publicitaires, de 60 % de nos annonces légales, de 20 % de nos annonces carnet, le tout associé à une baisse de la diffusion de plus de 20 %, c'est donc 490 000 euros de manque à gagner immédiat sur le seul mois de mars, et en se projetant à fin mai cette somme atteindra les 2 millions d'euros ». Chômage partiel et report de charges, « toutes les aides pouvant être demandées l'ont été », assure la direction, mais ces mesures n'auraient pas permis d'éviter la cessation de paiements.

Le quotidien, seul présent en Seine-Maritime et dans l'Eure, est en difficulté chronique depuis

plusieurs années. Sa diffusion (41 280 exemplaires en 2019) s'érode et sa dette reste élevée (7 millions d'euros), malgré un acompte effectué par l'actionnaire principal depuis sa prise de contrôle, en 2017. Un propriétaire qui ne veut désormais plus remettre la main au pot.

Une dimension politique

Cette liquidation, certes malheureuse, ouvre une porte de sortie à Jean-Louis Louvel, par ailleurs président de la société de palettes en bois PGS. Afin d'éviter les soupçons de conflit d'intérêts durant la campagne électorale, le candidat soutenu par *La République* en marche a cherché un autre action-

naire pour *Paris-Normandie* ces derniers mois. Mais les discussions, avancées, avec le producteur de télévision Pierre-Antoine Capton ont échoué, semble-t-il sur la reprise de la dette. Arrivé à une décevante troisième place (16,78 % des voix), Jean-Louis Louvel n'a plus qu'une très faible chance de gagner la mairie de Rouen.

Le chef d'entreprise veut désormais aller vite et espère une reprise avant l'été. Il a assuré devant le tribunal avoir déjà des contacts. « Je ne doute pas que plusieurs offres seront transmises », a-t-il expliqué. Le groupe belge Rossel, propriétaire de *La Voix du Nord* et déjà intéressé en 2017, pourrait revenir à la charge. Un des dirigeants

actuels du journal réfléchirait également à une offre. Pierre-Antoine Capton n'aurait pas, lui non plus, abandonné toute velléité. Les noms des groupes *Ouest-France* et *La Manche libre* circulent aussi.

La survie d'un journal, qui plus est dans le département du premier ministre, Edouard Philippe, revêt une dimension politique forte. Témoins, les récentes déclarations du président de la région Normandie, le centriste Hervé Morin (« Je mettrai toute mon énergie pour sauver ce journal »), ou du ministre de la culture, Franck Riester : « Je suis de très près le cas de *Paris-Normandie* pour qu'on puisse donner des perspectives. »

GILLES TRIOLIER

La crise du Covid-19 en direct: Plus de 110 000 morts en Europe

PAR LA RÉDACTION DE MEDIAPART
LE MERCREDI 22 AVRIL 2020



Le nombre de personnes au bord de la famine risque de doubler en 2020 à cause du Covid-19. Hausse des décès au Royaume-Uni. Cet article est en accès libre.

«A l'air libre»: agriculture, Italie et altermondialisme

PAR LA RÉDACTION DE MEDIAPART
LE MERCREDI 22 AVRIL 2020



Au menu de notre émission quotidienne en accès libre : la crise du Covid-19 comme révélateur d'une crise du modèle agricole, la situation politique en Italie et un entretien avec Christophe Aguiton, cofondateur d'Attac.

Au programme :

- **Agriculture : la crise révèle un modèle à bout de souffle**

Valentine Oberti reçoit :

Amélie Poinssot, journaliste à Mediapart

Bernard Lannes, président de la Coordination rurale

Gilles Dixsaut, médecin, président du Comité national contre les maladies respiratoires

- **La crise vue d'Italie**

Riccardo Antoniucci, correspondant en Italie

- **La minute Candiie**

La revue pressée de Candiie pour Mediapart

- **Coronavirus : que disent les altermondialistes ?**

Fabien Escalona reçoit :

Christophe Aguiton, sociologue et militant syndical et politique, membre fondateur d'Attac.

- **Les confinantes**

Pour nous écrire, deux adresses :

alairlibre@mediapart.fr pour vos témoignages

covid@mediapart.fr pour vos informations et documents.

Le confinement affame les enfants de familles pauvres

PAR FAÏZA ZEROUALA
LE MARDI 21 AVRIL 2020



Des volontaires distribuent de la nourriture à Bordeaux le 10 avril. © Hans Lucas via AFP

Depuis le début du confinement, les familles qui dépendent du travail informel ne gagnent plus d'argent. Résultat, leurs enfants ont faim. Le gouvernement versera le 15 mai une « aide d'urgence » de 150 euros par famille bénéficiaire du RSA ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Une date trop lointaine, disent les associations. En attendant, la solidarité s'organise.

Laura a l'habitude de composer avec la pauvreté. Elle est professeure des écoles en REP+. Ses élèves viennent des Rosiers, dans le 14^e arrondissement de Marseille, une cité du dénuement où l'on survit dans des logements vétustes qui mettent en danger la santé et la sécurité. Mais

depuis que la France est confinée par la pandémie de Covid-19, les fragilités et les inégalités sociales sont exacerbées et les enfants ont faim. « Des parents me disent qu'ils jeûnent depuis des jours, une mère est anémiée, une autre n'a plus de lait pour son bébé qui boit de la tisane en attendant, une troisième m'a demandé du sel car elle fait des économies sur tout et que ça coûte 50 centimes, mais elle est à 50 centimes près. »



Des volontaires distribuent de la nourriture dans un camp rom à Bordeaux le 10 avril. © Laurent Perpigna Iban / Hans Lucas / Hans Lucas via AFP

En temps normal, les familles les plus pauvres réussissent à bricoler. Elles parviennent à se nourrir grâce au travail informel mais le confinement a porté un coup d'arrêt à leurs moyens de subsistance. Depuis cinq semaines, manger est devenu un parcours du combattant. Les associations d'aide alimentaire sont submergées, alors des réseaux de solidarité se mettent en branle. Des cagnottes sont mises en place dans des écoles pour parer à l'urgence. La fermeture de ces dernières a entraîné celle des cantines et la fin du seul repas complet et équilibré de la journée pour les enfants pauvres. Un repas souvent gratuit grâce au quotient familial, avec entrée, plat, dessert.

La situation est grave, s'alarme Jean Merckaert, le directeur de l'action et du plaidoyer au Secours catholique : « Les plus exclus des exclus, dans les bidonvilles ou les campements, qui vivent de la mendicité et de revenus informels, ont faim. Aujourd'hui, les Roms craignent plus de mourir de faim que du coronavirus. » D'autant plus qu'au départ, il a été difficile de maintenir les distributions de repas car de nombreux bénévoles ont plus de 70 ans et sont donc à risque face au Covid-19.

Les jeunes entre 18 et 25 ans, exclus des aides sociales, sont de plus en plus nombreux à solliciter l'aide du Secours catholique, note encore l'humanitaire : ceux qui vivent du travail informel, comme les femmes de ménage, ceux qui travaillent au noir sur les chantiers et ceux qui sont en situation irrégulière, toutes ces personnes hors des radars qui ne peuvent percevoir le RSA (certains bénéficient de l'ADA, l'allocation du demandeur d'asile). *« C'est dramatique pour eux et cela fait aussi exploser cette hypocrisie d'accepter des personnes corvéables à merci sans leur donner le droit formel de vivre et de travailler ici. Il faut des mesures de régularisation. »*

Le gouvernement a annoncé le versement par les caisses d'allocations familiales d'une aide pour *« les familles modestes avec des enfants, afin de leur permettre de faire face à leurs besoins essentiels »*. Le 15 mai, les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) bénéficieront de ce coup de pouce. Chacun percevra, par virement bancaire, 150 euros, auxquels s'ajouteront 100 euros par enfant à charge. Les familles touchant des aides au logement recevront également 100 euros par enfant. Quatre millions de familles sont concernées. Or on dénombre **9,3 millions de personnes** vivant dans la pauvreté en France.

Pour Jean Merckaert, du Secours catholique, le geste du gouvernement est insuffisant car les besoins tournent plutôt autour de 250 euros par mois et par personne selon lui. Des familles se privent de nourriture. Il cite le cas de la Guyane ou de Mayotte où les associations de distribution alimentaire sont débordées. Or, l'aide promise n'arrivera que le 15 mai, soit une éternité pour ceux qui ont faim. *« Les difficultés budgétaires rencontrées en fin de mois arrivent aujourd'hui à la moitié du mois. 200 euros auraient été satisfaisants. Surtout que cette période va durer au-delà du 11 mai et le début du déconfinement. Il n'est pas acquis que tous les enfants vont retourner à la cantine. »*

Le manque de réactivité du gouvernement est dû selon Jean Merckaert à l'incapacité de l'action publique à s'organiser et à renvoyer la balle à chaque ministère. *« Cette période de crise sanitaire sert de révélateur des lacunes de l'action publique : on s'est rendu compte dès les premiers jours que pour tout un tas de personnes, les circuits d'aide alimentaire sont des circuits de survie et quand ça ferme, la puissance publique ne peut rien faire. »*

Au niveau local, des municipalités, comme Lille, distribuent des paniers alimentaires aux familles qui bénéficient de la cantine gratuite ou quasi gratuite. Les villes de Brest ou Paris, entre autres, ont annoncé mettre en place une aide. Marseille a tardé à réagir. Le maire Jean-Claude Gaudin a demandé à Sodexo, qui fournit la restauration collective, de rouvrir sa cuisine centrale pour distribuer 5 000 repas chaque jour aux familles les plus démunies.

Marie-Aleth Grard, vice-présidente d'ATD Quart Monde et membre du conseil scientifique mis en place par le président de la République dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, a reçu des alertes de tout le territoire concernant les difficultés à se nourrir. *« Ces familles sont à cinq euros près car tout part très vite dans le mois. Les budgets ont augmenté car il n'y a plus de cantine et les courses se font dans le magasin le plus proche, pas toujours le moins cher. »*

Son autre inquiétude concerne la fermeture des bureaux de poste qui empêche par exemple de percevoir le RSA : *« Avec 1 850 bureaux de poste ouverts sur 7 000, certains sont restés sur la touche. Dans les zones très urbanisées, vous pouvez aller plus loin au pire. C'est impossible si vous habitez dans une campagne éloignée. »*

Si les situations de précarité ne la surprennent pas, Marie-Aleth Grard relève que ce confinement et ses conséquences mettent en exergue le fait que des millions de personnes vivent très mal au quotidien. Le sort de ceux qui se trouvent à la

frontière de la pauvreté se dérègle dès lors qu'un événement vient gripper leur organisation.

« Notre système ne marche pas bien. Les réseaux pallient le manque de l'État. C'est insupportable, cela veut dire que ces familles sont dépendantes des distributions alimentaires. Vous ne choisissez pas ce que vous mangez et ce que vous donnez à vos enfants dans la sixième puissance mondiale », ajoute-t-elle.

C'est aussi le constat de Sadek Deghima, responsable du service de prévention lié à l'aide sociale à l'enfance, à Harnes, dans le Pas-de-Calais. Il constate au quotidien les ravages sociaux de la crise sanitaire. Dans cette cité minière, le taux de chômage bat des records, les habitants survivent au moyen de l'intérim ou de contrats précaires, d'heures de ménage par-ci par-là.

La cantine scolaire ne soulage plus les parents d'un repas. Pire, le confinement change l'organisation de l'alimentation des familles. Il faut être capable de fournir plus de repas et contenir les envies de grignotage des adolescents qui vident les placards. Dans le quartier, constate Sadek Deghima, il y a une augmentation des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Notamment parce que *« tous ceux qui vivaient à peu près bien et étaient dans une zone de vulnérabilité basculent avec le confinement. La moindre rupture fait basculer dans la précarité »*.

Radja fait partie de ces familles en difficultés et ne cesse de se référer au temps d'avant, ce temps où elle arrivait à s'en sortir tant bien que mal. À 32 ans, cette mère de trois enfants de 12, 3 ans et 18 mois, est seule. Son mari a été expulsé en janvier vers leur pays d'origine au Maghreb. Elle-même est sans papiers et ne peut donc bénéficier des dispositifs sociaux. *« On n'a aucun droit »,* résume-t-elle. *« Depuis que je suis arrivée en France, je ne suis jamais tombée dans une galère comme ça. Avant, je ne contactais pas les assistantes sociales, je payais mon loyer, je me suis toujours débrouillée. Mais avec le confinement on est bloqués. »*

Elle a été serveuse, au noir, pendant plusieurs années dans un restaurant, puis elle a travaillé dans une boulangerie avant de s'arrêter lors de sa dernière grossesse. Elle a fait des ménages pour parvenir à s'en sortir, de quoi gagner quelques centaines d'euros. Depuis le départ involontaire de son époux, qui faisait vivre le foyer, Radja n'a plus de logement et est hébergée. Surtout, depuis le confinement, elle est assaillie d'angoisses.

Souvent, elle a l'estomac noué. « *Je ne mange rien, je suis démoralisée, je n'ai plus d'appétit, trop de stress.* » La peur de tomber malade et l'impossibilité de faire garder ses enfants l'a conduite à cesser toute activité. Radja raconte qu'aujourd'hui, elle s'en remet aux solidarités pour nourrir ses enfants.

La débrouille règne

Le confinement et ses contraintes la conduisent à réorganiser ses habitudes. L'assistante sociale qu'elle a contactée lui octroie aussi 50 euros en tickets service. Avec cette somme, elle est censée tenir vingt jours. Seulement, c'est impossible. « *50 euros, ça part vite avec les couches et le lait. Je ne peux pas aller chez Lidl et Aldi car ils ne prennent pas les tickets service. Je suis obligée d'aller à Casino où tout est cher. L'assistante ne comprend pas que cela n'est pas suffisant.* » La preuve, à peine a-t-elle récupéré la somme qu'il ne lui reste que 20 euros pour tenir 19 jours, soupire-t-elle.

Elle souffre aussi de ne pouvoir garder la main sur la nourriture de ses enfants et satisfaire leurs désirs. « *Avant quand je pouvais travaillais, je leur achetais tout, je me débrouillais. Aujourd'hui, ils mangent ce qu'on me donne. Dans les colis, il y a des yaourts de telle marque, mes enfants ne les mangent pas, ils ne comprennent pas. Celui de 18 mois, je peux l'arnaquer un peu mais les autres non. Je leur dis que demain je leur achèterai ce qu'ils veulent comme des chips Pringles en espérant qu'ils oublient.* » L'absence de cantine grève le budget car les petits sont nourris

le midi avec un repas complet. Il faut préparer tous les repas à domicile, goûter inclus.

Laurence est enseignante dans une école maternelle en REP + qui accueille 270 élèves et compte dix enseignants dans le 1^{er} arrondissement de Marseille, mobilisés pour aider les familles. Dès la fermeture des écoles, le 16 mars, ses collègues et elle se sont réparti les parents à appeler et les familles les plus en difficultés. Quatorze d'entre elles ont été ciblées. Aujourd'hui, 35 sont aidées.

« *On les connaît mais on en a découvert beaucoup d'autres, pas celles à qui on pensait forcément. D'habitude, ce sont les assistantes sociales qui nous contactent et qui prennent le relais. Au début, les parents nous disaient "tout va bien".* »

Puis Laurence a reçu des messages de mères de famille, lancés comme des bouteilles à la mer. Elles demandaient s'il était possible de récupérer des Ticket-Restaurant pour faire quelques courses. Entre les lignes, Laurence comprend que les petits ont faim et que leurs parents ne savent pas trop vers qui se tourner. Surtout que la Ville de Marseille n'a rien mis en œuvre.

« *On a tous donné de l'argent avec les collègues mais on a vite vu qu'on n'allait pas y arriver avec nos deniers personnels et surtout on a attendu en vain que la mairie mette en place une aide alimentaire. On est cinq ou six à faire les courses pour les familles les plus précaires.* »

Mais l'organisation est lourde, surtout qu'il faut continuer à assurer le quotidien et travailler à distance. La débrouille règne, raconte Laurence : « *Une collègue a trouvé un boucher sympa qui nous a donné du poulet, ses invendus, pour une dizaine familles. On essaie aussi de récupérer des paniers de fruits et légumes.* »

Zazi*, 39 ans, deux enfants de 7 et 4 ans, vit aussi dans le 1^{er} arrondissement. Atteinte d'une maladie auto-immune, qui affaiblit ses défenses immunitaires, elle ne peut ni travailler ni sortir en ce moment. Confinement strict. D'ordinaire,

son époux fait vivre la famille en prêtant main-forte, sans être déclaré, dans un restaurant. Il est actuellement au chômage technique. Avec un budget serré, Zazi parvient à faire des courses en temps normal, qui durent autant que possible. « *D'habitude, je me gère bien, je vais à Lidl, je dépense 60 euros là-bas, puis j'achète 50 euros de légumes et de viande.* »

Mais aujourd'hui le couple, sans papiers, n'a plus de revenus. Zazi raconte avoir essuyé des remarques racistes de la part d'une assistante sociale qui lui a demandé pourquoi elle était venue en France « *pour galérer* ». Elle en est sortie en larmes.

Quand le confinement est tombé, elle n'a pas souhaité solliciter d'aide. Une de ses voisines, connaissant sa situation précaire, l'a aidée spontanément. « *Elle m'a emmenée à Carrefour pour faire des courses, elle a dépensé 200 euros. Ma voisine m'a pris des goûters, des jus, de la viande, elle sait que je suis malade et que je dois bien manger, sinon je suis trop faible.* » Puis les provisions ont fondu. L'assistante sociale ne l'aide toujours pas, assure-t-elle. « *Je stressais par rapport à ce qui nous attend et aussi parce que je me demandais comment j'allais faire manger les enfants.* » Au bout d'un mois de confinement, elle est arrivée au bout de ses ressources. « *Les petits me demandaient un gâteau, une pizza. Je n'avais rien pour leur faire, même pas un œuf, de l'huile ou du sucre.* » C'est ainsi qu'elle a l'idée de contacter l'enseignante de son fils. Celle-ci doit bien avoir des connaissances, une possibilité afin de l'aider à obtenir de la nourriture pour ses enfants...

Laura, l'enseignante du 14^e arrondissement, a réalisé la gravité de la situation par un concours de circonstances. N'arrivant plus à communiquer à distance avec une mère arabophone alors que de visu, les deux femmes parviennent à se comprendre, elle demande à sa propre mère, qui parle l'arabe, d'appeler celle-ci de sa part afin de s'assurer que tout va bien. « *Elles ont commencé à échanger, raconte Laura, et cette mère en rupture totale de revenus s'est sentie à l'aise avec la mienne et lui a dit qu'elle n'avait plus rien à*

manger. Elle n'avait pas en face d'elle une enseignante, quelqu'un qui allait la juger ou pire la signaler en information préoccupante. Ma mère m'a dit de retirer de l'argent pour elle et de lui faire un sac de courses. »

Laura s'exécute et en parle à sa collègue. Les deux femmes établissent une liste des familles possiblement en difficulté, une trentaine. Elles ouvrent une cagnotte car elles comprennent qu'elles n'auront pas les moyens de nourrir tout le monde. Aujourd'hui, 120 familles bénéficient de cette aide alimentaire.

Laura et sa binôme sollicitent aussi les pouvoirs publics, comme la métropole ou la déléguée du préfet. Cette dernière leur permet de récupérer des dons matériels et de prendre langue avec le directeur du centre social du 14^e arrondissement, qui devient un point de distribution et de récupération des livraisons. Une demande de subvention à la Fondation de France a été faite et des contacts ont été établis avec les acteurs traditionnels, comme la Croix-Rouge ou les Restos du cœur.

Les colis, « l'équivalent d'un chariot de courses », comprennent des fruits, des légumes mais aussi du chocolat pour adoucir le quotidien. « On veut que les bénéficiaires aient le choix et la liberté de ce qu'ils mangent. On a ouvert une autre cagnotte pour aider les familles à payer leurs loyers en liquide. »

Les difficultés du confinement sont amplifiées par l'exiguïté des logements et leur insalubrité parfois avec de l'humidité, des cafards et des souris. Il est impossible à ces familles de faire du stock. Les produits premier prix sont pris d'assaut.

Même les familles qui d'ordinaire parviennent à ne pas avoir recours à l'aide alimentaire s'y résolvent. C'est le cas de Valérie, 43 ans, qui habite près de Brest. À 43 ans, cette ATSEM, en intérim, a dû cesser de travailler. Des problèmes de santé l'ont laissée handicapée. Son mari travaille comme garde à domicile. Il est au chômage partiel depuis le début du confinement. Il a travaillé en moyenne une journée et demie, cette semaine, à temps

complet. Elle ne sait pas s'il aura droit à une compensation. Leur fille de 14 ans, qui vit en internat d'habitude, est rentrée chez eux, obligeant le couple à réajuster son budget nourriture.

Cette famille vit au seuil de la pauvreté. Valérie perçoit 900 euros d'allocation adulte handicapé, son mari 600 euros, le prix de leur loyer. Une erreur de déclaration les prive d'APL. Ils n'ont plus droit à la CMU car son mari « travaille trop » désormais.

Une fois les charges payées et les différents frais réglés, il leur reste 150 euros pour manger tout le mois. Avec leur perte de revenus, le confinement les contraint à avoir recours aux aides du Secours populaire ou ATD Quart Monde.

« Ça nous aide beaucoup. On ne peut pas acheter ce qu'on veut. Je n'aime pas trop priver ma fille de nourriture ou de goûter. Elle me demande des frites, mais sans pommes de terre je ne peux pas lui en faire. Pareil quand elle demande des gâteaux trop chers ou un paquet de bonbons. »

De Brest à Marseille, la solidarité joue son rôle

En ces temps de disette, Valérie fait son pain elle-même. Elle se résout à cuisiner « ce qu'il y a dans les placards » grâce à l'aide alimentaire, soit des pâtes, des haricots verts, du riz, de la farine. Il y a aussi des gâteaux, une fois de la viande.

Forcément, les repas sont moins équilibrés que d'ordinaire, plus caloriques. Or, Valérie est censée perdre du poids eu égard à ses problèmes de santé...

Les complications financières, les difficultés à aider sa fille, atteinte d'une déficience intellectuelle, à faire ses devoirs, pèsent sur le moral de Valérie. Alors elle ne regarde plus les informations pour diminuer son anxiété, et pour se sortir la tête de ces problèmes, elle s'est portée volontaire pour téléphoner aux personnes isolées aidées par ATD Quart Monde. Elle a aussi proposé de donner des draps pour fabriquer des masques, ne pouvant donner de la nourriture.

De Brest à Marseille, la solidarité joue son rôle. Charlotte est bénévole de l'association Aouf, **une plateforme** en ligne qui met en lien ceux qui aident et ceux qui ont besoin de ce soutien. Cette initiative est née à la fin 2018 après le drame de la **rue d'Aubagne** et a permis d'aider les sinistrés. Avant l'épidémie, leur réseau comptait 150 bénévoles. Aujourd'hui, 500 personnes sont volontaires pour prêter main-forte.

Depuis le début du confinement, l'idée, explique Charlotte, est d'être en appui des associations afin de cibler au mieux les actions à mener. Elle détaille : « On relaie les demandes. Emmaüs vient de lancer une collecte de couches et lait infantile, donc Greg, l'un des fondateurs, est en contact avec les associations locales. Il se renseigne sur les demandes des familles. Par exemple, il demande la taille des couches dont elles ont besoin, et les transmet à Emmaüs. On fait aussi de l'appel aux dons. »

Maud est une mère d'élève du 1^{er} arrondissement, un quartier déshérité de Marseille. En décembre, elle crée avec d'autres parents une association de parents d'élèves pour mettre en place des activités, abonder la coopérative, financer le centre de loisirs et se rencontrer. Aujourd'hui, la cagnotte sert à nourrir des familles en détresse. Plus de 30 familles ont bénéficié des paniers de courses.

Sitôt la sidération de l'irruption du Covid-19 passée, Maud se rappelle qu'une petite fille de l'école dort dans une voiture avec ses parents. La famille est déjà venue prendre des douches chez elle. Elle se dit qu'ils doivent être dans une situation délicate. Elle n'a pas réussi à les joindre. Une amie de Maud a laissé son appartement vide. Une autre famille de l'école s'y est installée.

« L'enjeu pour les familles, explique Maud, va être de pouvoir payer leur loyer. Donc on va leur donner de l'argent liquide pour qu'elles puissent le faire. C'est une situation compliquée qu'on ne peut parfois pas voir. C'est pire que ce qu'on pensait

car ces familles sont pudiques dans ce qu'elles vivent, ce qui est logique et normal. »

Les besoins sont élevés, les demandes d'aide affluent de toute part. Charlotte donne aussi un coup de main au McDonald's réquisitionné à Marseille (*lire l'article de Khedidja Zerouali*), qui a distribué 1 300 colis de pâtes, riz, lait et chocolat pour les enfants la semaine dernière. Elle considère que, au regard de l'urgence de la crise, il est nécessaire que les initiatives militantes suppléent le travail des associations historiques plus installées.

« J'admire leur travail. Notre avantage, c'est que nous sommes plus réactifs, car affranchis des pesanteurs administratives. On offre aussi une aide sans condition, on ne pose pas de questions, on essaie d'interroger les bénéficiaires sur leurs besoins. On veut aussi préserver leur dignité. On essaie au maximum, en respectant les règles sanitaires, d'apporter les colis chez les gens, pour éviter le mur de la honte et de faire la queue dehors devant tout le monde. »

Dans son école au cœur de la cité des Rosiers, dans le 14^e arrondissement à Marseille, Laura est encore trop prise pour manifester sa colère. *« Je fais à titre bénévole des choses des services de l'État. À un moment, il faudra régler les comptes, là il y a l'urgence. »* Elle se félicite que dans ce marasme économique, une solidarité parvienne à émerger, cite ces parents démunis qui l'ont aidée à participer à l'identification des bénéficiaires et aident eux-mêmes à la distribution des vivres.

« Ce ne sont pas que des consommateurs, il faut le dire. Des personnes en difficulté à qui on donnait des colis m'ont signalé des gens encore plus dans la galère qu'eux et ont préféré qu'on leur donne à eux. Une mère m'a dit qu'elle pouvait m'aider pour la traduction en comorien, d'autres aident à la distribution physique et à la manutention. Il est aussi difficile d'avoir les familles roms au téléphone. Une maman est allée voir ces familles en caravane pas identifiées. Elle a fait une

fiche sur chaque famille pour connaître la composition et les besoins de chacune d'entre elles. »

Laurence, l'enseignante de l'école maternelle du 1^{er} arrondissement, a vidé l'école et distribué aux élèves des stylos, des crayons, des puzzles, tout ce qu'ils ne possèdent pas pour pouvoir faire des exercices. Elle en veut aux pouvoirs publics. *« Ils ont laissé les gens dans la galère, planifié un confinement du jour au lendemain sans penser aux familles en difficulté. Le gouvernement n'a rien fait. On aurait pu travailler ensemble pour répertorier les familles précaires. Certaines n'ont même pas de compte bancaire, comment vont-elles faire pour percevoir la prime d'aide ? »*

Radja se demande ce qu'elle aurait fait sans ces réseaux de solidarité. Les colis que lui font parvenir *« deux dames d'une association qui n'est pas dans mon secteur »* adoucissent un peu la période. Ils contiennent du thon, des pâtes, du chocolat, des légumes, même des jouets, produits d'hygiène convoités comme du shampoing. En échange, pour se sentir utile et parce qu'elle aime bouger, elle est secrétaire bénévole dans les associations qui l'aident.

Dans le bassin minier, comme le confie Sadek Deghima, *« il y a toujours eu cette tradition de partage et de solidarité, dans l'ADN des habitants, et cela se renforce en temps de crise »*. Des familles sollicitent son équipe pour les accompagner faire leurs courses car, à Harnes, il faut prendre le bus ou la voiture pour aller au supermarché. En pleine épidémie, les familles rechignent à utiliser les transports en commun et beaucoup n'ont ni permis de conduire ni voiture.

« Il y a aussi la fracture numérique, ajoutez-il. On voit tous les gamins connectés mais là beaucoup n'ont pas d'ordinateur et ont honte de le dire. Il y a beaucoup de pudeur, surtout qu'on part souvent de problèmes de devoirs et puis finalement, les familles, souvent des mères célibataires, nous parlent de leurs difficultés à faire les courses. »

Sadek Deghima et ses collègues ont récupéré des ordinateurs et des tablettes et les ont mis à disposition des familles qui en étaient dépourvues. *« C'est une fenêtre sur l'extérieur pour gamins confinés. »* Le travailleur social a aussi décidé de distribuer des jeux de société, le temps du confinement pour offrir un peu de répit à ces enfants.

Masques: le numéro d'illusionniste du premier ministre

PAR YANN PHILIPPIN ET ANTTON ROUGET
LE MARDI 21 AVRIL 2020



Édouard Philippe et Olivier Véran lors de leur conférence de presse, dimanche 19 avril 2020. © Thibault Camus / AFP

Après avoir nié la réalité de la pénurie de masques, le gouvernement a changé de stratégie : noyer les Français sous un déluge de chiffres d'importations depuis la Chine aussi mirifiques qu'incohérents, comme lors de sa dernière conférence de presse. Et refuser de répondre aux questions sur le sujet.

L'exécutif a beau répéter en boucle faire preuve de *« transparence »*, sa gestion de la crise du Covid-19 est au contraire enveloppée d'un brouillard épais. Sur la question cruciale des masques, le gouvernement multiplie les imprécisions pour cacher ses mensonges et le fiasco de l'État en matière d'approvisionnement (*lire nos enquêtes ici et là*).

Après être allé jusqu'à nier l'existence même de la pénurie, le pouvoir a changé de stratégie : il s'agit désormais de noyer les Français sous un déluge de chiffres aussi mirifiques qu'incohérents, et refuser systématiquement de répondre aux questions précises de Mediapart sur le sujet.



Peu d'établissements sont pour l'instant passés au prêt numérique, car beaucoup n'en ont tout simplement pas les moyens. Chau-Cuong Lê/Hans Lucas

Durée de prêts en cours prolongée, inscriptions facilitées, ressources numériques valorisées, heures du conte en direct vidéo, playlists ou conseils de lecture : les bibliothèques multiplient les initiatives pour maintenir le lien avec leurs usagers. À Plaine Commune, l'établissement public qui regroupe 9 villes du nord de Paris (Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen...), la carte de la médiathèque donne accès à des films, à de la presse (jusqu'à 50 titres), à de l'autoformation (Code de la route, initiation à l'informatique) ou à du soutien scolaire en ligne. « Nous avons observé une augmentation de près de 50 % des connexions sur cette plateforme, notamment pour les ressources parascolaires. Concernant les ressources gratuites, notre rôle est de trier, classer, accompagner les usagers en gardant nos orientations, par exemple la thématique sur l'égalité hommes-femmes », explique Lucie Daudin, directrice des médiathèques.

À Paris, où les bibliothèques possèdent 15000 titres numériques, soit 4 % de l'offre physique, les emprunts se sont envolés : « Nous sommes passés de 200-300 emprunts par jour début mars à des pics de 1000 emprunts certains jours à partir du confinement », se félicite le Bureau des bibliothèques et de la lecture. Selon une étude flash réalisée par le ministère de la Culture, 68 % des bibliothèques proposant des ressources numériques ont constaté une augmentation des usages et mettent en place des nouvelles modalités d'inscription pour faciliter l'accès et capter de nouveaux publics.

Si elle est enthousiasmante, cette intensification de l'offre et de la demande de ressources en ligne cache de grandes disparités. Peu de bibliothèques ont, pour l'instant, fait

le choix du prêt numérique, qui coûte cher. « Le prêt numérique en bibliothèque, on a les moyens ou pas. Il a fallu négocier avec les éditeurs parce qu'on doublait la facture. Beaucoup de bibliothèques se demandent comment terminer l'année, car elles n'ont plus de crédit », analyse Alice Bernard, présidente de l'Association des bibliothécaires de France.

Des initiatives pour combler les inégalités d'accès à la culture

Mais le confinement met surtout en lumière une fracture numérique persistante : en France, 15 % de la population n'a pas accès à Internet. « Impossible de maintenir un lien hors numérique. En temps normal la bibliothèque est l'établissement culturel le plus fréquenté, notamment par les populations en difficulté sociale, mais, avec le confinement, on bute sur un écueil », reconnaît Fabrice Chambon, directeur des bibliothèques de Montreuil. Difficile de maintenir à distance et sans médiation les multiples missions menées par les bibliothécaires auprès des plus fragiles : assistance informatique pour

SERVICE PUBLIC

Les bibliothèques gardent le contact malgré la crise

Avec 16 500 équipements, ces lieux dédiés à la lecture et au savoir sont le premier réseau culturel français. Fermés depuis le début du confinement, ils proposent des ressources en ligne et s'adaptent pour aller à la rencontre des publics fragiles et isolés.

les seniors, accompagnement aux démarches administratives, ateliers de langues pour allophones, services d'écrivains publics, etc.

Dans certaines communes, les maires encouragent les bibliothécaires à faire du portage à domicile, notamment pour les personnes âgées ou isolées. « Quand ce n'est pas du portage tous azimuts et que c'est ciblé sur ceux qui n'ont pas Internet, ça peut être judicieux. Cela peut se faire avec les services d'action sociale des collectivités, qui peuvent distribuer des livres en même temps que des repas », explique Alice Bernard. À Nancy, les bibliothèques offrent des livres aux personnes défavorisées dans une épicerie solidaire. À Nemours (Seine-et-Marne), Julie Meynard, bibliothécaire, propose sur rendez-vous des lectures par téléphone : « Je lis des contes, des classiques de la littérature, des poèmes. Je voulais un lien privilégié et personnel, sans passer par la vidéo. » Chargée de mission à Livre et lecture en Bretagne, Christine Loquet travaille avec les sept prisons de la région : « Depuis le 16 mars, toutes

les activités ont été arrêtées : école, sport, culture. Les détenus n'ont accès qu'à la télévision car Internet est interdit, pour des raisons de sécurité. C'est la double peine. Nous avons obtenu le passage de chariots de livres, et nous réfléchissons à faire entrer des contenus par les canaux vidéo internes. »

À situation exceptionnelle, réponses exceptionnelles, qui peuvent parfois donner des idées pour l'avenir ou faire émerger les besoins des usagers. Depuis l'intervention d'Emmanuel Macron le 13 avril, tous s'interrogent sur la sortie du confinement et les règles sanitaires à observer, sans avoir de réel horizon : « J'observe qu'Emmanuel Macron a parlé des théâtres et des cinémas, mais pas des bibliothèques. Les prêts de documents en drive sont en discussion. Ce confinement nous alerte sur les inégalités d'accès à la culture et au savoir et la nécessité de les réduire, en s'inscrivant dans une mission d'éducation populaire. Ça doit être au cœur de notre réflexion », conclut Fabrice Chambon. ●

Des CRS entrent dans un bâtiment de Villeneuve-la-Garenne, dans la nuit de lundi à mardi. PHOTO GEOFFROY VAN DER HASSELT. AFP

La révolte gronde dans des quartiers populaires



Depuis samedi et un accident impliquant un motard et une voiture de police à Villeneuve-la-Garenne, dans les Hauts-de-Seine, des affrontements entre jeunes et forces de l'ordre ont éclaté dans certaines communes. Ces tensions surviennent alors que plusieurs vidéos dénoncent des violences policières depuis le début du confinement.

Par
CHARLES DELOUCHE

À Aulnay-sous-Bois, Gennevilliers, Evry ou encore Strasbourg. Deux jours après l'accident d'un conducteur de moto-cross à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine), les mêmes scènes se répètent les unes après les autres. Dans la nuit de lundi à mardi, des incidents sporadiques ont de nouveau éclaté. A Villeneuve-la-Garenne, avant minuit, des tirs de feux d'artifice ont visé les forces de l'ordre qui ont riposté par des jets de grenades lacrymogènes et tirs de lanceur de balle de défense (LBD). Sans forcément de lien avec l'accident survenu samedi, des

échauffourées se sont également déroulées près de Lyon et à Toulouse. A Strasbourg, dans le quartier de la Meinau, c'est une annexe de la mairie adjacente au commissariat qui a été la cible de cocktails Molotov. En Seine-Saint-Denis, des tirs de feux d'artifice et des feux de poubelles ont été constatés à la Cité des 3000 à Aulnay-sous-Bois ainsi qu'aux Francs-Moisins à Saint-Denis.

«COUP DE PORTIÈRE»

Contactée par *Libération*, la préfecture de police de Paris confirme ces dégradations dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis et ajoute que «la situation, toujours contrôlée par les forces de l'ordre malgré quelques tensions,

s'est apaisée vers 2 heures du matin». Neuf personnes ont été interpellées : sept à Clichy-la-Garenne et deux autres à Rueil-Malmaison, pour «détention d'engins incendiaires et participation à un groupement en vue de commettre des violences et ou des dégradations». Aucun blessé n'est à déplorer selon la préfecture. A l'AFP, la porte-parole du ministère de l'Intérieur, Camille Chaize, a déclaré lundi que «ces agissements sont évidemment intolérables et appellent une réponse de fermeté», indiquant que, «pour les jours à venir, des dispositifs gradués sont prévus pour l'ensemble des départements de petite et grande couronne».

A l'origine de ces tensions, les images tournées dans la soirée de samedi à Villeneuve-la-Garenne. On y voit un jeune homme de 30 ans au sol, en train d'être secouru par des policiers. D'après les premiers témoignages, des agents à bord d'une voiture banalisée auraient provoqué l'accident en ouvrant la portière au moment où passait le motard, sans casque. «Il était en train de rouler sur sa bécanne. Il y avait une voiture de police banalisée Volkswagen Passat qui était garée, indique un témoin à *Libération*. Il est passé à côté d'eux. Le policier qui était à l'arrière lui a mis un coup de portière [...]. Avec la vitesse, il a été éjecté, il a tapé un poteau.» Le jeune homme, grièvement blessé, a été opéré d'une fracture ouverte de la jambe et s'est vu délivrer une incapacité totale de travail de quatre-vingt dix jours. Son avocat a déposé une plainte

contre X pour «violence en réunion avec arme et par personne dépositaire de l'autorité publique» et le parquet a annoncé que l'Inspection générale de la police nationale avait été saisie.

HACHOIR

Dans un contexte de confinement général, ces récentes images s'ajoutent aux nombreuses vidéos captées depuis le 16 mars dénonçant des violences policières. Du côté de la préfecture de police de Paris, on indiquait lundi après-midi que le motard, «manquant de renverser le chef de bord, a heurté ladite portière du véhicule de police pour finir sa course dans un poteau». Condamné à quatorze reprises, notamment pour violences aggravées et extorsion, l'homme était, a indiqué le parquet de Nanterret, sous contrôle judiciaire depuis le 16 mars pour des faits de menaces de mort matérialisées par un hachoir et verbalisé trois fois pour non-respect du confinement.

Trois enquêtes concernant cette affaire ont été confiées à la Sûreté territoriale des Hauts-de-Seine. La première vise la victime de l'accident pour «rodéo sauvage et mise en danger de la vie d'autrui». La deuxième, pour «outrage, menaces et insultes envers des personnes dépositaires de l'autorité publique», cible les personnes rassemblées autour de la scène. La dernière a été ouverte lundi pour identifier les auteurs des dégradations survenues dans la soirée de dimanche. ◀



«Ces territoires jouent le rôle de boucs émissaires»

Pour le professeur de sociologie Michel Kokoreff, la police cultive une forme d'impunité dans les quartiers populaires, plus visible encore durant l'épidémie.

Professeur de sociologie à l'université Paris-VIII-Vincennes-Saint-Denis, Michel Kokoreff travaille depuis trente ans sur les quartiers populaires.

Quel regard portez-vous sur la situation dans les banlieues depuis le début du confinement ?

Il y a de la révolte dans l'air. D'un côté, on sait bien que ces territoires cumulent les difficultés sociales, à commencer par la pauvreté. Le Covid est un puissant révélateur des inégalités dans les quartiers populaires. La désertification médicale est un fait depuis longtemps dénoncé. L'exercice de métiers de première ligne (caissières, livreurs, ambulanciers, infirmiers...) accroît la vulnérabilité des travailleurs. Ce qui explique que la Seine-Saint-

Denis serait la plus touchée par la surmortalité. D'un autre côté, la focalisation des contrôles dans les quartiers populaires (y compris à Paris intramuros ou dans d'autres villes) a conduit à une surreprésentation des contraventions dans ce contexte. Dès le début du confinement, la Seine-Saint-Denis a concentré à elle seule 10% de l'ensemble des amendes. A cet égard, la question du respect du confinement est une fausse piste. Les chiffres montrent très bien que les mesures ne sont pas moins respectées en Seine-Saint-Denis que dans le département voisin des Hauts-de-Seine. Cet argument vise surtout à légitimer les interventions rugueuses et stigmatiser à nouveau les populations de ces quartiers populaires, qui jouent le rôle de boucs émissaires en temps d'épidémie.

Plusieurs incidents ont éclaté ces derniers jours. Faut-il craindre une contagion ?

Ce n'est pas sûr. Les conditions d'un débordement général ne me semblent pas réunies, vu le contexte. Au lieu d'agiter le spectre des révoltes de 2005, il faudrait plutôt s'interroger sur l'immobilisme des politiques publiques et la fonction sociale de ces territoires dans le gouvernement de la peur. Aux difficultés structurelles, comme la pauvreté, s'ajoutent les difficultés conjoncturelles liées au Covid-19, la saturation des hôpitaux, la surveillance, les contrôles. Dans certains quartiers, la police continue de se comporter comme une armée de réserve coloniale. Cette culture de l'impunité n'est pas nouvelle, mais elle apparaît plus visible en temps de confinement. En décembre 2015, quand l'état d'urgence a été décrété, certains services de police judiciaire ont profité de l'effet d'aubaine pour perquisitionner et interpellé dans des conditions exceptionnellement garanties par la loi. On a vu toute une série d'interventions qui n'avaient aucun lien avec les attentats terroristes. Aujourd'hui, le risque est exactement le même avec l'état d'urgence sanitaire. Et ce n'est pas propre aux «banlieues».

Avez-vous noté des changements dans les quartiers populaires depuis 2005 ?

La physionomie de certains quartiers a profondément changé. Des dizaines de milliards ont été investis dans les opérations de rénovation urbaine. L'exemple le plus emblématique est celui de Clichy-sous-Bois, d'où est originaire le réalisateur Ladj Ly. Pour son film *les Misérables*, il n'a pas pu tourner une partie des scènes sur place car le quartier avait été entièrement rénové. Mais en dehors des conditions de vie souvent plus dignes, rien n'a

vraiment changé. La situation sociale des familles ne s'est pas arrangée. Le chômage des moins de 25 ans est toujours trois à quatre fois supérieur au niveau national. Et l'expérience des discriminations ethniques et raciales n'a jamais été aussi prégnante. Face à la désaffection des services publics, au retrait de l'Etat, face à ses options répressives, à la stigmatisation, à l'islamophobie, les religions d'un côté, les trafics de l'autre semblent plus structurants de l'organisation sociale.

Quel est l'impact du confinement sur l'économie parallèle ?

A part la rupture des stocks, un sursaut d'énergie, un désir de vengeance, difficile de répondre. Le trafic constitue une sorte de filière professionnelle qui redistribue les ressources. Cette économie de survie est doublée d'une économie symbolique. Les avantages ne sont pas seulement financiers. Beaucoup d'enquêtes de terrain montrent que participer aux réseaux de trafic, c'est être quelqu'un. Dans les représentations, ni l'école ni le travail



légal ne permettent d'accéder à cette reconnaissance. Le business exerce ainsi son emprise sur les plus jeunes. Je suis frappé par la reproduction des schémas. Chaque génération veut éviter les impasses de la précédente mais reste soumise aux mêmes contraintes et aux mêmes risques. Comme le marché s'agrandit, que l'offre est plus forte, que rien n'est vraiment fait pour ses quartiers au plan social, la spirale est sans fin, la chute programmée.

Comment sortir de cette situation ?

Il faut la dénoncer, mais aussi changer de regard. Par exemple, en mettant davantage en avant les initiatives qui voient le jour dans plusieurs cités, de la région parisienne à Marseille. Face aux carences de l'Etat et à l'envoi des policiers, de nombreux collectifs se déploient pour faire des courses, livrer à domicile, venir en aide aux personnes âgées ou isolées, aux familles qui ont faim. A Clichy-sous-Bois, cinquante palettes de nourriture ont été distribuées pendant huit jours à des centaines de personnes. Tous les acteurs de ces quartiers ont financé cette action solidaire – les dealers inclus. Plus largement, de nombreuses prises de position militantes donnent une visibilité aux dérives observées aujourd'hui et exigent des changements en matière de logement, d'emploi, d'école, de vie démocratique. Rappporter la situation actuelle à des causes structurelles sans pour autant ignorer les capacités d'auto-organisation dans ces quartiers et ses appels, la voie est étroite mais vitale politiquement face à ce sujet complexe.

Recueilli par

EMMANUEL FANSTEN



**CONFINÉ,
RESTEZ INFORMÉ**



Offre intégrale

ABONNEZ-VOUS

28€ par mois



Soit plus de 54% de réduction par rapport au prix de vente en kiosque. Offre à durée limitée sans engagement valable jusqu'au 15.05.2020.

S'ABONNER À LIBÉRATION : 01 55 56 71 40 ou sur le site <http://bit.ly/libejournal>

Le confinement provoque une crise sociale mondiale

Les mesures pour tenter de juguler la pandémie de Covid-19 ont plongé les économies dans de profondes récessions dont les effets, immédiats sur les populations fragiles, se feront sentir durablement

LONDRES - correspondance

Dans les rues de Naples, des paniers suspendus ont fait leur apparition. La population y dépose de la nourriture pour ceux qui n'ont plus rien. Au Royaume-Uni, le nombre de Britanniques n'ayant pas mangé à leur faim a quadruplé au cours des trois premières semaines du confinement. En France, aux Restos du cœur, « on voit arriver une population nouvelle de bénéficiaires : des personnes hébergées dans les hôtels ou les centres sociaux, ou bien qui vivent dans des squats ou des bidonvilles », décrit Patrice Blanc, son président. Près de Delhi, en Inde, un migrant s'est suicidé le 16 avril. Ce travailleur journalier, père de quatre enfants, avait vendu la veille son téléphone portable pour pouvoir acheter de la nourriture à sa famille. Partout à travers la planète, le confinement de plusieurs milliards de personnes est en train de provoquer un gigantesque choc social. La première répercussion visible se trouve dans les soupes populaires et les banques alimentaires. Des millions de personnes qui vivaient sans réserve financière ont basculé en même temps, soudain sans ressources. Mais la grande crainte est que ce ne soit qu'un début. « Pendant l'austérité [de 2010 à 2018], ça a déjà été dur, mais cette fois-ci, ça risque d'être le Far West », s'inquiète Alison Inglis-Jones, de la banque alimentaire de Norwood et Brixton, dans le sud de Londres.

Selon le Fonds monétaire international (FMI), le produit intérieur brut mondial va reculer de 3 % en 2020, bien plus que lors de la grande récession de 2009, quand il avait baissé de 1,7 %. « A moins qu'on trouve une parade, les conséquences sociales risquent d'être bien pires », avertit Michael Marmot, professeur à University College London et auteur d'un rapport de référence sur les inégalités dans la santé au Royaume-Uni.

Bien sûr, cette récession est différente. L'espoir est que la reprise sera forte une fois la pandémie maîtrisée. En Europe, tous les gouvernements ont donc lancé d'énormes plans de soutien pour éviter le chômage de

masse, en payant provisoirement les salaires afin que les entreprises conservent leurs employés. Mais tout indique que les pertes d'emplois ne pourront pas être évitées.

Au Royaume-Uni, selon la Resolution Foundation, un groupe de réflexion, environ 11 millions d'emplois (40 % du total) vont être touchés par la crise : 8 millions de personnes pourraient bénéficier de chômage partiel, mais 3 millions d'emplois risquent d'être supprimés. « Soit une hausse plus rapide et sans doute à un niveau plus élevé que ce qu'on a connu dans les années 1980, la dernière grande période de chômage britannique », souligne Torsten Bell, son directeur.

UNE SPIRALE INFERNALE

L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) a, pour sa part, estimé, dans une note publiée lundi 20 avril, que 460 000 personnes de plus se retrouveraient au chômage en France durant les huit semaines de confinement, du seul fait des fins de CDD, fins de mission d'intérim et autres périodes d'essai, qui ne bénéficient pas du chômage partiel.

Aux Etats-Unis, où de telles mesures n'existent pas, 22 millions de chômeurs supplémentaires ont été enregistrés en un mois – autant que le nombre total de création d'emplois depuis... une décennie. Or, une baisse de 1 % de l'emploi augmente de 2 % la prévalence de maladies chroniques, selon une étude du Center For Economic Policy Research.

Dans les pays pauvres, relativement épargnés par le nombre de cas de Covid-19, entre 60 % et 90 % de la population travaille dans le secteur informel. Pour ces personnes, perdre son emploi revient à perdre tout moyen de subsistance. Selon les prévisions de chercheurs du King's College de Londres et de l'Australian National University, la pandémie pourrait faire basculer un demi-milliard d'habitants de la planète dans la pauvreté, principalement dans les pays à bas revenus. Cela effacerait d'un coup les progrès enregistrés au cours des dix à trente dernières années, selon les pays. En Afrique subsaharienne, les mineurs, qui représentent la moitié de la population pauvre dans le monde,



**UNE BAISSÉ DE 1 %
DE L'EMPLOI
AUGMENTÉ DE 2 %
LA PRÉVALENCE
DE MALADIES
CHRONIQUES,
SELON UNE ÉTUDE
DU CENTER FOR
ECONOMIC POLICY
RESEARCH**

seront les principales victimes. « Les risques de maltraitance et d'exploitation sur les filles et les garçons sont plus élevés que jamais », s'inquiète le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef).

Même dans un scénario optimiste de rebond de l'économie en 2021 – si un vaccin est trouvé, par exemple –, les cicatrices sociales de cette crise semblent inévitables. Or, la pauvreté tue. Ce n'est pas une figure de style mais une réalité prouvée par de nombreux travaux de recherche. Aux Etats-Unis, l'espérance de vie dans les milieux les plus pauvres baisse, mettant fin à près d'un siècle de hausse, et son écart avec celle des plus riches ne cesse de se creuser.

Les économistes Anne Case et Angus Deaton ont appelé cela « les morts de désespoir », une expression qui raconte la spirale infernale qui s'abat sur une population écrasée par la pauvreté : hausse des suicides, de la consommation d'alcool et de drogue, mauvaise alimentation et, dans le cas américain, dépendance aux médicaments à base d'opioïdes... Dans le nord du Royaume-Uni, des médecins ont trouvé un autre surnom pour le même phénomène : « le syndrome d'une vie de merde ». Ces liens existaient déjà au XIX^e siècle. Une étude de 2006 sur la population néerlandaise née entre 1812 et 1912 a conclu que naître pendant une récession ré-

duisait la durée de vie de 5 %. Au début de l'épidémie, Donald Trump s'était écrié : « Il ne faudrait pas que le remède soit pire que le mal. » Le président américain avait été critiqué pour mettre l'économie avant la santé des Américains. « Le résultat du recul économique va avoir des conséquences significatives sur la santé des gens à court et long terme », écrivent James Banks, Heidi Karjalainen et Carol Propper dans un rapport pour l'Institute for Fiscal Studies, un groupe de réflexion britannique. Un débat est désormais ouvert pour savoir si les effets négatifs de la récession sur la santé peuvent être plus importants que la hausse de la morbidité et de la mortalité de la pandémie elle-même. »

DES ENSEIGNEMENTS INQUIÉTANTS

Les épidémies du passé livrent des enseignements inquiétants. Ainsi, les enfants nés pendant la pandémie de grippe espagnole, qui a fait 50 millions de morts en 1918 et 1919, ne s'en sont jamais vraiment remis : leurs parents ont pu être malades, leur alimentation a été perturbée, leur accès à l'éducation aussi... « Une étude montre que les cohortes exposées in utero à la pandémie présentaient un niveau d'instruction moindre, des taux d'incapacité physique plus élevés, des revenus plus faibles, un statut socio-économique inférieur par rapport

Déjà 11 milliards de pertes de revenus pour les ménages en France

Cette dégradation du pouvoir d'achat, pour l'instant due à l'arrêt de l'activité, risque de s'amplifier dans les mois à venir

Si la crise économique liée à l'épidémie de coronavirus est d'une ampleur inégalée, elle ne pèse encore que peu, en France, sur les ménages. Les 120 milliards d'euros perdus depuis le début du confinement, le 17 mars, n'ont affecté les particuliers qu'à hauteur de 11 milliards d'euros, selon les scénarios établis par les économistes de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Soit 7 % du total. Les entreprises, elles, « perdent » environ 35 % du total, tandis que l'Etat essuiera, via le déficit public, le reste de l'ardoise. « Pour les ménages, cela représente une perte de pouvoir d'achat d'environ 50 euros par semaines, soit 400 euros sur la totalité de la période de confinement », précise

Xavier Timbeau, économiste à l'OFCE. Un chiffre moyen, qui recouvre une grande hétérogénéité de situations : les salariés au smic bénéficient dans le dispositif du chômage partiel du maintien intégral de leur salaire, ceux au-dessus du smic touchent 85 % de leur rémunération.

Défaillances et licenciements

Les indépendants, à eux seuls, qui se rémunèrent directement avec leur activité, participent pour 2 milliards d'euros à cette baisse des revenus. Les salariés en fin de contrat court, ou en fin de mission d'intérim, et dont la mission n'a pas été renouvelée du fait de la crise voient eux leur revenu pris en charge par l'assurance-chômage – dans la mesure où les

droits leur sont ouverts, et pour une durée variable. « Nous estimons que 460 000 personnes vont se retrouver sans emploi à l'issue du confinement », précise Bruno Ducoudré, économiste à l'OFCE. Parmi elles, environ 180 000 personnes en contrat court, et 288 000 personnes qui étaient en période d'essai, par exemple, ou qui sont licenciées – éventuellement pour d'autres raisons que le Covid-19. Enfin, une dernière catégorie de personnes subit une amputation significative de leurs revenus – ce sont celles qui subsistaient en partie grâce à « l'économie grise », comme le dit Xavier Timbeau, c'est-à-dire ce qui est à la frontière de la légalité et dont le nombre est par nature difficile à évaluer.

Toutefois, pour les ménages français, ce recul relativement faible du pouvoir d'achat risque de n'être que temporaire. En sortie de crise, l'arrêt des mesures de soutien aux entreprises, et notamment du chômage partiel, peut donner un coup d'accélérateur à la dégradation des revenus, notamment avec l'arrivée des premières défaillances d'entreprises ou des plans de licenciement. L'institut Xerfi fait l'hypothèse d'une « forte cassure de la dynamique du pouvoir d'achat des ménages » sur l'année 2020. « En 2019, le gain de pouvoir d'achat avait été de 1,9 % en moyenne », rappelle-t-il. « En 2020, le pouvoir d'achat devrait reculer de près de 1 %. On observe donc un ralentissement de 2,5 à 3 points du pouvoir d'achat

entre 2019 et 2020. Ce dernier pourrait stagner encore en 2021. »

Xerfi explique cette « cassure » par plusieurs éléments : au chômage partiel, déjà cité, qui va entamer de 0,9 point le pouvoir d'achat des ménages et à la forte dégradation du revenu des indépendants, il faut ajouter les heures supplémentaires et les primes perdues, et enfin le recul de l'emploi à venir. « Seul le recul de l'inflation (importée notamment) permet d'amortir le choc et de redonner un peu d'oxygène à la dépense des ménages », conclut Xerfi. Ajoutons à cela l'impact des politiques salariales, qui seront « fragilisées », de même que l'emploi, par la récession, comme le souligne Philippe Waechter, chef économiste chez Ostrum Asset Management.

Or, si ces dernières années l'Etat a soutenu le pouvoir d'achat, notamment par les baisses d'impôt, le scénario à venir pourrait être fort différent. « Le rôle massif de la dépense publique en 2020 pour soutenir le pouvoir d'achat ne peut qu'être temporaire », analyse Olivier Vigna, chef économiste chez HSBC France. « Prévoir pour atteindre des niveaux record en 2020, déficit public et dette publique devront revenir ensuite sur des trajectoires plus soutenables, ce qui rendra l'évolution du pouvoir d'achat tributaire des choix fiscaux à venir. » Il faudra sans doute prévoir un retour du débat sur le partage des richesses entre les entreprises et les salariés et les politiques de redistribution. ■

BÉ.M.



Dans les locaux de la banque alimentaire de Norwood et Brixton, au sud de Londres, le 20 avril.

PHILIPP EBELING
POUR « LE MONDE »

aux autres cohortes de naissance», explique Josselin Thuilliez, économiste de la santé et chercheur au CNRS.

Il en va de même de l'épidémie d'Ebola, qui a fait, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus de 11 000 victimes entre 2014 et 2015 et mis à l'arrêt les économies des pays d'Afrique de l'Ouest. Celle-ci a eu des conséquences négatives en cascade. La fermeture des écoles a pesé sur le niveau d'instruction, au risque de diminuer les revenus futurs, et la saturation des infrastructures de soin a entraîné une détérioration de la santé publique.

«Le nombre de morts qui ne sont pas causés par le virus Ebola a augmenté, d'après le Programme des Nations unies pour le développement en 2015. Cela inclut une hausse de la mortalité infantile et maternelle, car une part croissante des ressources sont consacrées à la lutte contre l'épidémie, et les gens évitent les hôpitaux, de peur d'être contaminés.» La Sierra Leone a enregistré une baisse d'environ 30 % des accouchements dans des centres médicaux pendant l'épidémie et une hausse de la mortalité maternelle. Employées massivement dans le secteur informel et dans l'agriculture, les femmes sont aussi plus durement touchées par le chômage.

COUPES FRANCHES

L'exemple d'Ebola avait montré que la peur de la contamination se propage plus vite, et plus durablement, que le virus, au risque de ralentir la réouverture des usines et des écoles. «La crainte d'être contaminé ne disparaît pas des esprits du jour au lendemain, explique M. Thuilliez. Elle peut retarder le retour au travail bien après la fin de l'épidémie, surtout dans les pays qui n'ont pas de système de protection sociale solide.»

Le bilan dramatique des conséquences sociales du confinement ne constitue pas pour autant un argument pour laisser courir la pandémie de Covid-19, qui aurait pu faire environ 40 millions de morts sans les mesures actuelles, selon l'Imperial College London. «En revanche, il ne faut pas refaire les erreurs d'après-2008», avertit M. Marmot. Selon lui, ce n'est pas tant la crise économique qui a fait baisser l'espérance de vie au Royaume-Uni que la décennie d'austérité qui a suivi. Les coupes franches dans les aides sociales et le budget contraint des services de santé ont eu des conséquences de long terme plus importantes. «Bien sûr, la récession va augmenter les inégalités de santé, mais on peut faire en sorte de sortir de cette crise différemment, avec un système réformé.» ■

ÉRIC ALBERT, JULIEN BOUISSOU
ET BÉATRICE MADELINE

Au Royaume-Uni, les banques alimentaires face à une demande sans précédent

Un million et demi de Britanniques ont passé au moins une journée sans manger depuis le début du confinement, le 23 mars, selon un sondage réalisé pour la Food Foundation

REPORTAGE

LONDRES - correspondance

La nef de St Margaret the Queen est désormais barrée d'étagères remplies à ras bord de produits alimentaires. Depuis le début du confinement au Royaume-Uni, cette église du sud de Londres est utilisée par cinq banques alimentaires du voisinage comme un immense hangar où rassembler les dons et les collectes. Des céréales, des paquets de soupe, des boîtes de haricots rouges, du papier toilette, du thé, des barres de chocolat... Une dizaine de volontaires s'activent à préparer les colis, qui doivent permettre à leurs bénéficiaires de tenir trois jours.

Jamais la demande n'a été aussi forte. «La semaine dernière, on a servi 700 personnes. Plus du triple du niveau habituel», explique Alison Inglis-Jones, membre du conseil d'administration de la banque alimentaire de Norwood et Brixton, qui fait partie de l'association Trussell Trust. Au Royaume-Uni, la pandémie et le confinement ont soudain provoqué le basculement de nombreuses familles qui étaient déjà au bord de la pauvreté. «On a vu arriver beaucoup de personnes qui travaillent à leur compte, dont les revenus se sont arrêtés d'un coup», explique M^{me} Inglis-Jones. J'ai rencontré une femme qui organise de l'événementiel, d'autres qui sont dans le théâtre... Le phénomène est le même partout à travers le pays. Selon un sondage réalisé pour la

« J'AI RENCONTRÉ UNE FEMME QUI ORGANISE DE L'ÉVÉNEMENTIEL, D'AUTRES QUI SONT DANS LE THÉÂTRE... »

ALISON INGLIS-JONES
banque alimentaire
de Norwood et Brixton

Food Foundation, 16 % des Britanniques (8 millions de personnes) ont souffert d'«insécurité alimentaire» pendant les trois premières semaines du confinement, c'est-à-dire qu'ils ont dû soit sauter un repas, soit en réduire la taille, soit connaître la faim. C'est quatre fois plus qu'avant. Parmi ceux-ci, un million et demi de personnes ont passé une journée entière sans manger. «Quand j'ai découvert le niveau de ces chiffres, je n'en revenais pas», explique Rachel Loopstra, de King's College London, qui a analysé le sondage pour le compte de la Food Foundation. Ça démontre à quel point une partie de la population est fragile, en permanence au bord du précipice.»

Campagnes isolées

Sabine Goodwin, qui dirige l'Independent Food Aid Network, un réseau d'une centaine de banques alimentaires, abonde. «Notre société est extrêmement fragile. Les familles qui ont des enfants bénéficiant de repas gratuits à la cantine peinent aujourd'hui à faire face. Les

mairies doivent en principe couvrir leurs frais, en leur donnant des bons d'achat alimentaires, mais ça a été lent à se mettre en place. De même, le système de chômage partiel [qui compense 80 % du salaire] ne couvre pas de nombreuses personnes qui ont des contrats précaires ou vivent d'allocations sociales.»

En partie, la tension dans les banques alimentaires britanniques est temporaire. Certaines personnes âgées, qui avaient reçu consigne stricte de s'isoler, n'ont pas osé s'aventurer dans les boutiques et n'avaient pas de système de remplacement pour faire leurs courses. Par ailleurs, au début de la crise, certains magasins se sont retrouvés vides quand les Britanniques ont tous fait des stocks en même temps. Dans certaines régions, notamment dans des campagnes isolées, il a parfois été difficile de trouver à manger. Ces problèmes, aujourd'hui largement résolus, expliquent environ 40 % de la hausse de l'insécurité alimentaire, selon la Food Foundation.

Reste que la majorité du phénomène vient de l'impact de la pandémie, dont l'onde de choc se répand dans tout le pays. Tracy Olin dirige l'association Patch, dans le sud du Pays de Galles. Sur les neuf premiers jours d'avril, elle a servi 361 colis alimentaires, contre 343... sur l'ensemble du mois d'avril 2019. Les plus fragiles, souvent des gens qu'elle connaissait déjà, sont les premiers touchés. «Un homme, qui avait utilisé notre association il y a quelques mois, avait fini par retrouver un

travail et n'avait plus besoin de nos services. Mais avec la pandémie, il a perdu son emploi et il revient de nouveau nous voir.»

Défi logistique

Même chose en Ecosse, à la banque alimentaire de Kirkcaldy, au nord d'Édimbourg, où les demandes ont augmenté d'environ 25 %. «Au début, on a rencontré un autre problème, avec la perte de 70 % de nos volontaires», explique Joyce Leggate, sa présidente. La plupart d'entre eux étaient des retraités ou des gens à la santé fragile, qui ont dû se confiner de façon très stricte. Les magasins vides ont aussi provoqué de sérieuses difficultés d'approvisionnement pour sa banque alimentaire.

«Les supermarchés limitaient les achats à deux ou trois exemplaires d'un même produit, et il a fallu un peu de temps pour qu'ils fassent des exceptions pour nous», poursuit M^{me} Leggate. Les banques alimentaires ont aussi dû réorganiser leur distribution. Celle de Norwood et Brixton a décidé d'arrêter de recevoir des «clients» dans son centre. Désormais, tout est livré à domicile. Le défi logistique, relevé en tout juste deux semaines, a été possible grâce à l'afflux de dons et de bonnes volontés. «Le nombre de volontaires a explosé», souligne M^{me} Inglis-Jones. Plusieurs entreprises à l'arrêt ont prêté des camionnettes. Face à l'urgence, la tradition caritative des Britanniques ne se dément pas. ■

É.A.

Les jeunes sont les premiers et les plus touchés par les effets de la récession

Les secteurs très affectés par les mesures de confinement sont aussi ceux qui emploient beaucoup de 18-25 ans. Les étudiants récemment diplômés vont également en pâtir

LONDRES - correspondance,

Si les jeunes sont les moins touchés par la pandémie, ils sont en première ligne de la crise économique. Ils sont particulièrement employés par les entreprises qui ont dû fermer à cause du confinement : restaurants, commerces, centres de loisirs... Au Royaume-Uni, par exemple, 30 % des employés de moins de 25 ans travaillent dans ces secteurs, contre seulement 13 % des plus de 25 ans, selon l'Institute for Fiscal Studies (IFS), un centre d'études économiques. En France, la situation est similaire. «Contrairement à la crise de 2008, qui a aussi touché la finance ou les services professionnels, l'effet est cette fois-ci plus concentré sur les moins qualifiés, les bas salaires et les plus jeunes», explique Xiaowei Xu, auteure de l'étude de l'IFS.

Non-renouvellement des CDD

Le deuxième effet négatif pour les jeunes est qu'ils vont entrer sur le marché du travail au pire moment. Les quelque 700 000 personnes qui vont sortir cette année de formation en France seront les premières victimes de la hausse inévitable du chômage, et leur carrière professionnelle va être durablement affectée. «Lorsque l'entreprise fait face à des chocs, elle essaie de conserver les salariés qualifiés et arrête d'em-

baucher», rappelle Camille Landais, professeur à la London School of Economics.

«La première forme de régulation de l'entreprise en période de crise est le non-renouvellement des CDD et des contrats d'intérim : or, les jeunes sont massivement représentés sur ces postes». Cet effet s'était fait durement ressentir lors de la crise financière de 2008-2009, lorsque le taux de chômage des 15-24 ans avait augmenté de moitié, atteignant un niveau record de 26,2 % fin 2012.

Les études au long cours montrent également que démarrer sa vie professionnelle sur fond de crise est pénalisant sur le long terme. Les enquêtes «Génération» menées par le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) à partir d'un échantillon représentatif de jeunes quittant le système éducatif à tout niveau de formation permettent de suivre leur trajectoire sur le marché du travail jusqu'à sept ans. Leurs conclusions sont sans appel. «On assiste à un ralentissement de la dynamique professionnelle, plus de temps passé au chômage et une trajectoire de stabilisation plus lente vers un CDI», résume Florence Lefresne, directrice générale du Céreq et docteure en économie du travail.

Ainsi, au bout de sept ans de vie active, les jeunes qui sont sortis en 2010 – qui ont donc vécu la

« LORSQUE L'ENTREPRISE FAIT FACE À DES CHOCs, ELLE ESSAIE DE CONSERVER LES SALARIÉS QUALIFIÉS ET ARRÊTE D'EMBAUCHER »

CAMILLE LANDAIS
professeur à la London
School of Economics

crise de 2008 – avaient passé 73 % de leur temps en emploi, contre 80 % pour les jeunes sortis de formation en 1998. Pour 13 % des jeunes de 2010, la trajectoire professionnelle a été dominée par le chômage, contre 7 % seulement pour les jeunes de 1998. Seuls 55 % des jeunes de 2010 ont vu leur trajectoire se stabiliser sur un CDI, contre 66 % de ceux de la génération 1998. Toutefois, comme le précise la directrice du Céreq, «l'érosion de la norme du CDI dans le recrutement des jeunes tient sans doute autant de la transformation structurelle du marché du travail que de la crise elle-même».

Le choc a été observé de la même façon outre-Manche. Après la crise de 2008, les salaires médians réels ont baissé pour toutes les tranches d'âge pendant

quelques années, avant de se redresser et de revenir à peu près au même niveau en 2019. Une exception : ceux qui ont aujourd'hui une trentaine d'années, et qui étaient en début de carrière il y a une décennie. Leur salaire médian demeure d'environ 7 % inférieur à leur niveau de 2008.

Rôle crucial de l'apprentissage

Cet impact de la crise sur les carrières professionnelles n'est pas uniforme pour tous les jeunes. «Il y a de fortes chances que la crise amplifie les écarts observés entre les sans-diplôme et les diplômés», souligne Florence Lefresne. Il ne faut pas oublier que les non-diplômés sont plus durablement atteints en période de crise et connaissent une période plus longue d'exclusion du marché du travail.»

A titre d'exemple, un non-diplômé de la génération 2010 a passé moins de la moitié des sept premières années de vie active en emploi. A cet égard, l'évolution des dispositifs d'apprentissage, qui sont très dépendants de la bonne santé des entreprises, jouera un rôle crucial. «L'impact de la crise actuelle sur les moins diplômés dépendra pour beaucoup des dispositifs de formation, en particulier des possibilités de maintenir et d'accroître les places en apprentissage, en dépit de la chute de l'activité», ajoute M^{me} Lefresne. ■

É.A. ET BE.M.

Par
AGNÈS FAIVRE
Photos **ADRIEN SELBERT. VU**

A la gare de Juvisy, les contraints de banlieue

Elle a beau illuminer la nuit, on dirait un vaisseau abandonné. Portiques de contrôle ouverts, agents d'accueil SNCF absents... D'ordinaire, la gare de Juvisy-sur-Orge, au sud d'Orly, est aux banlieues sud de Paris ce que la station Châtelet est à la capitale. Un gros hub. Deux RER (C et D), 28 lignes de bus et 140 000 voyageurs par jour en font la plus grande gare d'Ile-de-France – après les gares parisiennes. Aujourd'hui, on n'y croise plus que ces travailleurs de l'ombre pour qui le confinement ou la voiture ne sont pas des options. *Libération* est allé à leur rencontre, aux heures de départ pour le boulot, et de retour.

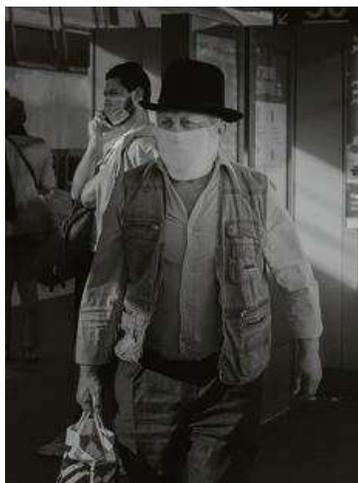
5h20. Farid, 38 ans, vapote dans son coin en attendant le train Lope de 5h34. Employé dans la restauration collective au sud de Paris, il se lève une heure plus tôt en raison du ralentissement du trafic (entre 75 % et 80 % de trains en moins). «*Je prends le premier bus à 5 heures à Draveil. L'avantage, c'est qu'il y a moins de monde*», tempère-t-il. Abrités d'un vent glacial derrière un distributeur de boissons, Lætitia et Alexandre, 26 et 30 ans, sont, eux, venus de la commune voisine de Savigny-sur-Orge, à deux sur un vélo pliant. «*C'est tout ce qu'on a trouvé depuis les changements d'horaires*», ironise Alexandre, short baggy en jean, masque relevé pour fumer. Lui est cuisinier dans un Ehpad. Elle, caissière dans une supérette du XVI^e arrondissement. «*On est obligés d'aller travailler, mais on fait très attention*», dit-elle en embarquant dans un train vide aux deux tiers.

5h45. Manteau noir, tresses afro nouées en chignon, bas du visage couvert d'un masque de sommeil Air France, Carla, 37 ans, traverse au pas de course le long couloir souterrain qui débouche sur une des trois gares routières de Juvisy. Agente d'accueil à l'aéroport d'Orly, qui a suspendu ses vols commerciaux le 1^{er} avril, elle est désormais assignée «*à la piste*», sans savoir encore à quelle tâche. Encore un bus et un tramway à attraper. Pas sans craintes: «*Dans le bus de 5h10, à Corbeil-Essonnes, un homme s'est assis à côté de moi. Je lui ai demandé de bouger, il n'a pas voulu. Il faudrait équiper tous les voyageurs de masques.*»

6 heures. Plus de 20 personnes attendent déjà le train Zara de 6h13, premier direct pour Paris de la ligne C. La capitale n'est plus qu'à douze minutes, mais à des années-lumière pour Astrud, aide-soignante de Fleury-Mérogis qui se lève maintenant à 4 heures pour démarrer à 6h45 à l'hôpital parisien de la Pitié-Salpêtrière. Depuis la crise sanitaire, elle est réquisitionnée un week-end sur deux. «*Il faut bien que des gens se dévouent.*» Thermos et repas «*maison*» en bandoulière, elle écoute une radio chrétienne évangélique pour ne «*pas se laisser envahir par les infos*». Un

Dans la station essonnienne, l'une des plus fréquentées de France en temps normal, les rames sont à moitié vides. Seuls des travailleurs de l'ombre les empruntent, parfois la peur au ventre.

REPORTAGE



«Un homme s'est assis à côté de moi. Je lui ai demandé de bouger, il n'a pas voulu. Il faudrait équiper tous les voyageurs de masques.»

peu plus loin. Falia déchante devant les écrans d'affichage. «*Là, c'est chaud*», s'inquiète ce préparateur de commandes de 27 ans qui vit à Chilly-Mazarin. Au chômage partiel depuis le 16 mars, il vient d'être rappelé par son employeur. «*Je voulais rester confiné, mais c'est risqué: je suis en CDD*». Il doit pointer à 6h30. Sauf qu'il ne voit pas les connexions habituelles pour Choisy-le-Roi.

6h30. Début de l'heure de pointe. Les voyageurs fourmillent voie 41. Assis seul sur un banc, Augusto, Bissau-Guinéen et agent de nettoyage «*à Paris IV*», est déjà en tenue de travail. Selon Transilien, qui gère le réseau des trains de banlieue, la fréquentation est tombée à 10 % en Ile-de-France.

«*On reste préoccupé par la distanciation sociale. Là, c'est les vacances, mais au démarrage, il y avait beaucoup trop de monde aux heures de pointe*», note Guillaume Court, gestionnaire de moyens sur

la ligne C et membre de la CGT cheminots. *Surtout, le nettoyage des rames et des postes de conduite, sous-traité par la SNCF, n'intervient que toutes les vingt-quatre heures. C'est insuffisant.*»

Sortie Condorcet, les bus défilent devant le café de la Gare qui a tiré le rideau. Adossés au Photomaton, Fabrice et José, la quarantaine, devinent comme deux vieux copains. Ils se connaissent «*du RER*» et du quartier des Pyramides d'Evry, où ils résident dans des HLM. José est

manutentionnaire chez un grossiste à Longjumeau. Il passe trois fois plus de temps dans les transports depuis le confinement, «*mais le travail est moins dur avec les arrivages d'Italie qui ont réduit. On est à 150 tonnes de chargement par jour, au lieu de 180 à 200 tonnes*». Fabrice, lui, est électricien à son compte. Ces trois dernières semaines, «*tout était bloqué, là ça va un peu mieux. Heureusement, car la*

maison, ça devient une prison». «*Chez nous, ça peut être vite tendu*», complète le père de trois enfants.

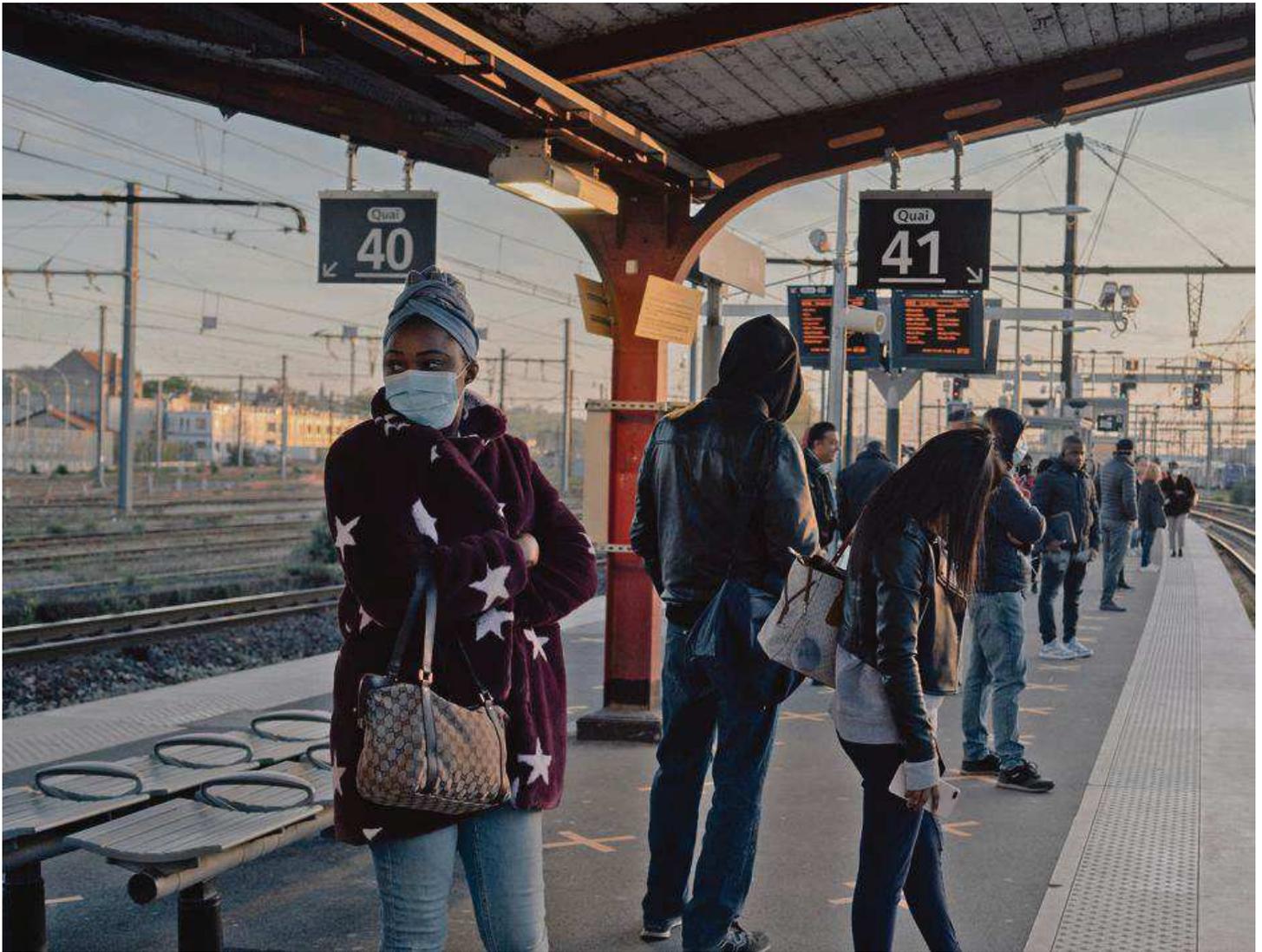
6h58. Première annonce de la SNCF: le train Lope est aiguillé sur un autre quai. Au lieu de l'habituelle avalanche de voyageurs dans les escaliers, une centaine de personnes se déplacent au pas.

7h15. La distanciation physique se complique. Gilson et Rodiguo, concierges à Paris, se sont postés à l'extrémité de la voie 42. A leurs pieds, vélo pliant et trottoinette. «*C'est les horaires du dimanche tous les jours, on s'adapte*» plaisantent-ils. Sophie, enturbannée dans une écharpe fleurie, est paradoxalement rassurée par cette affluence. «*Dans certains trains, il y a moins de monde, j'ai peur d'être agressée. Ma sœur s'est déjà fait dépouiller.*» Agente de sécurité incendie pour une société parisienne, elle arrive de Draveil avec une valise: «*Je travaille trois jours par semaine de 8 heures à 20 heures, et le dernier RER D à Gare du Nord est passé à 20h36. Donc je m'arrange pour dormir ailleurs. Je ne peux pas perdre mon emploi.*»

7h54. Aucun amas de voyageurs impatients ne se forme à l'arrivée du train Lara, pourtant bien rempli. Dans les rangées de trois sièges, celui du milieu reste vide. Embarque Maud, 21 ans, branchée sur Spotify. Cette apprentie manipulatrice en électro-radiothérapie a été réquisitionnée au service des urgences de l'hôpital Henri-Mondor de Créteil. «*Le métier me plaît vraiment*», sourit-elle. Cédric, 33 ans, en dou doune PSG, préfère attendre le prochain train et se roule une clope. Arrivé de Marcoussis, il est «*dans les produits frais pour les grandes surfaces à Rungis*». Il y a «*plus de boulot*», mais «*tant mieux. Le chômage partiel, si ça doit enlever 200 euros sur la paye, pas question. J'ai trois enfants, un quatrième en route*».

17h27. Autre atmosphère. Un air printanier flotte sur la voie 51. Parmi la centaine de voyageurs éparpillés, Gina, 26 ans, robe rouge, baskets blanches, gants et masque, attend le train Rôpe annoncé dans vingt-trois minutes. Terminus Malesherbes, où elle réside. A 80 km, et 1h45 «*quand tout*





A la gare de Juvisy-sur-Orge, les 15 et 16 avril. En temps normal, 140 000 voyageurs y transitent quotidiennement.

va bien», de Paris, son lieu de travail. Comme Cédric, cette caissière polyvalente dans un supermarché finit plus tard depuis l'épidémie. «On n'a pas le choix.» Le problème, «c'est qu'on est très, très exposés. On sait qu'il y a des clients malades. Mais certains sont malhonnêtes. Ils viennent sans gants, touchent tous les produits qu'on doit ranger derrière eux dans les rayons, et s'approchent trop des caisses. Des fois, on leur dit, mais ils râlent. On les fait passer vite fait.»

Au bout du quai baigné de soleil, Moussa, affable Evryen de 45 ans, a déposé son gros sac à dos. Policier à Paris, il ne porte pas de masque, même si «le RER D est sale depuis le

confinement, il y a moins de nettoyage. C'est pas comme en Chine, où ils sont très méticuleux». Il pointe un «autre problème, c'est que certains jeunes font un peu ce qu'ils veulent, musique à fond, pas de respect des distances. Mais on ne peut pas les blâmer, ils sont confinés toute la journée. Et puis ça peut s'envenimer facilement. Mais bon, dans l'ensemble, les gens font attention.»

18h10. Démarche nonchalante, écharpe jaune et masque bleu, Elisabeth, 53 ans, se poste à l'arrêt du bus DM4 qui dessert Viry-Châtillon. Elle est «assistante de vie» à Paris. «Aujourd'hui, j'étais avec deux

dames de 85 ans et de 95 ans que je connais bien. Je fais les courses, la cuisine, on va se promener, explique-t-elle. Ça me plaît de bavarder avec elles.» Son employeur lui fournit des masques et du gel hydroalcoolique. Se sent-elle suffisamment protégée? «Oui, hésite-t-elle. Je fais comme il dit.»

«C'est les horaires du dimanche tous les jours, on s'adapte.»

Gilson et Rodriguo
concierges à Paris

18h30. En principe, rue de Draveil, c'est le coup d'envoi de sprints étonnants (sur stilettes, avec attaché-case ou valises) pour rallier la gare routière à 500 m. Là, tout est calme. Le boucher descend son rideau de fer. Seuls Ma Beauté, spécialisé dans les cosmétiques afro, et deux épiceries drainent des chaland.

19 heures. Sortie Condorcet, Ludric, manutentionnaire de 20 ans assis sur un muret à côté de l'arrêt de bus, a le regard las. «Je sors du taf, un magasin de bricolage à Bobigny.» Il rentre chez lui «entre la cité de la Grande Borne, à Grigny, et Fleury-Mérogis». Comment se passe le confinement dans cette zone dite sensi-

ble? «Franchement, moi, je sors pas, je connais personne. C'est ma mère, elle a déménagé là-bas», balaie-t-il, apathique. Puis, plus énigmatique: «Moi, j'ai peur. Imaginez, je contamine ma famille? On est cinq à la maison avec mon beau-père et mes petites sœurs. Dans les trains, on voit beaucoup de choses... Des fois, on est serrés. Il y a des sans-abri aussi.»

19h30. Des dizaines de voyageurs descendent de la voie 47 et traversent le hall central. Un homme, costume bleu et chemise rose, court en criant «c'est par là, c'est par là, la sortie Seine?». Un peu comme dans le monde d'avant. Sauf que c'est déjà l'heure des derniers trains. ◀

MUSIQUE MATIN AVEC JEAN-BAPTISTE URBAIN

LE 7/9 DE FRANCE MUSIQUE, DU LUNDI AU VENDREDI

Mercredi à 7h45 retrouvez la chronique *Retour de spectacle* de Guillaume Tion de



france
musique

**Vous
allez
la do ré !**

+ 7 webradios sur francemusique.fr

La réforme des retraites mise à mal par le Covid-19

Au sein de la majorité et des organisations syndicales et patronales, beaucoup plaident pour l'abandon du texte

La réforme des retraites a résisté à l'une des plus longues grèves de notre histoire – six à sept semaines d'arrêt de travail à la SNCF et à la RATP. Succombera-t-elle au Covid-19? Depuis plusieurs jours, une petite musique monte dans les allées du pouvoir, instillant l'idée que ce grand dessein du quinquennat pourrait être déclaré mort et enterré. Edouard Philippe a contribué à donner corps à une telle hypothèse. Le 3 avril, sur le plateau de TF1, le premier ministre lance: « Nous devons suspendre au maximum les désaccords. Le chef de l'Etat a demandé une union nationale. Il a annoncé la suspension d'un certain nombre de réformes qui n'ont plus lieu d'être dans la situation actuelle. »

Matignon refuse de commenter plus avant ce dossier, arguant se concentrer exclusivement à la gestion de la crise sanitaire et à la récession économique qui en découle. Idem dans l'entourage du secrétaire d'Etat chargé des retraites, Laurent Pietraszewski. Mais nombreux sont ceux qui, au sein de la majorité et du gouvernement, n'hésitent pas à dessiner la perspective d'une fin prochaine de ce projet, approuvé, début mars, en première lecture à l'Assemblée nationale. Une adoption dans la douleur, avec l'aide de l'article 49.3 de la Constitution, qui permet de faire passer un texte sans vote. « Notre devoir est de rassembler tous les Français autour d'un petit nombre de priorités, et dans un délai très court, estime Gilles Le Gendre, président du groupe LRM du Palais-Bourbon. Nous devons donc faire des choix. Entre deux réformes également utiles, il faudra privilégier celle qui rassemble le mieux. »

La tonalité est la même du côté de Cendra Motin, députée LRM de l'Isère et rapporteuse de l'un des deux textes – le projet de loi organique – instituant le système universel promis par Emmanuel Macron: « Même si nous n'avions pas le choix, tout le monde est traumatisé par le 49.3. Reprendre la réforme telle qu'elle a été votée, ce n'est pas une bonne idée. Et je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de collègues qui aient envie de la défendre telle quelle, même si cela ne veut pas dire qu'il ne faille rien faire. » « Sur ce sujet, je ne sais rien de définitif, glisse un pilier de la majorité. Mais j'ai du mal à croire que ce débat reprenne de sitôt. »

Confidences saisissantes

Un ministre se montre beaucoup plus expéditif: « Cette réforme était devenue un boulet et je ne suis pas certain que dans le pays, il y ait volonté pour qu'on y revienne. Cela peut être remis à un prochain quinquennat. » Le même souligne qu'il vaut mieux se focaliser sur

« Cette réforme était devenue un boulet. Cela peut être remis à un prochain quinquennat », dit un ministre

l'« investissement dans les services publics et l'hôpital ». « Plusieurs chantiers sont totalement plombés politiquement, abonde un député LRM. L'assurance-chômage, les retraites: toutes ces réformes doivent être abandonnées. »

De telles confidences sont saisissantes, comparées à la détermination dont faisait preuve le pouvoir en place. Le 4 mars, M. Philippe assurait que les textes seraient définitivement adoptés « avant l'été ». Après deux années de gestation, il ne manquait plus que quelques étapes: l'examen au Sénat et la prise en compte, éventuelle, des recommandations faites par la conférence sur le financement. Cette instance informelle, à laquelle participent les partenaires sociaux, devait formuler, en avril, un « éventail » de recommandations pour – entre autres – apurer le déficit du système de pensions, qui pourrait atteindre 12 milliards d'euros en 2027. Cet agenda, dont le gouvernement se prévalait il y a un mois et demi, semble aujourd'hui dater d'il y a un siècle, voire tenir de la fiction. Car un seul impératif compte, désormais: la lutte contre le Covid-19. Le 16 mars, en même temps qu'il annonçait le confinement de la population, M. Macron a décidé que « toutes les réformes en cours seraient suspendues, à commencer par la réforme des retraites ». De la suspension à la mise en bière, il n'y aurait donc qu'un pas?

Négatif, répond, en substance, Guillaume Gouffier-Cha, rapporteur général LRM du projet de loi, pour qui tout n'est qu'une question de patience et de « calendrier ». Si ce chantier ne constitue pas « la priorité des priorités », il ne faut, à ses yeux, pas le renvoyer aux calendes grecques. « J'ignore si on peut reprendre le texte cet été mais il a été adopté à l'Assemblée nationale et doit poursuivre son chemin au Sénat, assène le député du Val-de-Marne. La crise du coronavirus n'a pas fait disparaître les enjeux sur l'équilibre budgétaire et la simplification portés par la réforme. » Président du groupe Modem de l'Assemblée nationale, Patrick Mignola considère que l'ambition initiale « reste plus que jamais d'actualité », du fait de « l'objectif de justice sociale » qu'elle poursuit. « L'une des intentions de départ est d'augmenter les



Le premier ministre, Edouard Philippe, lors des questions au gouvernement, à l'Assemblée nationale, le 14 avril. STÉPHANE LEMOUTON/AFP

petites pensions des agriculteurs, des indépendants et d'améliorer celles des femmes, très présentes dans les professions qui sont montées en première ligne contre l'épidémie, souligne le député de Savoie. Cette volonté de réparation doit se traduire par des mesures, inscrites dans les prochaines lois de finances pour 2021. »

Les avis sont partagés, parmi les technocrates qui connaissent parfaitement la thématique. « La réforme des retraites est une des premières victimes – et pas la plus grave – du Covid-19, tranche l'un d'eux. Je me demande à quel point ça arrange l'exécutif. Leur histoire était mal partie. Certains doivent être soulagés... » Un autre trouve, au contraire, que la crise actuelle « valide totalement l'idée d'un système universel », parce qu'elle concourt à l'instauration d'un « pilotage globalisé » et permet une solidarité entre les catégories d'actifs.

Du côté des partenaires sociaux, la volonté est de tourner la page – y compris chez les syndicats dits « réformistes », qui soutiennent ou regardent avec bienveillance le principe d'un système universel. « Le sujet, quand on sortira de la crise, ce sera celui de la cohésion sociale, de l'emploi, de l'évolution du travail, de la lutte contre les inégalités, indique le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger. Nous ne mobiliserons pas notre énergie sur la question des retraites. Il est exclu de se mettre sur la figure pour ce dossier, ça n'aurait pas de sens. » Le président de la

CFTC, Cyril Chabanier, « doute », pour sa part, que « l'on redémarrera là-dessus à l'automne, compte tenu de toutes les autres questions qui se poseront à ce moment-là, qu'il s'agisse de la probable montée du chômage, du creusement de la dette publique ou de la dégradation des comptes de la Sécu. »

« La réforme n'ira pas au bout » Au sein des confédérations hostiles à la réforme, le propos est encore plus définitif. « L'urgence, dans les mois qui viennent, n'est pas de remettre de la controverse sur ce sujet », dit Yves Veyrier, le dirigeant de FO. « Il ne faut absolument pas ressortir ce projet de l'armoire, il y aura bien d'autres problèmes à gérer, renchérit François Hommeril, le président de la CFE-CGC. Sinon, ça tiendrait de la provocation. » « La réforme n'ira pas au bout », prophétise Catherine Perret, la numéro deux de la CGT.

Même le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, juge que, « très franchement, ce n'est pas la priorité. Quand l'épidémie

Même le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, juge que « ce n'est pas la priorité »

Secteur « non essentiel »: le Conseil d'Etat rejette la demande de la CGT

Saisi en référé, le Conseil d'Etat a rejeté, samedi 18 avril, la demande d'une fédération de la CGT qui visait à obtenir la fermeture des entreprises de la métallurgie non essentielles à la vie de la nation. La haute juridiction a estimé que les mesures prises par l'exécutif étaient suffisantes pour contenir la propagation du virus. Elle a aussi mis en avant « l'extrême difficulté » de distinguer les entreprises essentielles et non essentielles, notamment parce que les secondes peuvent s'avérer cruciales pour permettre aux premières de produire. « Le Conseil d'Etat a arbitré » en faveur de « la liberté d'entreprendre », au détriment du « droit à la vie », a déploré, dimanche, la CGT-Métallurgie, en dénonçant une « justice de classe ».

aura été maîtrisée, dans un contexte de récession inédite, le sujet numéro un sera de faire survivre les entreprises et de sauver les emplois. » « Il me semble que l'on aura bien d'autres choses à faire que de reprendre cette réforme qui n'était, à l'origine, pas motivée par l'urgence mais par un choix politique d'une organisation plus équitable du système », enchaîne Eric Chevée, vice-président de la Confédération des petites et moyennes entreprises. « Je le dis sans hésitation: cette réforme est morte », certifie Alain Griset, président de l'Union des entreprises de proximité, pour qui il convient de construire « une sorte d'union nationale ».

Le projet sera-t-il exhumé sous une autre forme plus tard? Des figures de la majorité veulent le croire. « Je suis convaincu que les fondements de la réforme – créer un système universel par points –,

sont bons, défend Stanislas Guerini, délégué général de LRM. Le projet de refondation que l'on devra proposer pour l'après-crise nous permettra peut-être de lui donner davantage de sens encore, en liant le sujet des retraites à celui des mutations du marché du travail. Dans ce cadre, je pense qu'il faut rester très ouverts sur le calendrier. » Tôt ou tard, la question devra de nouveau être débattue. Avant la présidentielle? L'initiative serait plus que téméraire, « mais vous verrez que dans deux ans, on fera la retraite à 65 ans [au lieu de 62, aujourd'hui], parce qu'il y aura besoin de faire des économies... », pronostique un député macroniste. Un autre, issu de l'aile droite de la majorité, suggère d'ailleurs de ne pas attendre: « A titre personnel, j'arrêtera cette réforme de retraites à points et je ferai une réforme avec une mesure d'âge! » Précisément ce que souhaitait au départ M. Philippe.

L'idée fait bondir le numéro un d'une centrale syndicale: « Vous pensez qu'en sortant de la crise, il y en a qui vont proposer 65 ans? Il faudrait être dingos! » M. Roux de Bézieux, dont l'organisation a toujours défendu une disposition de ce type, ne plaide pas en ce sens, du moins pas à court terme: « Les problèmes financiers n'ont pas disparu avec le Covid mais la crise va nous mobiliser à 100 % et durablement. »

« Pour le moment, tout le monde est redevenu keynésien donc pendant un ou deux ans, on va laisser couler, décrypte une source proche du dossier. Mais après la présidentielle on fera les comptes et on s'apercevra que les déficits sont beaucoup plus élevés que prévu... » Avec le risque que la volonté du retour à l'équilibre prenne le pas sur les grands principes portés par M. Macron avant son arrivée à l'Élysée. ■

RAPHAËLLE BESSE DESMOULIÈRES, BERTRAND BISSUEL ET OLIVIER FAYE

La dégressivité des allocations chômage suspendue

LA RÉFORME de l'assurance-chômage subit de gros retards à l'allumage, à cause du Covid-19. Le 15 avril, le ministère du travail a annoncé la suspension d'une des mesures les plus décriées du dispositif: la dégressivité des allocations. Ce mécanisme fait partie de la première vague de nouvelles règles, entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2019. Il prévoit une baisse de la prestation à partir du septième mois d'indemnisation, pour les demandeurs d'emploi percevant les plus hauts salaires lorsqu'ils étaient en activité (au moins 4500 euros brut par mois). Les chômeurs de 57 ans et plus ne sont pas concernés par cette décote.

La disposition, qui touche en particulier les cadres, avait été vertement critiquée par les syndicats, notamment la CFE-CGC, très attachée à la défense des intérêts des personnels de l'encadrement. Elle risquait, aux yeux des organisations de salariés, de pénaliser des personnes qui peinent à retrouver un poste correspondant à leurs compétences.

L'exécutif a finalement choisi de la mettre entre parenthèses, « pendant la durée de la crise sanitaire ».

La décision relative à la dégressivité s'ajoute à celle qui avait été prise le 16 mars. Ce jour-là, la ministre du travail, Muriel Pénicaud, avait annoncé le report au 1^{er} septembre d'une deuxième série de règles devant entrer en vigueur à partir du 1^{er} avril. Celles-ci modifient les modalités de calcul de l'allocation: le but est de juguler l'inflation des contrats courts, avec un nouveau système où l'indemnisation mensuelle sera plus faible pour les personnes alternant des petits boulots et des périodes d'inactivité. Un tel mécanisme est présenté comme un aiguillon, qui doit inciter les demandeurs d'emploi à signer des contrats plus longs. Il pourrait se traduire par une baisse de la prestation de 22 % en moyenne pour environ 850 000 individus. M^{me} Pénicaud a donc, là aussi, préféré décaler ce changement, susceptible de mettre en difficulté des chômeurs

dont le nombre est appelé à s'accroître, avec la récession.

« Il était assez logique de suspendre une réforme dont l'un des principaux objectifs était de réaliser des économies situées entre 3 milliards et 3,9 milliards d'euros sur trois ans, commente Gilbert Cette, professeur associé à l'université d'Aix-Marseille. Une telle démarche passe au second plan et paraît même un peu dérisoire, compte tenu du contexte dans lequel nous nous trouvons, avec près d'un salarié sur deux en chômage partiel, dont la rémunération est assurée par la collectivité, moyennant un effort budgétaire colossal. »

« Garantie d'un niveau de vie décent »

Aujourd'hui, les syndicats estiment que le pouvoir en place doit aller plus loin et abandonner une réforme qui durcit les conditions imposées aux chômeurs pour pouvoir être indemnisés. « Pour l'instant, nous avons du mal à convaincre nos interlocuteurs gouvernementaux de la différer sine die », relate Michel

Beaugas (FO). Professeur à l'École d'économie de Paris, François Fontaine considère que « la mise en œuvre des nouvelles règles de calcul doit être repoussée jusqu'au moment où le chômage aura commencé à refluer très nettement et donc sans doute bien au-delà du 1^{er} septembre ». « Pour l'instant, plaide-t-il, la question de la garantie d'un niveau de vie décent au chômage l'emporte sur les problèmes incitatifs. »

Dans la position du gouvernement, deux éléments sont susceptibles de peser, d'après Gilbert Cette. « L'un tient à l'état de notre économie et du marché du travail, explique-t-il. Tant que les difficultés perdureront, on voit mal comment les mesures en question pourraient entrer en vigueur. » L'autre paramètre est de « nature politique »: le gouvernement sera d'autant moins enclin à rétablir les dispositions contestées, « moins de deux ans de la présidentielle, « s'il ressort affaibli de cette crise ». ■

B. BI.

LA CGT MÉTALLURGIE DÉBOUTÉE

Le Conseil d'État a rejeté la requête en référé de la CGT métallurgie, qui voulait contraindre le gouvernement à dresser la liste des entreprises du secteur « essentielles à la nation ».

Capital/travail**COVID-19****SERVICE PUBLIC**

Répression à l'inspection du travail

Anthony Smith, agent de contrôle dans la Marne, a été mis à pied mercredi soir en vue d'une sanction, pour avoir demandé la mise à disposition d'équipements de protection à une association d'aide à domicile.

En pleine crise pandémique, la mise à pied d'un inspecteur du travail de la Marne et syndicaliste CGT, mercredi soir, a jeté une lumière crue sur les tensions qui enflent dans les services de Muriel Pénicaud depuis des années et singulièrement depuis le début du confinement. Extrême mais pas isolé (lire notre article ci-contre), le cas d'Anthony Smith, suspendu de ses fonctions pour avoir demandé à une association d'aide à domicile, l'Aradopa, de mettre en œuvre un certain nombre de mesures de prévention



Anthony Smith.

pour éviter la contamination de ses salariés au Covid-19, a été vécu comme un ultime acte de répression et d'intimidation à destination de tous les agents de contrôle par l'intersyndicale CGT-CNT-FSU-SUD. Celle-ci avait d'ailleurs annoncé, jeudi, avoir déposé plainte au Bureau international du travail concernant une trentaine de cas de « pressions extérieures indues » recensés auprès de leurs collègues, pratiques prohibées par la convention n° 81 de l'Organisation internationale du travail qui régit leur statut (lire notre édition du 17, 18, 19 avril). « Ils devront rendre des comptes, ce ne sont pas des mots en l'air », a insisté Camille Planchenault, membre du bureau national de SUD travail.

Un ultimatum suivi d'une suspension immédiate

Dans le cas d'Anthony Smith, l'ampleur de la sanction disciplinaire choque d'autant plus ses collègues qu'ils estiment qu'il n'a fait que remplir sa mission. « À la suite d'une saisine, le 15 mars, de la part d'élus du CSE qui alertaient sur les risques pour la santé et la sécurité des salariés et de l'absence de protections individuelles, cet inspecteur du travail a notamment préconisé la mise à disposition de masques FFP2 pour les



Pour les aides à domicile, la distanciation est impossible et le risque de contamination au Covid-19 très élevé. Patrick Allard/REA

interventions lors desquelles la distanciation de plus d'un mètre est impossible comme le lever, le coucher, l'aide à la toilette ou au repas. Il a ensuite convié l'employeur à un rendez-vous téléphonique le 10 avril, que le directeur général a accepté puis annulé unilatéralement », explique Valérie Labatut, secrétaire nationale de la CGT du ministère du Travail. Le lendemain, le fonctionnaire sollicite à nouveau le directeur général de l'Aradopa et lui fixe un nouveau rendez-vous téléphonique, le 14 avril, à 10 heures, et l'informe qu'en l'absence de réponse satisfaisante à ses demandes, il engagera une procédure de référé au vu des risques encourus par les salariés. « Le soir même,

Anthony Smith a reçu de la part de sa responsable d'unité départementale une convocation à un entretien prédisciplinaire pour le 14 avril, à 9 heures ! » souligne la syndicaliste. Dans ce courrier, sa supérieure hiérarchique reproche notamment à l'agent de contrôle l'envoi de courriers types et le fait que celui-ci ait « exigé le port d'EPI (équipements de protection individuelle - NDLR) précis, au-delà des consignes sanitaires ». À l'issue de cet entretien, la directrice régionale de la Direccte Grand-Est pose un ultimatum à l'inspecteur : soit il s'engage par écrit à « cesser ces pratiques », soit il sera sanctionné. « Au lieu de céder à cet ultimatum, Anthony Smith est allé déposer

l'assignation au tribunal en vue d'un référé », explique Valérie Labatut. Et le ministère du Travail a mis sa menace à exécution : le soir même, l'inspecteur apprenait par mail sa suspension immédiate.

La collusion de la supérieure hiérarchique d'Anthony Smith

Anthony Smith n'aura eu aucune réponse à ses demandes de la part de l'employeur. Et pour cause, en parallèle de la procédure disciplinaire qui se met en branle à son encontre, l'inspecteur se rend compte que c'est avec sa responsable d'unité départementale que l'employeur a échangé directement, le court-circuitant de fait. « Je viens

de recevoir un nouveau mail de l'inspecteur du travail M. Anthony Smith, message qu'il a adressé à l'ensemble des élus du CSE. Comme vous me l'avez demandé, je n'ai plus répondu à aucun de ses mails, ni appels téléphoniques. Je considère aujourd'hui être harcelé par ce monsieur. Où en êtes-vous quant à la procédure le concernant ? » s'enquiert notamment le directeur général de l'Aradopa dans un courriel à la responsable de l'unité de la Marne daté du 11 avril. Une collusion que la supérieure hiérarchique d'Anthony Smith assume totalement, dans sa réponse à l'employeur, où elle dit « (regretter) profondément l'acharnement de l'inspecteur » et l'invite à « mettre (sa) correspondance de côté », ainsi qu'à diffuser ce message à l'ensemble des destinataires du courrier de l'inspecteur.

« L'idée, c'était de l'arrêter en plein vol »

Pourtant, en vertu de l'article 17 de la convention OIT 81, les suite à donner à un contrôle, notamment judiciaires, relèvent de la prérogative de l'inspecteur du travail et non de sa hiérarchie. Ces échanges prouvent, en outre, que la supérieure d'Anthony Smith s'est fait le relais d'« influence

extérieure induite », une pratique pourtant clairement prohibée par l'article 6 de la même convention OIT, pour l'intersyndicale qui le défend.

Face au tollé provoqué par cette sanction disciplinaire, le ministère du Travail a réagi jeudi soir, assumant pleinement sa décision : « L'agent concerné a méconnu de manière délibérée grave et répétée les instructions de l'autorité centrale du système d'inspection du travail concernant l'action de l'inspection durant l'épidémie de Covid-19 », affirment les services de Muriel Pénicaud dans un communiqué de presse.

« L'idée, c'était de l'arrêter en plein vol, de faire échec à sa procédure d'assignation en référé », estime pour sa part Valérie Labatut. Jointe par téléphone, la Direction générale du travail (DGT) assure que la consigne donnée à l'inspecteur qui remplace Anthony Smith a été de poursuivre le référé contre l'Aradopa. L'agent suspendu, lui, devrait connaître la nature de la sanction définitive qui l'attend « dans les semaines, voire les jours à venir », explique la DGT. Une pétition de soutien à l'inspecteur suspendu, sur change.org, comptabilisait hier près de 12 000 signatures. ●

LOAN NGUYEN

« CETTE MISE À PIED EST LA FORME LA PLUS BRUTALE DE LA REPRISE EN MAIN POLITIQUE DES MISSIONS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL. »
SUD TRAVAIL



Le prestataire d'Amazon, Google, Apple... compte 331 000 employés dans 80 pays. Fred Marvaux/REA

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Plainte internationale contre Teleperformance

Le leader des centres d'appels est poursuivi par des syndicats devant l'OCDE pour sa gestion calamiteuse de la crise du coronavirus.

En matière sanitaire, Amazon n'a clairement pas le monopole de la mise en danger des travailleurs. Teleperformance, son prestataire et accessoirement leader mondial des centres d'appels qui compte Google, EDF et Apple parmi ses clients, prend aussi de grandes largesses avec les droits de ses salariés.

En raison de conditions de travail « choquantes et insalubres » dans dix pays, dont la France, l'Albanie, la Grèce, la Colombie et les Philippines, le syndicat international UNI Global Union et trois organisations françaises (CGT, FO et CFTD) ont décidé de poursuivre la multinationale hexagonale, qui emploie 331 000 salariés, devant l'OCDE.

D'après l'UNI Global Union, cette plainte liée au Covid-19 est la « toute première déposée au titre des principes directeurs de l'OCDE », qui indiquent que les entreprises doivent notamment respecter la liberté syndicale, la sécurité et la santé des travailleurs. La coalition de syndicats demande « une intervention immédiate pour mettre fin aux violations du droit des travailleurs à bénéficier d'un lieu de travail sûr ». Dans un communiqué, Teleperformance « conteste » les accusations et certifie le respect des « réglementations et les directives locales et gouvernementales dans chacun des pays » où il a des activités.

Pourtant, ne serait-ce qu'en France, le géant de la télécommunication a été rappelé plus d'une fois à l'ordre par l'inspection du travail, qui a notamment fermé le site de Blagnac (Haute-Garonne) pour qu'il soit désinfecté. Selon Samira Alaoui, déléguée syndicale centrale CGT, Teleperformance bafoue la loi, car la distanciation sociale « n'est pas respectée », les salariés « travaillent sur des bureaux partagés » sans gants ni masques et les per-

sonnes ayant fait valoir leur droit de retrait « n'ont pas été payées ».

Violations répétées du Code du travail

« Ce qui se passe en France est grave mais c'est encore pire ailleurs », désespère Samira Alaoui, qui affirme « n'avoir jamais autant travaillé que depuis le début de la crise ». Aux Philippines, un exemple parmi tant d'autres, les travailleurs de Teleperformance « sont obligés de dormir par terre dans les locaux, pendant les trente jours du couvre-feu, ou de rester chez eux et de ne pas recevoir de salaire », explique l'UNI Global Union.

Des violations répétées du Code du travail et des écarts manifestes avec les droits humains fondamentaux qui ne semblent pas déranger outre mesure le gouvernement, puisqu'il a confié la gestion du numéro vert d'informations sur le Covid-19 à... Teleperformance. ●

EMILIO MESLET

Avec le confinement, l'administration serre la vis

Les inspecteurs du travail déplorent une réorientation de leurs missions par leur hiérarchie visant à épargner les employeurs.

Au-delà du cas d'Anthony Smith, plusieurs points de tension récurrents font l'objet de bras de fer entre les agents et leur hiérarchie depuis le début du confinement.

Limitation des contrôles sur site, application restreinte du Code du travail, interdiction d'envoyer des courriers types aux employeurs pour s'enquérir des mesures de prévention mises en œuvre : dans une note interne du 30 mars, le directeur général du travail, Yves Struillou, annonçait clairement mettre un tour de vis aux pratiques des inspecteurs vues comme excessives à l'encontre des employeurs. « En bon petit soldat du gouvernement, M. Struillou tente d'interdire aux agents de contrôle, et les menace de voir leur responsabilité engagée, d'adresser des courriers de rappel de la réglementation aux entreprises de leur secteur au motif que ces derniers pourraient les considérer comme « une injonction de cesser immédiatement toute activité », s'émouvait l'intersyndicale CGT-CNT-FSU-SUD dans une lettre ouverte à Muriel Pénicaud le 2 avril. « On sent bien que l'enjeu pour l'administration, c'est de limiter l'arrêt des activités à cause du coût du chômage partiel », pointe Valérie Labatut, secrétaire nationale de la CGT-TEFP.

« Dans quelques rares situations, les interventions des agents de contrôle sont

sorties du cadre fixé par l'autorité centrale et des prescriptions sanitaires nationales », explique un porte-parole de la Direction générale du travail, qui souligne que le ministère du Travail répondra « point par point » à la saisine du BIT intentée par la CGT, la CNT, la FSU et SUD. Pourtant, les agents rappelés à l'ordre n'ont cessé de s'appuyer sur le Code du travail, voire sur les décrets adoptés par le gouvernement depuis le début du confinement.

« On sent aussi une crispation sur la question des référés »

Comme dans le cas d'Anthony Smith, plusieurs inspecteurs se sont vu désavoués par leur hiérarchie pour avoir demandé aux employeurs la mise à disposition d'équipements de protection de type masques FFP2. « On a un rôle de conseil, ce n'est pas la première fois qu'on propose un type d'équipement précis à des employeurs », souligne Valérie Labatut. Des préconisations en outre validées par une décision du tribunal judiciaire de Lille du 3 avril, qui enjoignait à une association d'aide à domicile là encore, de fournir à ses salariés les équipements de protection individuelle adaptés, se fondant notamment sur les constats de l'inspecteur du travail en la matière. « On sent aussi une crispation sur la question des référés : notre administration ne veut pas qu'on utilise cette possibilité pourtant efficace pour faire appliquer des mesures à un employeur dans un délai très court », estime Gilles Gourc, représentant de la CNT au ministère du Travail. ●

L. N.

enquête

Sharon Wajsbrot
@Sharonwaj

Incendies, catastrophe naturelle, avarie technique... 300 scénarios noirs sont testés chaque année dans les centrales nucléaires d'EDF pour être sûr qu'en cas d'imprévu, les équipes savent réagir. Ironie du sort : le risque d'une pandémie touchant une partie des équipes des centrales ne devait être testé qu'au mois de juin 2020... La réalité a rattrapé la fiction.

« En janvier, de premières questions se sont posées sur le coronavirus car nous avons des équipes en Chine. On a suivi sa montée en puissance et le 16 mars, nous avons décidé d'activer nos plans de continuité d'activité dans nos 19 centrales nucléaires », explique le délégué d'état-major crise d'EDF, Pierre Eymond, qui pilote les opérations depuis son domicile, en région parisienne. Son vocabulaire est militaire et le dispositif millimétré. Les installations nucléaires d'EDF fournissent plus de 70 % de la demande d'électricité en France. Aucune erreur n'est permise. Ni sur l'approvisionnement ni, a fortiori, sur la sûreté. Pour limiter les risques de contagion, une grande partie des salariés non indispensables à la conduite des réacteurs, à la sécurité ou à la sûreté des centrales ont été renvoyés chez eux afin de grossir les rangs de la « réserve opérationnelle » ou télétravailler. Certaines activités de maintenance non urgentes ont été reportées et les responsables essentiels à la gestion de crise se sont vu attribuer un binôme... qu'ils ne doivent jamais croiser.

Dans les centrales, le ballet des équipes pilotant les installations s'est aussi accéléré. « Habituellement, on a sept équipes d'une trentaine de personnes qui se relayent pour assurer le travail nuit et jour, sept jours sur sept. On fonctionne désormais avec cinq équipes pour en garder deux en réserve », explique Pierre Boyer, qui dirige la centrale nucléaire de Bugey, dans l'Ain.

Ces mesures ont fait fondre à environ 10.000 le nombre de salariés présents sur les sites nucléaires d'EDF chaque jour, contre plus 30.000 avant la crise. Sur place, de nouvelles routines d'hygiène se sont installées : désinfection des casiers, maintien des distances de sécurité grâce à des marquages au sol et des vitres en Plexiglas, déplacement en voiture individuelle, etc. Dans les cantines, la convivialité est aussi mise entre parenthèses puisque les repas se prennent désormais en « quinconce », c'est-à-dire avec personne en face ni à côté de soi ! Pour les salariés d'EDF, ces mesures de précaution ne sont pas complètement révolutionnaires. « Les personnels ont l'habitude de respecter des gestes barrières. Quand on se rend en zone contrôlée [là où se produit la réaction nucléaire, NDLR], on ne doit pas se toucher le visage, ni serrer la main », explique Yannick Lombard, chef de mission sûreté à la centrale de Bugey.

Conditions de travail inédites

Mais les conditions de travail imposées par cette crise sanitaire sont inédites. « Les salariés n'ont pas l'habitude de ne pas avoir le matériel qu'il faut et en ce moment, c'est plus facile de se faire livrer un rotor d'alternateur de 200 tonnes qu'un masque chirurgical ! » pointe Marc Kuntz, délégué syndical coordonnateur pour le parc nucléaire d'EDF à la CFE-Energies. Comme toute la France, l'énergéticien est confronté à la pénurie. « Jusqu'au 20 mars, toutes les com-

« Habituellement, on a sept équipes d'une trentaine de personnes qui se relayent pour assurer le travail jour et nuit, sept jours sur sept. On fonctionne désormais avec cinq équipes pour en garder deux en réserve. »

PIERRE BOYER
Directeur de la centrale nucléaire de Bugey



Ce risque que les centrales nucléaires n'avaient pas testé

CORONAVIRUS // Le secteur nucléaire fait partie de ceux qui se préparent le mieux aux scénarios de crise aiguë. Mais ironie du sort : le risque d'une pandémie ne devait être testé qu'au mois de juin 2020... Quand la réalité rattrape la fiction.

mandes de masques des industriels étaient réquisitionnées par l'Etat. Aujourd'hui, les grands donneurs d'ordre comme Orano ou EDF ont de quoi fournir leurs salariés et leurs sous-traitants mais la situation reste tendue », reconnaît Cécile Arbouille, la déléguée générale du Groupement des industries françaises de l'énergie nucléaire (Gifen). Chez EDF, les précieux masques sont donc réservés à quelques activités cruciales. « On a identifié des zones stratégiques à la poursuite de l'activité comme les salles de commandes des réacteurs pour en faire des zones blanches : toute personne qui y pénètre doit porter un masque chirurgical », explique Pierre Boyer. Ailleurs, c'est la débrouille en attendant de nouvelles livraisons. « On a des casques à visière, on les met pour entrer dans la zone contrôlée », explique Marc Kuntz.

Le sujet irrite en interne, comme chez les sous-traitants. Un droit d'alerte au nom d'un « danger grave et imminent » a été exercé par l'UNSA, la CFE Energies, la CGT et la CDFT au sein de « l'équipe mutualisée d'arrêt de tranche » d'EDF. Des actions ont aussi été menées par des représentants CGT

de spécialiste de la robinetterie Endel Engie, dont les équipes sont mobilisées sur des sites d'EDF. En cause : des doutes sur le respect de gestes barrières au travail et le flou qui règne sur les activités devant se poursuivre, et celles pouvant être suspendues.

Le gendarme du nucléaire a même jugé nécessaire de faire un rappel à l'ordre et de le communiquer le 26 mars : « L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a été amenée à alerter EDF sur la situation de salariés d'entreprises prestataires, en lui demandant de définir clairement quelles sont les activités de maintenance ou de logistique pour lesquelles une continuité est indispensable [...] et de veiller à ce que les conditions de santé et sécurité soient communiquées et mises correctement en place sur les sites pour tous les salariés ».

Pour attester de sa bonne volonté, EDF a édité une charte dans laquelle il s'engage, entre autres, à désinfecter deux fois par jour les rampes d'escalier, boutons d'ascenseur et à mettre à disposition des gants pour saisir son dosimètre, un outil utilisé pour avoir une idée de la dose radioactive à laquelle on s'expose. Ces engagements sont bienvenus

car l'ennemi invisible inquiète. « On a plusieurs portiques de détection de la radioactivité. Quand on rentre chez soi, on sait que l'on est propre ! On aimerait en être aussi sûr avec le Covid », explique Marc Kuntz.

Situation tendue à Flamanville

Elaborés lors de la crise H1N1 et mis à jour ces derniers mois, les plans de continuité d'activité d'EDF en cas d'épidémie sont calibrés pour faire fonctionner l'ensemble du parc nucléaire pendant 8 à 12 semaines avec un taux d'absentéisme de 25 %, et de 40 % au pic de l'épidémie. On en est encore très loin. « On a 1 à 2 % des personnels absents. La situation peut de ce point de vue se rapprocher de ce qu'on a vécu pendant la grève des transports. Le taux d'absentéisme n'est pas exceptionnel, c'est le confinement et les mesures sanitaires qui le sont », précise Pierre Eymond. Selon plusieurs sources, 300 personnes sont présumées atteintes par le Covid-19 parmi les 25.500 salariés de la division production nucléaire du groupe.

Mais à l'instar des départements français, les centrales d'EDF ne sont pas égales face

EDF devra mettre les bouchées doubles pour être prêt à faire tourner ses centrales et répondre à la demande d'électricité cet hiver.

Photo M.Astar/Sipa

au Covid-19. Dans la centrale de Flamanville, dans la Manche, la progression a été très rapide. De sorte que les mesures de prévention s'y sont durcies : seule une grosse centaine de salariés, indispensables à la sûreté et la sécurité du site, peut y pénétrer. Les mesures de distanciation sociale y sont aussi renforcées : « Les briefings lors des relèves de postes se font par téléphone et les salles communes des rondiers ont été remplacées par des bureaux individuels », explique Maxence François, délégué syndical CGT à Flamanville.

Et si la situation devait s'emballer ? « On peut réduire encore le nombre d'équipes pour accroître notre réserve opérationnelle et descendre à des roulements en deux fois douze heures plutôt que trois fois huit heures. En secours ultime, nous pouvons mobiliser des renforts d'un site à l'autre, ou via la Force d'Action Rapide Nucléaire (FARN) », détaille Pierre Eymond. Il pilote directement cette équipe d'élite qui ressemble à un « GIGN du nucléaire » : créée après la catastrophe de Fukushima, elle doit permettre de faire face à tout accident sévère. Depuis le début de la crise sanitaire, ses 300 membres sont confinés chez eux, par précaution.

300 personnes sont présumées atteintes par le Covid-19 parmi les 25.500 salariés de la division production nucléaire du groupe.

Les salariés d'EDF qui ont en mémoire la tempête de 1999 savent qu'ils peuvent être mobilisés dans des conditions extrêmes, impliquant même parfois de dormir sur place. Face au Covid-19, certains pays se préparent à nouveau à de telles circonstances. Invoquant « l'urgence de santé publique », le gendarme du nucléaire américain a élargi la limite des heures de travail autorisées : temporairement, les salariés pourront travailler jusqu'à 86 heures par semaine. Ils peuvent aussi se voir attribuer des roulements de 12 heures pendant un maximum de 14 jours consécutifs. « Les employeurs prennent la température des salariés qui entrent sur les sites et étudient des scénarios dont celui d'avoir des équipes qui vivent temporairement sur les centrales », indique l'agence de presse américaine AP.

EDF assure ne pas envisager de telles mesures aujourd'hui. « Un roulement en deux fois douze heures n'est pas privilégié car il n'a jamais été expérimenté dans la durée, pour les équipes de conduite des réacteurs. Cette organisation serait mise en œuvre dans une situation exceptionnelle, où nous aurions un grand nombre de malades en même temps. Or, ce n'est pas le cas », indique Pierre Boyer. D'autant que la course de fond risque de durer : « il faut tenir sur la durée », appuie Pierre Eymond.

Un contexte qui alerte. « Dans le nucléaire, la crise du Covid-19 implique moins d'inspections sur place des régulateurs, moins d'opérations de maintenance, moins de salariés sur site et des journées de travail potentiellement plus longues. Tout cela contribue à accroître les risques », met en garde Paul Dorfman, spécialiste du nucléaire à l'University College de Londres. « Le fait d'avoir moins de salariés disponibles amoindrit la défense en profondeur en cas de crise », estime encore Yves Marignac, expert critique du nucléaire, qui dirige l'association Wise-Paris. Sur ce point, l'inspecteur en chef de l'Autorité de sûreté nucléaire, Christophe Quintin, se veut rassurant car ce cas de figure a déjà été éprouvé : « L'accident de Fukushima a montré que les sites sont parfois difficilement accessibles. En 2019, on a mené des inspections en partant du principe que la moitié des équipes de crise ne pourraient pas se rendre sur le site. Cela marche forcément moins bien mais ça fonctionne. » Une autre menace incontestable plane toutefois. En bousculant le calendrier des travaux de maintenance des réacteurs nucléaires d'EDF, la crise du coronavirus introduit un nouveau défi industriel pour EDF. Le groupe devra mettre les bouchées doubles pour être prêt à faire tourner ses centrales et répondre à la demande d'électricité cet hiver... ■

Les 10 questions que soulève la « remise en route » des écoles à partir du 11 mai

Des pistes se dessinent pour la réouverture des établissements scolaires. Mais les questions du choix des élèves prioritaires et des règles sanitaires sont encore loin d'être réglées.

Marie-Christine Corbier
@mccorbier

Quels élèves reprendront le chemin de l'école à partir du 11 mai ? Dans quelles conditions pédagogiques et sanitaires ? A trois semaines de l'échéance, l'inquiétude monte chez les syndicats, représentants de parents d'élèves et certains maires qui, à Tulle, à Lille ou ailleurs, ont dit ne pas être pas en mesure de rouvrir les écoles le 11 mai. Ce sera une « remise en route » plus qu'une rentrée, prédit la rectrice de Dijon, Nathalie Albert-Moretti. Beaucoup de questions restent sans réponse. Mais, au fil des interventions de Jean-Michel Blanquer et de ses échanges avec les syndicats, des pistes se dessinent.

1 QUI REPRENDRA LE 11 MAI ?

Probablement les seuls enseignants. Une prérentrée pourrait avoir lieu le 11, et éventuellement le 12 mai. « Les écoles ne rouvriront pas partout le 11 mai », a par ailleurs déclaré Edouard Philippe, dimanche soir. « Le 11 mai, ce sera le début du commencement du redémarrage », ironise Philippe Vincent, à la tête du principal syndicat de chefs d'établissement, le SNPDEN, qui voudrait utiliser la semaine du 11 au 18 mai pour préparer le retour des élèves.

2 QUELS ÉLÈVES SONT PRIORITAIRES ?

Le Premier ministre a parlé des « 5 à 10 % » d'élèves pour lesquels « le lien avec l'école [a été] rompu » comme d'un « grave danger » pour la nation. Ils seront prioritaires. Jean-Michel Blanquer a dit vouloir « cibler des classes et des catégories d'élèves ». Les écoles primaires sont « prioritaires », avait indiqué le ministre, car ce sont « les enfants qui souffrent le plus du confinement » et « les écarts se creusent ». Dans le second degré, il a dit vouloir cibler les élèves des filières professionnelles. Attention toutefois à « ne pas stigmatiser des élèves » et les étiqueter comme décrocheurs, met en garde Benoît Teste, secrétaire général de la FSU.

3 COMMENT CHOISIR LES ÉLÈVES ?

Le « point dur », selon Philippe Vincent, sera de dresser la liste des élèves jugés prioritaires. « Il est probable que ce soient les conseils de classe qui en décident, établissement par établissement », suggère Alexandre



Pour la reprise, les écoles primaires sont « prioritaires », a insisté le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. Photo Mathieu Pattier/Sipa

Freschi, député LREM et coanimateur du groupe en charge de l'enseignement scolaire à l'Assemblée. Dans les gros établissements du secondaire, cela serait « très compliqué », prédit Philippe Vincent, agacé de cette date du 11 mai « sortie du chapeau » et d'un ministère qui, faute de savoir comment s'y prendre, demande aux syndicats de lui faire des propositions. « L'appel à la coconstruction qu'on nous demande ressemble à une bouée à la mer jetée en notre direction pour sauver le soldat Blanquer », lâche-t-il. Cette question du choix des élèves est, selon lui, d'autant plus complexe que « les élè-

ves qui ont le plus décroché sont aussi ceux qu'on aura le plus de mal à faire revenir » dans les établissements.

4 L'ÉCOLE SERA-T-ELLE OBLIGATOIRE ?

Après avoir déclaré qu'elle ne serait pas obligatoire le 11 mai, le ministre a changé de discours : l'école sera bien obligatoire mais « tout le monde [n'ira] pas tout de suite ». Dans ses échanges avec les représentants des lycéens, il a évoqué « une période de transition » durant laquelle, pendant quelques semaines, le retour à l'école pourrait se faire sur la base du volontariat.

5 DES PETITS GROUPES À 10 OU 20 ?

Edouard Philippe a évoqué le scénario de moitiés de classe qui auraient des cours physiques une semaine sur deux. Des demi-groupes, de 10 à 20 élèves dans les lycées – le nombre serait différent dans les collèges –, sont à l'étude. Pour les collèges et lycées, on se dirige vers un mélange d'enseignement physique et à distance.

6 FAUDRA-T-IL FINIR LE PROGRAMME ?

Les mois de mai et de juin n'auront « rien à voir avec ceux des années pré-

cedentes », tout comme « sûrement septembre et octobre », a prévenu Jean-Michel Blanquer. Le but n'est « pas de finir le programme coûte que coûte, mais de se socialiser ». Pour les lycéens de terminale, cela pourrait vouloir dire se préparer à l'enseignement supérieur, plutôt que de travailler la fin des programmes.

7 UN REDOUBLEMENT À LA DEMANDE ?

La question d'un redoublement général de l'année en cours est une idée « qui a été sur la table », a confié Jean-Michel Blanquer aux représentants des lycéens. Mais elle aurait eu « plus d'inconvénients que d'avantages ». Le ministre a toutefois évoqué la possibilité d'un redoublement sur proposition de l'élève.

8 QUELLES RÈGLES SANITAIRES ?

Les syndicats enseignants, lycéens et la principale fédération de parents d'élèves, la FCPE, demandent la mise en place d'une « politique massive de tests ». L'Association des maires de France (AMF) la réclame aussi. « Si nous considérons que les garanties pour nos personnels ne sont pas suffisantes, on pourrait ne pas rouvrir les écoles », prévient Agnès Le Brun, vice-présidente de l'AMF. On nous parle de dédoublements le matin et l'après-midi : mais comment désinfecter les écoles le matin et l'après-midi ? Sans compter que, pour que les écoles rouvrent le 11 mai, il faut que les personnels des collectivités en charge du nettoyage soient intervenus avant cette date.

Une récente enquête de l'Observatoire de la sécurité des établissements indique par ailleurs que 25 % des écoles et 22 % des collèges et lycées ne disposent pas d'un nombre suffisant de points d'eau.

9 NE RECOURIR QU'ÀUX PROFS VOLONTAIRES ?

Ne faire appel aux enseignants que sur la base du volontariat est un point en discussion. Certains ont déjà indiqué qu'ils feraient valoir leur droit de retrait. « On ne voudrait surtout pas donner l'impression d'être rétifs à une reprise. Mais si les protections ne sont pas là et si c'est dangereux, on prendra nos responsabilités en termes de droit de retrait et de préavis de grève », fait valoir Benoît Teste, le secrétaire général de la FSU.

10 CANTINE OU SANDWICH ?

Pour l'ouverture des cantines, plusieurs hypothèses sont envisagées, dans chaque collectivité. Dans le secondaire, ce sera soit un service de restauration aux horaires aménagés en petits groupes, soit une sandwicherie ouverte à tous. ■

« Vers une longue cohabitation avec le virus »

CHRONIQUE
DU VIRUS
Dr Véronique
Hentgen



Véronique Hentgen est infectiologue et pédiatre à l'hôpital de Versailles. Chaque jour, un soignant témoigne dans « Les Echos ».

Propos recueillis
par Elsa Freyssenet

« Nous nous préparons activement à la deuxième phase de l'épidémie. Dans la première, nous avons réussi, grâce au confinement et à la multiplication de lits Covid, à ne pas noyer les hôpitaux. Un choix a alors été fait : ralentir la progression de l'épidémie. C'était à mon avis le bon pour éviter un nombre exponentiel de morts. Mais il a un corollaire : il n'y a pas eu suffisamment de personnes infectées pour aboutir à une immunité collective et donc à la disparition de l'épidémie. La France a choisi de préserver les vies quitte à compliquer le quotidien des mois à venir. On doit se préparer à une très longue cohabitation avec le virus.

C'est une chimère de croire que dans un mois, nous allons reprendre la vie d'avant. Pour préserver les personnes à risque, sans les confiner indéfiniment, il faudra une grande discipline de la population sur les mesures barrières et les limitations de rassemblements largement au-delà du début de l'été. Les voyages et déplacements comme avant ne seront probablement pas possibles avant de longs mois. Car les tests actuellement disponibles ne donnent pas toutes les réponses. Les tests PCR qui mesurent la présence ou pas du virus chez un patient sont ponctuels : ils disent votre état d'aujourd'hui, pas de demain. Ils servent à isoler les personnes Covid+ mais n'apportent à aucune conclusion pour ceux dont le test est négatif.

Les limites des tests

Les tests sérologiques qui réagissent aux anticorps présents, eux, deux limites : nous ne connaissons pas encore la durée de l'immunité d'une personne déjà entrée en contact avec ce virus ; nous ne savons pas encore, parmi la pléthore de tests actuels, lesquels réagissent spécifiquement au Covid-19 et pas à une autre forme de coronavirus. Nous espérons avoir la réponse d'ici au 11 mai.

Un changement de société et un challenge hallucinant nous attendent. Les hôpitaux vont réaccueillir les patients atteints d'autres pathologies tout en gardant une filière dédiée aux personnes Covid+. En chirurgie, on n'opérera pas un patient avec une appendicite, atteint en sus de coronavirus, de la même manière et au même endroit qu'un autre avec une appendicite sans atteinte virologique. Il faudra du personnel supplémentaire et davantage de chambres individuelles. Soit notre financement change et la tarification à l'acte est abolie, soit ce sera la double peine pour l'hôpital public. Car les cliniques privées ont le droit de refuser les patients Covid+ et pourront multiplier les actes, quand le secteur public devra réduire le nombre de ses lits pour créer des chambres individuelles. ■

LE GRAND RENDEZ-VOUS // EUROPE 1 - CNEWS - « LES ÉCHOS »

Bas salaires : pour Xavier Bertrand, « dire merci ne suffit pas »

En prévision du déconfinement, Xavier Bertrand réclame plus de concertation entre l'État et les régions. Il a insisté sur la nécessité de rassurer les Français avant leur retour au travail. Et posé la question du pouvoir d'achat en sortie de crise.

Yves Vilagines
@YvVilagines

C'est en président de région combatif et consensuel que Xavier Bertrand a appelé dimanche à « faire l'union sacrée, sans arrière-pensée politique » face à la crise sanitaire du Covid-19 pour que l'État et les régions travaillent ensemble avec

un maximum de cohérence. Invité du « Grand-Rendez-vous » Europe 1 - « Les Echos » - CNews, le président ex-LR des Hauts-de-France s'est exprimé sur les mesures de soutien à l'économie et les conditions de mise en œuvre d'un déconfinement progressif.

Sur la réouverture des écoles, collèges et lycées dès le 11 mai, il a marqué sa différence : « Je n'aurais pas pris cette décision, m'étant fait à l'idée que la rentrée aurait lieu en septembre. » Concerné au premier plan par la réouverture des lycées qui relèvent de la compétence des régions, Xavier Bertrand a demandé « une méthode de travail commune ». Selon lui, on a aujourd'hui plus de questions que de réponses sur les conditions de ce retour en classe :

quid des transports scolaires, des internats, du respect des gestes barrières par les enfants ? En profitant au passage pour lancer une pique au gouvernement : « Vous ne pouvez pas avoir le lundi un président qui dit blanc et des ministres qui disent gris clair le lendemain. »

Pour des relocalisations et une relance plus verte

Sur le déconfinement, l'Élu régional attend des réponses claires sur deux points : les masques et les tests, rappelant que les Hauts-de-France ont lancé la production locale de plus de 6 millions de masques pour sa population. Des préalables indispensables également pour envisager un retour au travail. Concernant les mesures de sou-

tien à l'économie, Xavier Bertrand réclame plus d'attention pour le « secteur prioritaire » de la restauration, de l'hôtellerie, de l'événementiel et de la culture, en particulier pour ne pas renoncer à ce qu'il qualifie « d'art de vivre à la française ». En ce qui concerne le plan de relance à venir, il demande à « ne

« Cette crise est un révélateur des inégalités et d'un capitalisme à bout de souffle. »

pas jouer petit bras », notamment sur les relocalisations, la réindustrialisation, et appelle à une relance « beaucoup plus verte ». De même qu'il souhaite que tout le monde joue le jeu, comme les bailleurs, propriétaires de locaux commerciaux qu'il appelle à un effort, et les assureurs pour qu'ils investissent dans les entreprises en sortie de crise.

Enfin, Xavier Bertrand a fait vibrer sa corde sociale. « Cette crise est un révélateur des inégalités et d'un capitalisme à bout de souffle. » Si la solidarité est aujourd'hui indispensable pour traverser l'épreuve, il souhaite également qu'on pose demain la question du pouvoir d'achat des bas salaires. « Dire merci ne suffit pas ! » a-t-il insisté. ■



«Ces images parlent du désir, de l'absence, de fantômes et de projection», raconte la photographe Lucile Boiron dans le *Washington Post*. Elle est confinée en région parisienne.

Les amours contrariées du Covid

L'épidémie a perturbé de nombreux couples, notamment ceux qui ne sont pas confinés ensemble, les poussant parfois à s'interroger sur leur avenir. Si les outils numériques permettent de garder le lien, tout dépend surtout de l'équilibre de la relation.

Par **VIRGINIE BALLET**

Leurs derniers instants ensemble se sont achevés par des au revoir teintés d'une incertitude amère. C'était le 15 mars, et comme souvent, la compagne de Julien (1), manager des ventes de 46 ans, était venue passer le week-end avec lui dans sa maison des Hauts-de-Seine. «On pressentait que la France allait sûrement suivre l'exemple de l'Italie, et confiner. Et donc, qu'on n'allait pas se voir pendant quelque temps. Alors on s'est dit : "A un de ces quatre"», se remémore le quadragénaire. En couple depuis trois ans, Julien et sa compagne ne vivent pas ensemble, comme environ 1,8 million de personnes dans l'Hexagone, selon les dernières données de l'Institut national d'études démographiques (Ined) (2). Ainsi, 6% des 26-65 ans se déclarent en couple avec quelqu'un qui ne vit pas dans le même logement. Pour ces amoureux, l'annonce du confinement,

le 16 mars, a précipité des questionnements soudains : fallait-il se rejoindre pour se confiner ensemble, et plonger brusquement dans un quotidien inconnu ? Était-ce seulement possible ? Souhaitable ? Pour Julien et sa compagne, il en était hors de question : tous deux travaillent dans la même entreprise, mais vivent une histoire d'amour dans le plus grand secret. «On fait des réunions de boulot via Skype pratiquement tous les jours. Ça me donne l'impression qu'elle est toujours là, même si j'ai le sentiment de vivre dans une fiction au scénario improbable», analyse Julien.

«FRUSTRANT»

Pour Juliette, consultante en communication de 25 ans, il en allait de la survie de son couple : «Étant très indépendants, et peu habitués à être collés l'un à l'autre en continu, on ne voulait pas risquer de mettre en danger notre relation.» D'autant que la



loin de son partenaire. PHOTOS LUCILE BOIRON

jeune femme vit dans un studio à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), et son promis depuis près d'un an, en colocation à Paris. «Je ne voulais pas imposer une personne supplémentaire dans sa colocation, ça aurait augmenté les risques de contamination», dit-elle. Finies, les deux ou trois soirées hebdomadaires et les week-ends passés ensemble: «C'est très étrange, mais de toute façon, tout est bizarre en ce moment», poursuit Juliette, pour qui la situation a au moins eu le mérite de les renforcer tous les deux dans la conviction qu'ils «partagent les mêmes valeurs, les mêmes principes». Celles et ceux qui prennent ce confinement à la légère agacent d'ailleurs l'un comme l'autre.

Difficile de savoir combien d'amoureux se trouvent confinés séparément, mais pour nombre d'entre eux, la réalité est désormais celle d'une relation à distance, pour une durée indétermi-

née. Contrairement aux autorités belges, qui autorisent des retrouvailles sous conditions, la France a été claire: pas question d'aller batifoler avec votre moitié si celle-ci est loin de vous.

Et ce, même si seulement quelques kilomètres vous séparent: à Rennes, Tom, 25 ans, chargé de développement chez un bailleur social, vit chez son père, à seulement quinze minutes de voiture de son copain, lui aussi confiné chez ses parents. Les amoureux auraient dû emménager ensemble, mais l'épidémie de Covid-19 a chamboulé leurs plans. «J'ai fait partie d'une équipe de campagne pour les municipales, et j'ai été assesseur lors du premier tour. Résultat: j'ai côtoyé plusieurs centaines de personnes», détaille Tom. Son conjoint étant diabétique, le jeune homme ne voulait pas «lui faire courir de risques. Le contaminer aurait évidemment été bien plus dramatique qu'une séparation temporaire». Malgré

«Le stress dû à la situation sanitaire inédite accroît le manque. Ça crée un état émotionnel fragile.»

Elise fonctionnaire

cette proximité géographique et l'anniversaire de leur rencontre qui tombait au mauvais moment, le couple respecte un confinement strict et s'agace des écarts que s'octroient certains de leurs amis. «J'ai des proches dans le secteur médical, pour moi, il n'y a pas à tergiverser. Même si parfois, c'est vraiment dur, notamment le week-end, quand je ne suis pas en télétravail. Mais on s'appelle, on se parle en visio», positive Tom. Thierry, parisien

de 48 ans en recherche d'emploi, loue lui aussi les bienfaits des nouvelles technologies pour pallier le manque. «Samedi soir, avec ma compagne, on a dîné ensemble, chacun chez soi. Mais la voir derrière un écran est assez frustrant: j'aimerais la serrer dans mes bras», dit-il. Pour patienter, le couple a fait un pari sur la durée du confinement.

DÉCLIC

«Les outils numériques peuvent permettre de développer une forme de coprésence physique, d'entretenir le lien, même s'il manque toujours le toucher ou l'odorat. La qualité de l'interaction ne dépend pas réellement de ces outils, mais plutôt de la force du lien, de l'équilibre de la relation auparavant. Toutefois, lorsque la connexion est mauvaise, ou que l'image se fige, alors la sensation de distance peut être accrue», avertit Laura Merla, professeure de sociologie à l'université de

Louvain (Belgique), et auteure de *Distances et Liens* (l'Harmattan, 2014). Alors, cette spécialiste pointe d'autres formes de «coprésence» possibles: vêtement ou photo, ou encore envoi de bonnes vieilles lettres. «Communiquer à l'écrit fait souvent davantage appel à l'introspection, au cœur des sentiments, que l'oral», suggère la sociologue, pour qui investir ces nouvelles formes de lien «nécessite un apprentissage, un coup d'entrée, pour négocier la bonne distance, mettre en place des rituels, dans un contexte de bouleversement général qui peut s'avérer anxiogène».

«Au maximum, avec ma compagne, on a été séparés deux semaines par le passé. Je le vivrais sans doute plus mal si c'était dû à notre travail, mais comme il s'agit d'une contrainte générale, on est bien obligés de faire avec», soupire Thierry. Faire avec, justement, peut s'avérer très lourd à porter, en particulier quand l'un des deux devient porteur du virus, précipitant l'autre entre inquiétude et sentiment d'impuissance.

Elise, fonctionnaire dans le Val-de-Marne, n'a plus vu son amoureux depuis le 7 mars. D'origine italienne, installé en France depuis cinq ans, il a dû repartir précipitamment en Lombardie, du côté de Bergame, épicentre transalpin de l'épidémie: il en est originaire et ses parents qui y vivent ont été tous deux testés positifs au Covid-19. «Je pensais le rejoindre pour le soutenir, je ne pensais pas que tout serait bloqué comme ça», se désole la trentenaire. Peu de temps après, son compagnon a lui aussi été diagnostiqué positif. «Il était fatigué, avait de la fièvre. On avait peu de contacts, pour moi c'était difficile à supporter». Cette épreuve les a beaucoup rapprochés, dit-elle. «Le stress dû à la situation sanitaire accroît le manque. Cette situation est tellement inédite que ça crée un état émotionnel fragile.»

Comme beaucoup de personnes interrogées, Elise pense que cette séparation contrainte «pourrait faire évoluer» les choses entre eux, et pourquoi pas créer un déclin pour emménager à deux. L'inéd note d'ailleurs que pas moins de 41% des couples non-cohabitants vivent cette situation de manière temporaire et assurent vouloir s'établir en ménage dans les deux ans. Le coronavirus pourrait-il être l'élément déclencheur? «Cette période chamboule tous nos repères, dans les sphères professionnelles, amicales, amoureuses et familiales. Tout ce qui fait

la vie en commun est perturbé, et cela peut amener à reconsidérer les relations intimes, y compris à l'aune de considérations financières: certains peuvent se trouver en détresse et envisager une mise en commun des ressources dans le futur», observe la sociologue Laura Merla. «Malgré la jeunesse de notre relation, l'éloignement agit comme un accélérateur, qui suscite des questionnements que l'on n'aurait peut-être pas eus autrement», acquiesce Juliette.

DÉCALAGE

Dans l'est de la France, à Strasbourg, les questions fusent aussi dans la tête d'Alexandre. Depuis février, cet informaticien et développeur de 25 ans est seul dans l'appartement qu'il occupe d'ordinaire avec sa copine depuis cinq ans, partie six mois pour être jeune fille au pair en Australie. Le couple comptait en profiter pour enchaîner sur un long voyage ensemble, dès la fin juillet. «On a déjà réservé un camping-car, j'ai pris mes billets d'avion... Au total, j'en ai pour 3000 euros. On a aussi tous les deux installé un compteur qui indique le nombre de jours jusqu'à nos retrouvailles. Mais plus je regarde les infos, plus le temps passe, et moins je suis rassuré sur mes chances de pouvoir la rejoindre.» Sportif, le jeune homme qui pratique le frisee en compétition se voit également privé d'un moyen d'évacuer sa frustration, confinement oblige.

Et comme une guigne arrive rarement seule, le passage à l'heure d'été, cumulé au décalage horaire (neuf heures), complique désormais la communication entre eux: «Le temps qu'elle s'occupe des enfants dans la famille où elle vit, on ne peut se parler que vers 23h45», se désole Alexandre, qui se lève chaque matin «claqué» pour travailler de chez lui. «Vous vous rendez compte? Des épidémies, il y en a une par siècle, il faut que ça tombe maintenant, c'est dur», rumine-t-il. Mais pour le moins romanesque: la télévision tchèque s'est d'ores et déjà emparée du sujet, pour en faire une sitcom diffusée dès la fin du mois d'avril, et baptisée *L'Amour au temps du corona*. Le producteur, Tomas Baldyinsky, a lancé lundi un appel aux bonnes volontés: «Nous n'avons qu'un scénario et nous aurons bien besoin d'aide.» Haut les cœurs? ◆

(1) Le prénom a été modifié.
(2) Être en couple chacun chez soi: une situation plus fréquente après une séparation, Arnaud Régnier-Lollier, Ined, mai 2019.

Par
CAMILLE GÉVAUDAN

Le déconfinement progressif de la France devrait commencer le 11 mai. Souci : ses modalités dépendent de certains facteurs encore inconnus, comme la mise au point d'un «traitement» et la «circulation du virus dans la population française», a prévenu le Premier ministre, Edouard Philippe. «*Si une grande partie a développé le virus, ce n'est pas du tout la même chose que si c'est une petite partie.*»

Le chemin déjà parcouru par le virus en France reste une information précieuse. «*Les scientifiques estiment qu'environ 10% de la population française aurait déjà été infectée par le virus*», a affirmé mardi le ministre de la Santé, Olivier Véran. Ce chiffre augmente sans cesse. Où en sera-t-il dans un mois ? Il n'y a qu'une façon de le savoir : tester un maximum de monde. Mais sous le terme général de «test», on parle désormais de deux méthodes bien différentes dans leur principe, leurs cibles et leur usage.

Les tests que l'on pratique actuellement sur les personnes présentant des symptômes consistent à détecter la présence du virus dans leur corps. On récolte quelques cellules de la muqueuse nasale en introduisant profondément un écouvillon (un long coton-tige) dans les narines du patient. Puis on envoie l'échantillon en laboratoire où on l'analyse par une méthode appelée RT-PCR, pour «reverse transcription - réaction en chaîne par polymérase». En gros, on extrait l'acide ribonucléique (ARN) du virus (son matériel génétique), puis on force l'ARN à se multiplier en des millions d'exemplaires dans l'échantillon pour qu'il devienne facile à détecter et à étudier. Si la multiplication fonctionne, c'est que l'ARN viral était bien présent, et le patient porteur du virus. S'il ne se passe rien, le patient n'est pas infecté au moment du test.

Ces tests PCR permettent de distinguer parmi les malades présentant des symptômes sévères ceux qui sont atteints du Covid-19 de ceux qui souffrent d'une autre affection.

De leur résultat dépendent la prise en charge médicale des malades, leurs soins et les mesures de protection pour éviter la contagion. A la fin du confinement, ils devront être poursuivis en quantité massive pour repérer rapidement toute personne infectée. L'idée étant de garder confinés seulement les malades du Covid-19, et de libérer les autres Français.

Les capacités de dépistage dans l'Hexagone sont en train d'être multipliées, grâce à une production boostée et une organisation optimisée. «*La France a passé une commande pour 5 millions de tests rapides*», annonçait le 28 mars Olivier Véran. Ils «*permettront d'augmenter nos capacités de dépistage de l'ordre de 30 000 tests supplémentaires par jour au mois d'avril, 60 000 au mois de mai et plus de 100 000 par jour au mois de juin*». Cette montée en régime est également possible grâce à l'utilisation de machines installées dans les laboratoires capables d'analyser des dizaines d'échantillons en même temps.

On pratiquera donc au mieux 3 millions de tests par mois à partir de juin. Insuffisant pour tester tout le monde, mais ce n'est pas le but. «*Il n'y a pas un objectif de proportion de la population testée, mais un objectif de rythme, pour qu'on puisse être en capacité de tester toutes les personnes qui ont des symptômes*», nous explique la Direction générale de la santé (DGS).

«TECHNIQUE PAS TRÈS COMPLIQUÉE»

D'ici au 11 mai, un autre type de tests devra être généralisé massivement : les tests sérologiques, déjà pratiqués en Corée du Sud et en Chine, qui permettent de vérifier si une personne a déjà été infectée par le virus. Il faut en effet qu'une bonne partie de la population (environ 60%) soit immunisée pour qu'elle puisse retrouver sa liberté de circuler sans déclencher une deuxième vague d'infection.

Mais comment savoir combien de Français ont déjà attrapé le virus quand viendra l'heure du déconfinement ? Parmi les anciens malades, seuls les cas les plus graves et les personnes les plus fragiles auront été testés en PCR. Des milliers d'autres n'auront jamais su s'ils ont eu une mauvaise grippe ou le Covid-19, sans compter tous les porteurs asymptomatiques du virus, qui l'ont hébergé à leur insu.

Heureusement, le virus laisse des traces dans le corps humain : le système immunitaire se défend et développe des protéines, les anticorps, spécifiquement conçus pour identifier et neutraliser le Sars-CoV-2. En cherchant ces anticorps, on peut donc savoir si une personne a déjà attrapé le virus et se faire une idée de la part de la population immunisée. Il y en a deux types : les immunoglobulines M (IgM) sont une première réponse produite par l'organisme en réaction à un corps étranger. Elles apparaissent rapidement mais sont peu efficaces contre le virus. En quelques semaines, leur quantité décroît à mesure qu'elles sont remplacées par les immunoglobulines G (IgG), plus spécifiques au virus et plus efficaces. Les IgG sont l'arme du système immunitaire à long terme. L'organisme en conserve une sorte de catalogue, pour pouvoir en produire rapidement de nouvelles en cas de réexposition au même virus.

«*L'idée est d'aller chercher des anticorps dans le sang*, expliquait fin mars le directeur général de la Santé, Jérôme Salomon. *C'est une technique pas très compliquée que l'on est en train de mettre en place, dans le monde et en France. Cela nous permettra de savoir, en population, si nous avons 5%, 10%, 50% de la population immunisée. Et à titre individuel, c'est important de savoir que l'on a fait l'infection, et qu'on n'a donc plus de risque d'attraper le virus.*» A une réserve près : on ne connaît pas encore vraiment la durée de cette immunité...

On appelle ces tests «sérologiques» car on analyse le sérum sanguin – la partie liquide du sang, hors globules rouges, blancs et plaquettes. C'est là que se trouvent les anticorps. Le test



consiste à organiser la rencontre entre l'échantillon de sérum et l'antigène de la maladie recherchée (dans ce cas un morceau du coronavirus) que les éventuels anticorps peuvent reconnaître. Si ces anticorps sont bien présents, ils vont identifier l'antigène, s'y accrocher pour l'attaquer : cette réaction est mise en évidence par un changement de couleur visible à l'œil nu ou un signal fluorescent lu par une machine.

Il y a plusieurs façons de faire. D'un côté la manière classique, dite Elisa, réalisée en laboratoire. Pour la personne testée, il s'agit d'une prise de sang traditionnelle. Une autre méthode (les tests rapides d'orientation diagnostiques, ou Trod) repose sur des supports individuels, par exemple une bandelette sur laquelle on place une goutte de sang piquée au doigt. Exactement comme font les diabétiques pour surveiller leur glycémie. Ces tests à bandelettes sont commercialisés comme des kits prêts à l'emploi et répondent en quelques minutes.

Les fabricants les envoient «dans les cabinets de médecins» ou directement aux particuliers sur des plateformes de vente en ligne, rapporte

TESTS

Comment, pour qui, avec quel contrôle ?

DÉCRYPTAGE

Les modalités de la sortie du confinement dépendront en grande partie de la proportion de population ayant déjà attrapé le coronavirus.

Deux types de tests sont prévus : les PCR, qui diagnostiquent les personnes infectées, et les sérologiques, qui vérifient si on est immunisé, au moins pour un temps.



Dans un laboratoire à Créteil (Val-de-Marne), le 6 mars. PHOTO THOMAS SAMSON. AFP

«négatifs alors qu'un défaut de spécificité sera lié à un risque de faux positifs», résume Pierre-Adrien Bihl, secrétaire général du Syndicat des jeunes biologistes médicaux. Des tests sérologiques en provenance de Chine, de Corée du Sud ou de pays européens sont en cours de validation. Parmi eux, ceux de l'entreprise bretonne NG Biotech, les premiers «développés et fabriqués en France», qui seraient, capables de détecter les anticorps IgM et IgG du coronavirus sur une bandelette en quinze minutes. Ils sont en bonne voie: «Ces tests présentent une excellente spécificité, nous n'avons constaté aucun faux positif», rapporte Thierry Naas, le codirecteur du Centre national de référence de la résistance aux antibiotiques, qui évalue les tests de NG Biotech. Reste à travailler leur sensibilité: «Le jour de l'apparition des symptômes, la sensibilité est nulle, après cinq jours elle passe à 10%, 70% après dix jours. On dépasse 95% de sensibilité deux semaines après l'apparition des symptômes.»

NE PAS BRÛLER D'ÉTAPES

Pour répondre aux demandes de la Direction générale de la santé, qui réclame une campagne massive de tests, NG Biotech cherche à ouvrir très rapidement un second site de production, en renfort de son usine de Guipry (Ille-et-Vilaine). L'entreprise bretonne prévoit de fabriquer 50 000 à 70 000 tests sérologiques pour le coronavirus ce mois-ci, avec l'espoir de passer à 2 millions par mois d'ici fin 2020. Brûler cette étape de validation «serait extrêmement dangereux en termes de santé publique et contre-productif dans la stratégie immédiate de déconfinement», prévient le communiqué des syndicats médicaux. En attendant, les Agences régionales de santé, sur demande du ministère de la Santé, recommandent aux biologistes de ne pas utiliser ces tests. L'Académie nationale de médecine propose, elle, deux axes stratégiques pour le déconfinement. D'abord, organiser une campagne de tests sérologiques «de grande ampleur» pour «évaluer la proportion de la population infectée lors de la première période de l'épidémie». On aura ainsi une vision claire de l'immunité de la population selon les régions, même si cette seule information ne doit pas constituer «une base décisionnelle majeure pour le processus de sortie du confinement». Elle recommande, d'autre part, que les tests sérologiques individuels, à résultat immédiat, soient réservés aux «personnes à risque élevé de forme grave [pensionnaires des Ehpad, malades atteints d'affections chroniques..., ndlr] et aux personnes exerçant les professions exposées [personnel soignant...]

pour ajuster au mieux leurs mesures de protection. ◀

l'immunologue belge Michel Goldman. Ils peuvent «même être utilisés chez soi. Si la bandelette change de couleur, vous avez les anticorps... mais c'est excessivement dangereux! On ne peut pas faire reposer une stratégie de déconfinement sur des autotests», comme le Royaume-Uni l'a un temps envisagé. On a beau pratiquer les tests immunologiques depuis belle lurette et parfaitement maîtriser la détection d'anticorps pour de nombreuses maladies, cela ne signifie pas qu'on est déjà prêts pour le nouveau coronavirus. Chaque anticorps est spécifique à son agent pathogène. Si un nouveau virus apparaît, le corps humain développe un nouvel anticorps, et on doit développer une méthode de sérologie qui le reconnaît à coup sûr.

COUP DE TAMPON

Des expérimentations sont en cours, en France, à l'Institut Pasteur et dans les centres hospitaliers. Des dizaines de laboratoires privés et de start-up à travers le monde sont aussi sur le coup. Certains tests sont déclarés «en cours de développement»; d'autres ont déjà reçu un

coup de tampon des Etats-Unis pour une utilisation en urgence (FDA-Emergency Use Authorization) ou un marquage CE qui les autorise à être commercialisés légalement dans l'Union européenne, «sous l'entière responsabilité de leurs fabricants». Les fabricants d'automates, ces machines qui permettent de réaliser de nombreux tests en parallèle, travaillent également à des tests pour le Sars-Cov-2 compatibles avec leurs machines les plus répandues dans les laboratoires. L'américain Beckman Coulter a par exemple déjà annoncé que ses automates sont prêts.

Mais c'est loin d'être suffisant, estiment les professionnels français de la santé. La Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), le Syndicat des jeunes biologistes médicaux (SJB) et le Syndicat national des médecins biologistes (SNMB) ont publié un communiqué de presse commun le 8 avril, s'alarmant que les tests sérologiques du coronavirus n'aient pas été suffisamment contrôlés. «Le marquage CE n'est en aucun cas un gage de qualité» puisqu'il n'est «que déclaratif», rappellent les professionnels. Il

«Une large part de la population est infectée par des coronavirus chaque année. Il faut être sûr que les tests repèrent bien les anticorps contre Sars-CoV-2, et pas ceux d'autres coronavirus.»

Frédéric Tangy chef de laboratoire à l'Institut Pasteur

faudrait donc les faire valider «par les instances scientifiques françaises, dont la Haute Autorité de santé et les centres nationaux de référence» pour vérifier trois points. D'abord, la sensibilité des tests: arrivent-ils à détecter des anticorps en faible quantité? A partir de quel stade de l'infection? Quand l'immunité devient-elle détectable, d'ailleurs?

Les immunoglobines G, très spécifiques au virus produites dans un second temps après l'infection, «apparaissent dans les deux à trois semaines, parfois un peu plus longtemps», selon Eric Vivier, du Centre d'immunologie de Marseille-Luminy. Le président du conseil scientifique sur le Covid-19, Jean-François Delfraissy, évoque, lui, un délai de vingt-huit jours après la contamination chez les personnes asymptomatiques. Autre question: les tests ciblent-ils précisément et uniquement les anticorps du Sars-CoV-2? «Une large part de la population est infectée par des coronavirus chaque année, rappelle Frédéric Tangy, chef du laboratoire Virus et Immunité de l'Institut Pasteur. Il faut être sûr que les tests repèrent bien les anticorps contre Sars-CoV-2, et pas ceux d'autres coronavirus.» Enfin: les anticorps détectés protègent-ils bien d'une réinfection par le virus? «La vraie question est là. Aujourd'hui, nous n'avons pas la réponse», note François Blanchecotte, président du Syndicat national des biologistes. «Un défaut de sensibilité entraînera un risque important de faux

L'immunité après le Covid-19 en question

Après infection par le coronavirus, la protection acquise pourrait être de courte durée, voire imparfaite.

VINCENT BORDENAVE @bordenavev
ET DELPHINE CHAYET @DelChayet

PEUT-ON retomber malade après une première infection à Sars-Cov-2, le virus du Covid-19 ? Le Pr Jean-François Delfrassay, président du Conseil scientifique, a jeté un froid en déclarant la semaine dernière dans une interview au quotidien italien *La Repubblica* que « la durée de vie des anticorps protecteurs contre Covid-19 est très courte ». L'immunologiste a ajouté quelques jours plus tard, dans son audition au Sénat, que « des phénomènes de réactivation peuvent arriver ».

L'hypothèse que des personnes guéries demeurent vulnérables au nouveau coronavirus, comme semble le craindre le Pr Delfrassay, remettrait notamment en cause la pertinence des « passeports d'immunité », que certains pays veulent délivrer aux anciens malades afin qu'ils circulent librement. Elle réduirait surtout à néant les chances d'acquérir une immunité collective. On considère que l'épidémie du nouveau coronavirus sera sous contrôle lorsque 60 % à 70 % de la population sera immunisée.

« Comme Sars-Cov-2 est un virus complètement nouveau, il faut reconnaître que nous ne savons pas encore si tous les individus infectés seront immunisés, en particulier chez les personnes n'ayant pas eu de symptômes, ni à quelle hauteur et pour combien de temps », prévient Marc Éloit, responsable du laboratoire découverte de pathogènes à l'Institut Pasteur. Lorsque le système immunitaire rencontre un virus, il produit des anticorps capables de reconnaître l'intrus et de l'attaquer. Mais la qualité de cette protection dépend des individus, et sa durée varie selon les virus : à vie pour la rougeole, quelques mois pour la grippe ou encore quelques semaines seulement pour un rhume. Qu'en sera-t-il de Sars-Cov-2 ? Les chercheurs l'ignorent. Pour les autres coronavirus, qui circulent en hiver dans la population et donnent lieu à des formes bénignes, l'immunité est assez courte : elle dure plusieurs mois, au mieux quelques années.

Une étude récemment mise en ligne sur le site MedRxiv (non encore validée par un comité de lecture scientifique) a soulevé une autre question. Des chercheurs de l'université de Fudan, à Shanghai, ont examiné le sérum sanguin de 175

UNE LUTTE SANS MERCY

Le système immunitaire, c'est un ballet permanent, d'une myriade de molécules qui, en silence ou à grand bruit, se battent pour préserver notre organisme de ceux qui veulent y prospérer à nos dépens. Dès l'entrée, la peau fait rempart, les muqueuses tiennent prêtes leurs sécrétions pour engluier et expulser l'intrus.

Ce coronavirus - la aime nos muqueuses respiratoires ; en limitant ses occasions d'y entrer, masque et mains propres ne devraient-ils pas, après tout, être eux aussi vus comme des outils de l'immunité ? Que l'indésirable entre quand même et une nuée de cellules immunitaires, qui n'ont de cesse de patrouiller entre leurs quartiers généraux que sont nos ganglions, se met en branle. Les macrophages libèrent les molécules de l'inflammation. Est-ce rouge, douloureux, chaud, gonflé ? C'est la preuve que votre organisme lutte, vos vaisseaux sanguins et lymphatiques gonflent pour laisser passer toutes ces cellules et molécules appelées à la rescousse. Un triple chantier

est ouvert : circonscrire et détruire l'agresseur, éliminer les débris de la bataille, amorcer la réparation et la reconstruction du site. Votre organisme sécrète déjà des antiviraux contre celui qui vous attaque. Vient la fièvre. Macrophages et autres phagocytes ont déversé dans votre sang des molécules messagères demandant à votre hypothalamus d'augmenter le thermostat. Objectif probable (la science n'a pas percé tous les mystères de la fièvre) : gêner ceux qui nous attaquent.

L'organisme jette toutes ses forces dans la bataille (et parfois trop de forces, en témoignant les fameux « orages cytokiniques » impliqués dans les formes graves de Covid-19), le temps qu'entrent en jeu les lymphocytes, soldats d'élite munis d'armes spécifiquement développées contre le virus. Plus tard, peut-être, l'un d'eux se souviendra et saura produire les anticorps qui, si le même intrus tente un jour un nouveau raid, l'élimineront d'emblée sans vous faire goûter aux affres de la maladie. ■ S.R.

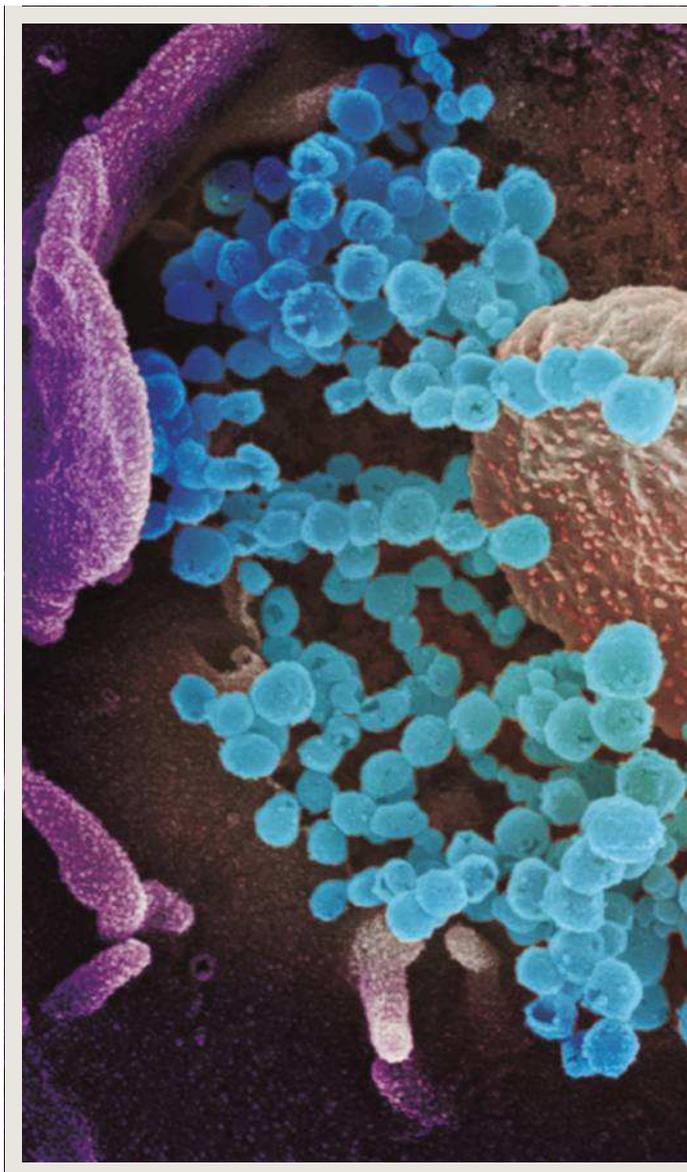
patients convalescents. Selon leur étude, la grande majorité a développé des anticorps 10 à 15 jours après l'apparition des symptômes. Chez 30 % d'entre eux, les taux d'anticorps se sont toutefois avérés particulièrement faibles et dix patients avaient un taux nul. « Ces derniers étant sortis guéris de l'hôpital, il est probable que d'autres aspects de la réponse immunitaire entrent en jeu dans la lutte contre le virus », remarque l'Inserm dans une note de recherche. Des études visant à identifier la typologie et le niveau d'anticorps nécessaires à une protection sont en cours, et devraient aboutir au cours des prochains mois selon Marc Éloit.

Taux d'anticorps élevés chez les plus âgés

L'étude de Shanghai suggère par ailleurs que les malades plus âgés (dont on sait qu'ils sont plus sévèrement atteints) affichent les taux d'anticorps les plus élevés. Est-ce que cela signifie que les personnes ayant peu ou pas de symptômes ne seront pas protégées en cas de deuxième infection ? Arnaud Moris, directeur de recherche à l'Institut de biologie intégrative de la cellule, en doute : « De manière générale, la rencontre avec un virus induit une réponse mémoire qui sera protectrice dans le futur, dit-il. Le fait de ne pas détecter d'anticorps dans le sang ne signifie pas que l'organisme sera incapable de se défendre en cas de deuxième infection ».

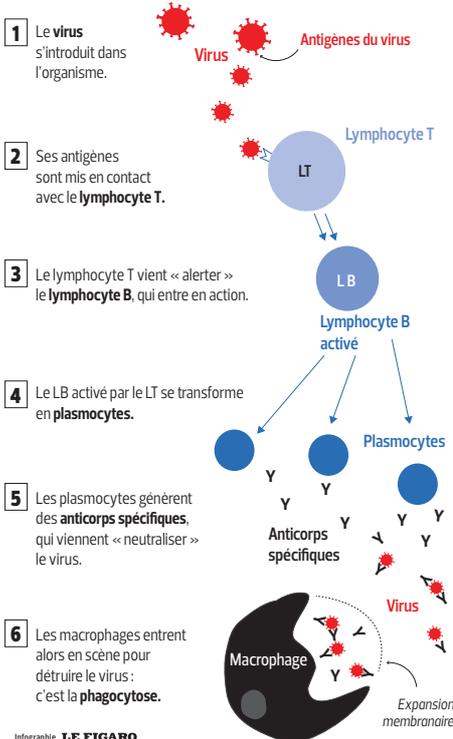
Dernier motif d'inquiétude : les personnes chez qui on trouve une deuxième fois du virus après leur guérison. Le cas de figure a été décrit en Corée du Sud et en Chine.

Selon les experts, il est probable que cette apparente « réinfection » soit en réalité imputable à la marge d'erreur des tests. « Il est aussi possible que ces individus aient eu un rebond de leur charge virale pendant la phase de guérison (autrement dit un reste de virus non éradiqué qui a ressurgi, NDLR) », souligne Étienne Decroly, directeur de recherche CNRS au laboratoire Architecture et fonction des macromolécules biologiques, à Marseille. ■



Anticorps : comment ça marche ?

Fonctionnement théorique et simplifié de la réponse immunitaire



Bruno Lina: « On

PROPOS RECUEILLIS PAR VINCENT BORDENAVE @bordenavev

Bruno Lina est virologue à l'université Lyon 1. Membre du Conseil scientifique, il nous détaille la situation immunitaire du pays face au Covid-19.

On pense que l'immunité pourrait ne durer qu'entre un et deux ans, ou n'être pas complètement protectrice. Ce qui en l'absence de vaccin et de traitement est assez inquiétant

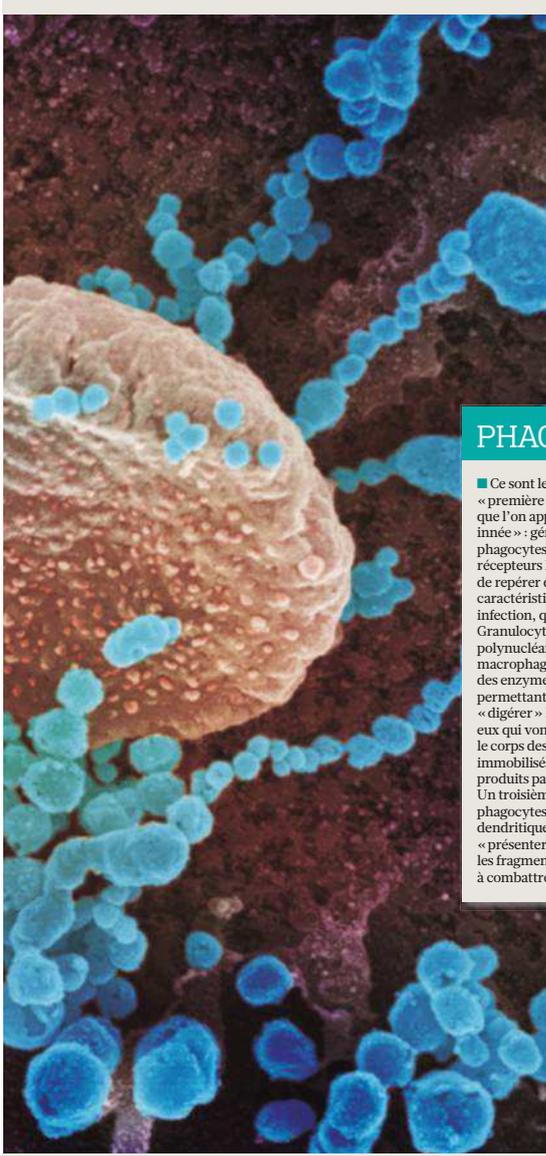
LE FIGARO. - Combien de personnes ont déjà été contaminées en France ?
Bruno LINA. - Dans les régions les plus touchées, le nombre d'individus ayant développé des anticorps contre le Sars-CoV-2 ne dépasse pas les 20 %. Au niveau national, nous ne dépassons pas les 10-15 %. C'est un chiffre assez faible, car on considère qu'une population est protégée quand 60 % est déjà immunisée. Nous en sommes très loin. Ce qui signifie que dans les régions moins gravement touchées le nombre de personnes vulnérables est encore très élevé. Sans mesure de distanciation l'épidémie pourrait repartir



LYMPHOCYTES

Les lymphocytes sont les cellules de l'immunité acquise, ou adaptative. Ils naissent dans la moelle osseuse. Il existe des lymphocytes T (comme thymus, où ils mûrissent) et B (pour « bourse de Fabricius », glande des oiseaux où ils ont été découverts). Parmi les T, certains (les T4) émettent des molécules (les cytokines) qui activent d'une

part les T8, pour qu'ils détruisent les cellules infectées en perforant leur membrane ou en les poussant au suicide, d'autre part les lymphocytes B, pour qu'ils sécrètent des anticorps. Une troisième famille de lymphocytes, les « natural killers », détruit aussi les cellules infectées mais les identifie sans avoir eu besoin d'un apprentissage préalable.



Cette image prise au microscope électronique montre le Sars-CoV-2 (en bleu) émergant de cellules cultivées en laboratoire. NAID-RML/HANDOUT VIA REUTERS

PHAGOCYTES

■ Ce sont les cellules de « première ligne », outils de ce que l'on appelle l'« immunité innée » : généralistes, les phagocytes possèdent des récepteurs leur permettant de repérer des molécules caractéristiques d'une infection, quelle qu'elle soit. Granulocytes (aussi appelés polynucléaires) et macrophages renferment des enzymes digestives leur permettant d'aspirer et de « digérer » les intrus. Ce sont eux qui vont débarrasser le corps des virus qui ont été immobilisés par les anticorps produits par les lymphocytes. Un troisième type de phagocytes, les cellules dendritiques, est chargé de « présenter » aux lymphocytes les fragments de pathogènes à combattre.

Plus la mémoire immunitaire est courte, plus le vaccin devient crucial

CÉCILE THIBERT @CecileThibert

LES INCERTITUDES sur notre capacité à développer des défenses immunitaires durables contre le Sars-CoV-2 posent une autre question : un vaccin permettra-t-il de nous protéger plus longtemps ? Pour l'heure, les scientifiques n'ont aucune idée de la durée de l'immunité conférée par la maladie. « Nous ne saurons que dans un an, voire plus, comment évoluent les défenses immunitaires acquises lors de l'infection », souligne le Pr Jean-Daniel Lelièvre, professeur en immunologie et chef du service des maladies infectieuses à l'hôpital Henri-Mondor, à Créteil. À titre indicatif, des études menées rétrospectivement chez des malades touchés par le Sras en 2003, un proche cousin du nouveau coronavirus, ont montré qu'elle n'excédait pas deux à trois ans. « Quant aux coronavirus qui provoquent des rhumes, l'immunité ne dure pas plus d'un an », rappelle le Pr Lelièvre. Au-delà de cette période, une réinfection est donc possible. Peu réjouissant.

Si cette mémoire immunitaire a une durée de vie limitée, un vaccin pourrait-il faire mieux ? Pas sûr. L'objectif du vaccin est de simuler une première rencontre entre un virus ou une bactérie et notre système immunitaire, sans provoquer la maladie. En présentant aux cellules immunitaires un fragment de virus, le virus entier inactivé ou le virus vivant atténué, cet entremetteur bienveillant leur permet de garder en mémoire l'empreinte d'un ou plusieurs antigènes du pathogène et de préparer un bataillon de défense capable de produire de grandes quantités d'anticorps en cas d'infection.

« Il y a toutefois peu de raisons de penser que le vaccin fera mieux que l'immunité naturellement acquise », estime le Pr Lelièvre, également responsable de la recherche clinique à l'Institut de recherche vaccinale. Cela ne veut pas dire qu'un vaccin serait inutile, bien au contraire ! « S'il s'avère que ces défenses immunitaires ne subsistent pas dans le temps et si l'épidémie persiste, cela renforce encore un peu plus le besoin d'un vaccin », explique le Pr Lelièvre. Mettons que l'immunité dure deux ans. Même si nous ar-

ANTIGÈNES

■ Les antigènes sont l'ensemble des molécules (souvent des protéines) reconnues par le système immunitaire comme n'appartenant pas à l'organisme. Émis par les pathogènes ou présents à leur surface, ils sont détectés par les anticorps et des récepteurs de cellules immunitaires. Chaque antigène est une « serrure » à laquelle vont se lier anticorps ou lymphocytes munis de la bonne « clef ». C'est la raison pour laquelle nous sommes tous nés devant le Sars-CoV-2 : notre organisme ne dispose pas de clés spécifiques pour le combattre. Les antigènes sont à la base de certains tests diagnostiques (leur présence marque celle du pathogène) et des vaccins (mis en contact avec l'antigène d'un pathogène, l'organisme apprend à le reconnaître et à le combattre).

rivons à bloquer la diffusion du virus grâce à l'immunité de groupe (60 % à 70 % de la population qui a été infectée, NDLR), nous nous retrouverons dans la même situation dans deux ans. » D'après le médecin, il n'est pas exclu de devoir vacciner la population régulièrement, « peut-être tous les deux ou trois ans ». Mais les scientifiques naviguent à vue.

Dans le meilleur des cas, l'organisme pourrait développer une réponse immunitaire un peu plus durable grâce à la vaccination. « Un vaccin peut induire des voies d'immunisation différentes de celles stimulées suite à l'infection, qui peuvent donc avoir des propriétés distinctes », explique Victor Appay, directeur de

recherche au centre de recherche sur l'immunité et les maladies infectieuses à l'Inserm. On peut aussi émettre l'hypothèse que le virus inhibe en partie la réponse immunitaire, ce que ne devrait pas faire un vaccin. » Et les vaccins peuvent également contenir des adjuvants qui permettent de renforcer la mise en place d'une bonne réponse immunitaire. Mais là encore, les recherches sont à mener.

80 candidats à l'étude

Quand bien même un vaccin efficace serait rapidement disponible, il faudrait se poser la question de qui vacciner. Tout le monde ? Seulement les personnes les plus à risque ? « Les personnes âgées sont parmi les plus à risque de développer une forme grave de la maladie. Dans le même temps, ce sont celles qui ont les moins bonnes capacités à induire une réponse immunitaire, en quantité et en durée », souligne Victor Appay. On peut donc penser qu'un vaccin n'induirait pas une réponse immunitaire forte chez ces personnes. »

C'est pour cette raison qu'au Royaume-Uni le vaccin contre la grippe n'est pas recommandé aux personnes âgées, mais qu'il l'est plutôt chez les enfants. « L'objectif des Britanniques est de construire une immunité de groupe en vaccinant les personnes qui constituent le réservoir des virus grippaux les plus à même de bien répondre au vaccin, analyse Jean-Daniel Lelièvre. Il sera peut-être utile de vacciner les plus jeunes même s'ils ne sont pas les plus à risque de faire une forme grave de Covid-19. Mais cela peut être compliqué de faire accepter un vaccin aux personnes qui ont le moins de risques. »

Autre incertitude de taille : arrivera-t-on à trouver un vaccin dans les prochains mois ? Pour l'heure, près de 80 candidats sont à l'étude, mais cela prendra du temps. D'ici là, les scientifiques en sauront peut-être plus sur la qualité de la réponse immunitaire déclenchée par le virus. ■

ANTICORPS

■ Les anticorps (« immunoglobulines », Ig) sont des protéines produites par le système immunitaire pour lutter contre un pathogène. Les anticorps reconnaissent et se lient spécifiquement à un antigène donné, « paralysant » le pathogène pendant que d'autres cellules immunitaires tentent de le détruire. Il existe plusieurs types d'immunoglobulines, dont les IgM et les IgG. Produites à la phase initiale de l'infection,

les IgM sont peu spécifiques du pathogène. Les IgG, produites plus tard, sont beaucoup plus spécifiques et abondantes. Les anticorps vont activer d'une part le « système du complément » (cascade de protéines de défense produites par le foie), d'autre part la phagocytose (processus par lequel les phagocytes « avalent » le pathogène). Ces anticorps sont recherchés par les tests sérologiques et leur présence indique que l'organisme a été infecté.

est très loin d'une immunité collective

très rapidement. Nous sommes donc très loin d'être à l'abri d'une deuxième vague.

Comment obtient-on ces informations ?

Nous avons des premières données, qui ne sont pas encore publiées. Il s'agit d'analyses effectuées aléatoirement dans les banques de sang, un peu partout sur le territoire. Nous avons lancé d'autres études sérologiques ciblés dans les foyers d'infection. La méthode est la même : à partir d'échantillon sanguin on regarde combien de personnes ont pu développer des anticorps dans les régions les plus touchées.

L'idée d'un passeport sérologique semble s'éloigner. Pourquoi ? Sur le papier, un passeport sérologique a vocation à permettre aux personnes qui ont déjà des anticorps, et sont donc protégées contre la maladie de pouvoir circuler. L'idée est séduisante, mais se heurte à de nombreuses limites. La première d'entre elles est la marge d'erreur des tests sérologiques. On ne parle pas ici des tests PCR qui détectent la présence du virus, mais de tests sanguins rapides qui cherchent les anticorps, et qui, au mieux, sont fiables à 90 %. Ce qui veut dire que de nombreuses personnes circulant avec ce laissez-passer pourraient se croire protégées à tort et devenir contagieuses si elles contractaient le virus.

Faut-il arrêter les recherches sur les tests sérologiques ? Non, car si la marge d'erreur est

trop importante à titre individuel, au niveau collectif elle permet d'avoir une idée assez juste de l'avancée de la maladie et du nombre de personnes déjà contaminées.

Une personne qui a été malade ne peut donc pas être contaminée une seconde fois ?

A priori non. Il faut rappeler qu'on sait très peu de choses sur ce virus et pour cause, il ne circule que depuis cinq mois. Les études réalisées sur les singes montrent une forte persistance de l'immunité acquise. Quel que soit le virus, quand un individu est infecté il va développer une réponse, ce qu'on appelle la réponse immunitaire, en développant des anticorps et des lymphocytes T. Pour faire simple les anticorps combattent le virus et les lymphocytes T s'attaquent aux cellules infectées. Si cette réponse est suffisante l'organisme guérit. En général la réponse est pro-

portionnée au niveau d'infection, ce qui explique des taux plus ou moins importants d'anticorps dans le sang. Mais une fois que l'organisme a assimilé la bonne réponse à apporter à une infection, il ne l'oublie pas. C'est le principe de l'immunisation qui est d'ailleurs utilisé pour la vaccination.

Combien de temps dure cette protection ?

Cette mémoire immunitaire peut être plus ou moins longue. Pour certaines maladies, comme l'hépatite elle dure toute la vie. Mais pour d'autre elle disparaît. Soit parce que le pathogène évolue, soit pour d'autres raisons qu'on n'explique pas forcément. D'où la nécessité de faire des rappels pour certains vaccins. C'est le cas avec les autres coronavirus. Mais on parle tout de même de plusieurs mois. Comme je le disais, face à la jeunesse de cette maladie, c'est impossible d'être sûr, mais on

pense que cette immunité pourrait ne durer qu'entre un et deux ans, ou n'être pas complètement protectrice. Ce qui en l'absence de vaccin et de traitement est assez inquiétant. On ne pourrait alors pas se débarrasser de l'épidémie, qui reviendrait par cycle !

Il y a pourtant des gens guéris qui ont été testés positif à nouveau...

Il y a deux explications. La première, c'est la marge d'erreur des tests PCR. La seconde, c'est que l'infection est sans doute beaucoup plus longue qu'on ne le pense. Certains travaux parlent d'une trentaine de jours. Cliniquement un patient peut paraître guéri mais être toujours porteur de la charge virale, qui dans ce cas peut se réactiver. Il n'y a aujourd'hui aucune preuve que des patients aient fait une vraie réinfection.

Notre réponse immunitaire est-elle efficace ?

Plus de 80 % des gens guérissent de cette maladie sans complication, donc a priori oui. Mais on ne peut pas exclure que des complications puissent être dues à cette réponse.

Les dons de sang analysés pour traquer le virus

L'Établissement français du sang (EFS) a commencé l'analyse des échantillons de certains donneurs pour y rechercher la présence d'anticorps contre le coronavirus. « Il s'agit d'analyses totalement anonymes », explique Cathy Bliem, directrice générale adjointe de l'EFS. Nous

tirons au sort parmi les dons. L'objectif est de mesurer la progression de la maladie dans la population, et non de diagnostiquer la maladie chez un individu. » Un peu à la manière d'un sondage, ces analyses, faites sur un échantillon représentatif, nous donnerons une

cartographie de la maladie. Une cohorte de 2000 échantillons sera analysée toutes les semaines dans cinq zones différentes. Les premiers résultats des prélèvements, effectués au mois de mars dans l'Oise et le Haut-Rhin, devraient être publiés prochainement. V. B.

d'un continent à l'autre.

afrique



Europe	22
France	24
Asie	25
Amériques.....	26
Moyen-Orient...	28

Dettes.

Un moratoire qui ne règle rien

Si la décision du FMI et du G20 de suspendre les dettes d'une quarantaine d'États africains est une bouffée d'oxygène, elle ne soignera pas leurs maux, avertit cet éditorialiste burkinabé.

—Le Pays Ouagadougou

À la suite des appels répétés de personnalités comme le pape François, le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies António Guterres ou encore le président français Emmanuel Macron, les bonnes nouvelles semblent s'accumuler. Après la suspension pour six mois, avec effet immédiat, de la dette des pays en voie de développement décidée par le Fonds monétaire international [le lundi 13 avril], ce sont les grands créanciers du monde, en l'occurrence les pays du G20, qui ont acté [le mercredi 15 avril] un moratoire sur la dette pour un groupe de 76 pays, dont une quarantaine d'États africains.

On est encore loin de l'annulation pure et simple de la dette que continuent de réclamer de nombreuses voix, mais on peut déjà se féliciter de ces mesures qui viennent apporter de l'oxygène

aux trésoreries des États africains et surtout augmenter les capacités de résilience des économies africaines face à la pandémie du Covid-19. En effet, les ressources ainsi épargnées pour être injectées dans la vie économique du continent s'élèvent à environ 32 milliards de dollars. Même si l'on peut douter que cette somme suffise à sortir du coma des économies qui sont presque à l'arrêt, c'est tout de même bon à prendre.

Dépendance. Mais cette mansuétude des créanciers du continent ne suffit pas à dissiper l'arrière-goût amer laissé par cette dette qui maintient l'Afrique dans une trop grande dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Cela se traduit non seulement par les ingérences inopportunes des grandes puissances dans les affaires intérieures des États africains, mais aussi par l'imposition de doctrines et de politiques économiques dont les effets sont

parfois désastreux pour le développement du continent.

Il faut craindre que ce moratoire n'entraîne des effets pervers tout aussi nuisibles que la dette elle-même. En effet, l'on peut se demander si ce report momentané du paiement de la dette ne finira pas par créer un cumul impossible à gérer, d'autant plus que les prévisions de croissance économique pour 2020 sont catastrophiques pour le continent et que certains partenaires techniques et financiers continuent d'inciter les États africains à contracter d'autres dettes pour la riposte contre le Covid-19.

Quand on sait que, de l'avis de certains spécialistes, il n'est pas exclu que le moratoire soit accompagné de pénalités, il faut redouter le surendettement. Cette crainte est d'autant plus justifiée que certains grands commis des États africains ne sont pas loin de penser qu'il faut s'endetter au maximum pour bénéficier plus tard des effets d'allègement ou de suppression de la dette.

En tout état de cause, il paraît plus qu'évident que ni la dette ni les mesures d'allègement pour la rendre indolore ne sont dans l'intérêt du continent. Ce dont l'Afrique a besoin, c'est qu'on l'aide à se passer de l'aide. Il faut pour cela instaurer des règles d'échange équitables qui lui permettent de quitter son statut de marché d'approvisionnement en matières premières et d'écoulement de produits manufacturés pour acquiescer celui de partenaire économique.

Cela appelle aussi une nécessaire restructuration de l'économie mondiale pour passer à un modèle de production plus respectueux de l'environnement afin d'éviter les maladies émergentes, dont les répercussions socio-économiques sont difficilement gérables. Il faut enfin et surtout œuvrer à l'avènement d'une nouvelle citoyenneté mondiale où chaque habitant de la planète se sente plus responsable et solidaire de l'Afrique. Car le problème n'est certainement pas la trop

grande pauvreté des Africains, mais la boulimie et le refus de partager des nations les plus développées économiquement.

En attendant ces grands bouleversements dans l'ordre économique mondial, les Africains

Ce dont l'Afrique a besoin, c'est qu'on l'aide à se passer de l'aide.

eux-mêmes doivent se remettre au travail. C'est le seul moyen de créer de la richesse pour réduire leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur et prendre leur destin en main. Cela dit, désormais, on ne peut que souhaiter que les ressources dégagées par le moratoire décidé par les grands créanciers internationaux soient utilisées à bon escient pour financer des plans de relance économique bien élaborés et qu'elles génèrent à terme une plus-value qui permette de payer la dette. Il faut surtout veiller à ce que ces gains financiers n'aillent pas renforcer les fortunes personnelles de cupides dirigeants.—

Publié le 15 avril

↳ Dessin de Glez paru dans Journal du Jeudi, Burkina Faso.

Un appel gratuit à l'annulation

●●● "Nous découvrirons bientôt la facture et elle sera colossale", prévient Maliweb. Pour la première fois depuis vingt-cinq ans, l'Afrique sera en récession cette année, alerte la Banque mondiale. Face aux difficultés annoncées, plusieurs présidents africains demandent un geste de leurs créanciers pour alléger le fardeau de la dette. Mi-avril, le FMI puis le G20 ont annoncé un moratoire. Mais c'est d'une annulation de ces 365 milliards de dollars qu'il est désormais question. Ce vieux débat est désormais porté par Emmanuel Macron, qui n'a pas grand-chose à perdre : le principal créancier n'est pas la France, mais la Chine (40 %) et des entités privées. Et parmi elles, "il s'en trouve qui ne sont pas prêtes à délier le cordon de la bourse. Elles estiment qu'on a trop biberonné ce continent", souligne L'Observateur Paalga.

